

N° 4  
8 MARS  
2001

Page 1  
à 108

# *L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

NUMÉRO  
SPÉCIAL

● EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS  
ET DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS  
AU DÉTACHEMENT, À LA MUTATION  
ET AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2001)

# EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ET DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

## Emplois de professeur des universités

- 5 Emplois de professeur des universités offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100384A)
- 
- 31 Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 3° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100385A)
- 
- 37 Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 4° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100386A)
- 
- 41 Emplois de professeur des universités offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100387A)

## Emplois de maître de conférences

- 47 Emplois de maître de conférences offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100388A)

- 96 Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 2° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100389A)
- 
- 100 Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 3° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100390A)
- 
- 103 Emplois de maître de conférences offerts au recrutement au titre de l'article 61 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (année 2001)  
A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001 (NOR: MENP0100391A)



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris -  
Rédactrice en chef : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas -  
Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la  
rédaction : Micheline Burgos - Préparation technique : Monique Hubert - Chef-maquetiste :  
Bruno Lefebvre - Maquetistes : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck

● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle,  
75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS :  
CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.

● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

● Le numéro : 15 F - 2,29 € ● Abonnement annuel : 485 F - 73,94 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie nationale - O 007 xxx.

# EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N°84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**

**NOR : MENP0100384A**

**RLR : 711-1**

**MEN - DPE E3 - DES**

---

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 46,  
51 et 58-1; D. n° 93-1335 du 20-12-1993;  
A. du 15-12-1997*

---

**Article 1** - Les emplois de professeurs des universités figurant en annexe A du présent arrêté, sont offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé, au recrutement.

TITRE 1ER : MUTATION

**Article 2** - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler l'ensemble de ces emplois les professeurs des universités titulaires qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les candidats ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

**Article 3** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

- 1) une demande de mutation (annexe B);
- 2) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des professeurs des universités visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation;
- 3) le cas échéant, une attestation délivrée



par le chef d'établissement, justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au troisième alinéa de l'article 2 du présent arrêté;

4) un curriculum vitae (annexe C);

5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;

6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;

7) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

**Article 4** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 5** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la date de clôture du dépôt des inscriptions.

## TITRE II - DÉTACHEMENT

**Article 6** - Les emplois de professeurs des universités figurant en annexe A offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou de changement d'affectation au sein de l'établissement ou de réintégration après détachement ou disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

**Article 7** - Sont admis à faire acte de candidature au titre du détachement:

1°) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé à celui des professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités;

2°) les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2ème classe;

3°) les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au deuxième groupe du premier grade ou placés hors hiérarchie;

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

**Article 8** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

1°) une demande de détachement (annexe B);

2°) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures;

3°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

4°) un curriculum vitae (annexe C);

5°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;

6°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

**Article 9** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 10** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

## TITRE III - RECRUTEMENT

(au titre du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé)

**Article 11** - Les emplois offerts au recrutement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite des procédures de mutation, de changement d'affectation au sein de l'établissement, de réintégration après détachement ou disponibilité ou de détachement seront retirés des concours de recrutement.

Sous cette réserve, les emplois figurant en annexe A, sont ouverts au recrutement au titre

du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 12** - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue à l'article 10 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé; ils doivent en outre être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

**Article 13** - Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités.

**Article 14** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

1°) une déclaration de candidature (annexe B);  
2°) un exemplaire du curriculum vitae, annexe C, comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;  
3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) une attestation précisant:

a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000 ou en 2001;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de professeur des universités reconnue par le Conseil national des universités en 1997;  
6°) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés aux articles 12 ou 13 ci-dessus.

7°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce:

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)

comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

**Article 15** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 16** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2001, qui pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

**Article 17** - Les résultats des concours de recrutement de professeur des universités ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2001 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

**Article 18** - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2001** par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

**Article 19** - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de

l'opération, soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale: <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2001 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

**Article 20** - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur, 61, 65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15) **au plus tard le 18 juin 2001 à minuit** (le cachet de la Poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse doit comporter:

- leur nom patronymique et leur prénom;
- le cas échéant, leur nom marital;
- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (professeur des universités), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

**Article 21** -Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 18 ci-dessus.

**Article 22** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS  
OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE  
DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS  
OFFERTS À LA MUTATION, AU  
DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION  
DU 1° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET  
N° 84-431 DU 6 JUIN 1984  
MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT

S = emploi susceptible d'être vacant

7e section : Sciences du langage :  
linguistique et phonétique générales

U. de Besançon: et 71e section, sciences du  
langage et nouvelles technologies éducatives:  
1182

U. Bordeaux-III: Linguistique générale: 0026  
U. Clermont-Ferrand-II: Linguistique française:  
1354

U. Paris-VIII: 0497

Institut universitaire de formation des maîtres  
de Lille: et 70e section, sciences du langage et  
apprentissage : 0018

U. Lille-III: Linguistique française, lexicque:  
0474

U. Lille-III: Linguistique française: 0729

U. Lille-III: Linguistique : français langue  
étrangère : 0739

U. d'Artois: Linguistique française: 0093

U. Lyon-II: Interactions: 0959

U. de Saint-Étienne: et 9e section, 1er octobre 2001, didactique du français langue étrangère: 0717 S

U. Montpellier-III: Linguistique française: 0044

U. Montpellier-III: Français langue étrangère: 0229

U. du Mans: Français langue étrangère: 0385  
 Institut national des langues et civilisations orientales : didactique des langues: 0731

Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: 0008

U. Paris-III: Terminologie, langue étrangère appliquée : 0214

U. Paris-V: Linguistique générale et sociolinguistique : langues, sociétés et éducation: 0085

U. Paris-V: Linguistique générale, description linguistique et enseignement du français, langue maternelle, langue seconde et langue étrangère : 2135

U. Paris-VII: Linguistique française et langues romanes : 1251 S

U. de Brest: et 9e section, 1er octobre 2001, linguistique française et stylistique: 0267 S

U. de La Réunion: 0239 S

U. de Rouen: Sociolinguistique: 0697

U. de Rouen: 1er octobre 2001, analyse du discours : 0847 S

U. de Rouen: Didactique, textes: 1129

U. Strasbourg-II: Français langue étrangère: 0107

U. Strasbourg-II: Phonétique générale et expérimentale : 0548

U. Paris-X: syntaxe: 0654 S

U. de Cergy-Pontoise: Sciences du langage, lexique : 0477

8e section : Langues et littératures anciennes

U. Grenoble-III: Langue et littérature latines: 0007

U. Lille-III: Littérature et civilisation latines: 0412

U. Lyon-III: Grec: 0208

U. Lyon-III: Latin: 0322 S

U. de Nantes: Langue, littérature latines: 0463

U. Paris-IV : Littératures religieuses de

l'Antiquité tardive de langue grecque: christianisme, judaïsme, paganisme: 0899

U. de Reims: Grec: 0318

U. de Rouen: Langue et littérature latines: 0073

U. Strasbourg-II: Latin: 0018

9e section : Langue et littérature françaises

U. de Besançon: Techniques d'expression: 0087

U. de Pau : Littérature française du XVIIIe siècle : 0028

U. de Pau: Littérature française du XVIe siècle: 0295

U. Bordeaux-III: Littérature française du XIXe siècle : 0121

U. Bordeaux-III: Littérature française du XXe siècle : 0652

U. de Caen : Littérature française du XIXe siècle et/ou du XXe siècle: 0960

U. de Caen : Littérature du XVIIIe siècle : 1451

U. Paris-VIII: Théorie littéraire et enseignement de la littérature: 0044

Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil: 0378

U. de Dijon: Littérature française du XXe siècle et littératures francophones: 0279

U. de Chambéry: et 10e section, langue et littérature françaises du XIXe siècle: 0225

U. Grenoble-III : Littérature française du XVIIIe siècle: 0162

U. Lille-III: Littérature du XIXe siècle: 0571  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon: Saint-Étienne, formation initiale et continue, recherche en didactique: 0169

U. Lyon-II: Littérature et philosophie au XXe siècle : 0090

U. Lyon-II: Histoire de la langue et stylistique: 0172

U. de Saint-Étienne: Littérature française du XIXe siècle: 0792

U. Montpellier-III : Langue et littérature françaises du XVIIIe siècle: 0622

U. de Perpignan : Littérature des XVIIe et XVIIIe siècles: 0058

Institut universitaire de formation des maîtres

de Nancy-Metz: et 7e section: 0171

U. de Nantes: Littérature française du XIXe siècle: 0230 S

U. de Nice: 1er novembre 2001, langue et littérature médiévales et de la Renaissance: 0241 S

U. de Tours: Littérature française du XVIIIe siècle: 0008 S

U. de Tours: Littérature française du XVIe siècle: 0072

U. de Tours: Langue française médiévale: 0077

U. Paris-III: Littérature et didactique du français langue étrangère: 0227 S

U. Paris-III: Littérature française du XVIIIe siècle: 0286

U. Paris-IV: 1er octobre 2001, histoire de la langue française: 0029 S

U. Paris-IV: Littérature française du XXe siècle: 0622

U. Paris-IV: Littérature française du XVIIIe siècle: 0900

U. Paris-VII: 1er octobre 2001, théories de la littérature du XXe siècle: 0435 S

U. Paris-VII: Littérature de la seconde moitié du XIXe siècle: 2216

U. de Poitiers: Littérature et langue françaises médiévales (ancien français): 1049 S

U. Rennes-II: Littérature française, art et littérature françaises: 0034

U. de Brest: Littérature française du XVIIIe siècle: 0056

U. de Brest: 1er octobre 2001, langue et littérature médiévales: 0256 S

U. de Brest: Langue et littérature françaises du XVIIIe siècle: 1059

U. Strasbourg-II: et 18e section, études théâtrales: 0160

Institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse: Toulouse: 0189

U. Toulouse-II: Littérature médiévale: 0210

Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles: formation initiale et continue des personnels du premier et du second degrés: 0001 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, littérature française du XXe siècle: 0260

10e section: Littératures comparées

U. Clermont-Ferrand-II: Littérature générale et comparée: 0097

U. de Valenciennes: Littérature générale et comparée: 0333

U. de Limoges: Littérature comparée: 0049 S

U. Lyon-II: et 20e section, anthropologie et littérature: 0394 S

U. Lyon-III: Littérature générale et comparée: 0537

U. Paris-III: 0149 S

U. Paris-IV: 0081 S

U. Paris-VII: 1949

U. de Poitiers: Relations entre littérature et image du domaine anglo-saxon: 1331 S

11e section: Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. d'Avignon: 0018

U. de Besançon: Civilisations britanniques moderne et contemporaine: 0008

U. de Pau: Civilisation britannique du XXe siècle: 0035

U. de Pau: 1er octobre 2001, littérature anglaise des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles: 0179 S

U. Bordeaux-III: Littérature britannique des XVIIIe et XIXe siècles: 0040

U. Bordeaux-III: Anglais: 0168

U. Bordeaux-III: Linguistique: 0581

U. de Caen: Études irlandaises: 0045

U. de Caen: Anglais, langue étrangère appliquée et/ou langue, littérature et civilisation des pays de langue anglaise: 1070

U. Clermont-Ferrand-II: Littérature et civilisation américaines: 0088

U. Clermont-Ferrand-II: Littérature britannique des XIXe et XXe siècles: 1389

U. Paris-VIII: anglais: Littérature britannique du XXe siècle: 0023

U. Paris-VIII: Civilisation américaine: 0969

U. Paris-XII: Littérature américaine: 0445

U. Paris-XIII: Linguistique, langue de spécialité, langue étrangère appliquée: 0383

U. de Dijon: Poésie romantique britannique: 0661

U. de Chambéry: Anglais: 0567

U. Grenoble-III: Linguistique anglaise: 0027 S

- U. Grenoble-III: Anglais, langue étrangère appliquée, civilisation anglaise: 0300  
 U. Lille-III: Civilisation britannique: 0197  
 U. Lille-III: Roubaix, anglais, langue étrangère appliquée: 0287  
 U. Lille-III: 0796  
 U. de Valenciennes: Études anglophones: 0106  
 U. de Valenciennes: Études anglophones: 0295  
 U. de Limoges: Littérature anglaise: 0126  
 U. Lyon-III: 1er octobre 2001: 0386 S  
 U. de Saint-Étienne: 0021  
 U. de Saint-Étienne: 0117  
 U. de Saint-Étienne: 0534  
 U. Montpellier-III: Civilisation britannique: 0040  
 U. Montpellier-III : Littérature anglaise du XVIe siècle: 0109 S  
 U. Nancy-II: 0124  
 U. de Nantes: Civilisation nord-américaine: 0089  
 U. de Toulon: Civilisation ou littérature anglo-saxonne : 0436  
 U. d'Orléans: Civilisation américaine: 0182 S  
 U. de Tours: 0282  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: formation des maîtres du premier et du second degrés: 0011  
 U. Paris-III: Civilisation britannique des XIXe et XXe siècles: 0816  
 U. Paris-III: Théorie et pratique de la traduction : 0821  
 U. Paris-IV: Civilisation américaine: 0122  
 U. Paris-VII: Anglais, linguistique énonciative: 1963  
 U. Paris-IX: Monde anglophone de l'économie et des affaires et/ou enseignement de l'anglais par les nouvelles technologies: 0442  
 U. de Poitiers: Linguistique anglaise: 0032  
 U. de Poitiers: Langue, littérature, civilisation: 0257 S  
 U. de La Rochelle: Anglais des affaires: 0279  
 U. de Reims: Littérature anglaise contemporaine : 0005  
 U. de Reims: Études irlandaises: 0060  
 U. de Reims: Linguistique anglaise: 0073  
 U. de Reims: Civilisation britannique: 0835  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Anglais des affaires: 1060  
 U. Rennes-II: Anglais, littérature américaine: 0150  
 U. Rennes-II: Anglais, civilisation britannique: 0443  
 U. de Brest: 1er octobre 2001, Études anglo-américaines : 0433  
 U. de Bretagne Sud: Anglais: 0357  
 U. de Rouen: théâtre et ou littérature des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles: 0872 S  
 U. de Mulhouse: Anglais, langue étrangère appliquée : 0001  
 U. Strasbourg-II: Américain, littérature ou civilisation : 0073  
 U. Strasbourg-II : Littérature anglaise du XVIIIe siècle: 0074 S  
 U. Toulouse-II: Linguistique: 0024  
 U. Toulouse-II: Civilisation: 0073 S  
 U. Toulouse-II: Anglais: 0509 S  
 U. Paris-X: Littérature britannique contemporaine : 0032  
 U. Paris-X: Civilisation américaine: 0038 S  
 U. Paris-X: Anglais, langue étrangère appliquée et civilisation: 1470  
 U. Paris-X: Littérature américaine: 1540  
 U. de Cergy-Pontoise: Civilisation et histoire des idées anglo-saxonnes: 0033  
 U. de Cergy-Pontoise: 0316
- 12e section : Langues et littératures germaniques et scandinaves
- U. de Caen: Allemand: Langue, linguistique: 0042 S  
 U. Grenoble-III: Histoire des idées, civilisation allemande : 0017  
 U. Lille-III: Allemand, langue étrangère appliquée : 0103 S  
 U. Lille-III: Allemand: 0743  
 U. du Littoral: Littérature allemande: 0260  
 U. de Valenciennes: Allemand, langue étrangère appliquée: 0156  
 U. Lyon-II: Allemand, langue étrangère appliquée : 0114  
 U. Lyon-II: et 22e section, allemand, civilisation, histoire: 0491  
 U. de Saint-Étienne: Allemand: 0373  
 U. de Metz: Linguistique et didactique: 0407  
 U. de Tours: Langue et linguistique allemandes: 0180

U. Paris-III: Allemand économique et commercial : civilisation comparée: 0015

U. Paris-III: Société et culture des pays de langue allemande aux XIXe et XXe siècles: 0822

U. Paris-IV: Langues, littératures et civilisation scandinaves : 0901

U. de Reims: 1er novembre 2001, linguistique allemande : 0700 S

U. Rennes-II: Civilisation et littérature allemandes : 0705

U. de Mulhouse: Allemand, langue étrangère appliquée, civilisation: 0049

U. Strasbourg-II: Civilisations modernes et contemporaines des pays de langue allemande: 0045 S

U. Strasbourg-II: Littérature et civilisation néerlandaises : 0065

13e section : Langues et littératures slaves

U. Paris-VIII: Langue et civilisation russes: 0971

U. Lyon-III: Linguistique russe: 0059

U. Nancy-II: Russe: civilisation, mouvement des idées: 0464

Institut national des langues et civilisations orientales : langue et littérature russes: 0441

U. Paris-IV: Russe, langue étrangère appliquée : 0108

U. Paris-IV: Littérature russe: 0902

14e section : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, italien: 0625

U. de Besançon: Études italiennes: 1231

U. Bordeaux-III: Espagnol: 0601

U. de Caen: Espagnol: 1184

U. Clermont-Ferrand-II: Espagnol: 1233

U. Paris-VIII: Amérique latine: 0970

U. de Dijon: Espagne, siècle d'or: 1396

U. de Chambéry: Italien: 0201

U. Grenoble-III: Langue, littérature, civilisation italiennes contemporaines: 0014 S

U. Grenoble-III: Langue, littérature, civilisation italiennes anciennes: 0015

U. Grenoble-III: Espagnol, langue, civilisation : 0020

U. Grenoble-III: Langue, littérature, civilisation italiennes modernes: 0070

U. Lille-III: Espagnol: 0060

U. de Valenciennes: Espagnol: 0490

U. de Limoges: Espagnol: 0053

U. Lyon-II: Portugais: 0423

U. Lyon-II: Espagnol, langue étrangère appliquée : 0555

U. Lyon-II: Italien: 0970

U. Montpellier-III: Italien: 0034

U. Montpellier-III: Nîmes, espagnol: 0435

U. de Nantes: Amérique latine, littérature, société, art et civilisation: 0096

U. de Nantes: Portugais: 0451 S

U. d'Angers: Espagnol: 0623

U. de Nice: Italien: 0483

U. de Nice: Espagne, littérature et civilisation du XVIIIe siècle: 1337

U. Paris-III: 1er octobre 2001, Espagne médiévale : 0040 S

U. Paris-III : Littérature et civilisation de l'Amérique latine contemporaine: 0041 S

U. Paris-III: Espagnol, langue étrangère appliquée : 0659

U. de Poitiers: Espagnol: 0125

U. de Poitiers: Civilisation espagnole: 0226

U. de Reims: Espagnol: 0827

U. Rennes-II: Espagnol, Amérique latine: 0107

U. Rennes-II: Espagnol, Espagne: 0753

U. de Rouen : 1er octobre 2001, littérature espagnole du siècle d'or: 0162 S

U. Strasbourg-II: Espagnol, langue étrangère appliquée : 0324

U. Toulouse-II: 1er octobre 2001, espagnol: 0075 S

U. Toulouse-II: Espagnol: 0080

U. Toulouse-II : Langue et littérature italiennes : 0082

U. Toulouse-II: Espagnol: 0384

U. Paris-X: Civilisation hispanique, droit, économie : 0109

U. Paris-X: Italien, linguistique et Moyen Age: 0126 S

U. Paris-X: Langue, littérature et civilisation espagnoles : 0850 S

15e section : Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, civilisation arabe moderne et contemporaine : 0056

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, arménien : 1466

U. Lille-III: Japonais : 0534

U. Lyon-II: 1er octobre 2001, arabe, civilisation arabo-musulmane : 0390 S

U. Lyon-III: Langue et civilisation coréennes : 0085 S

Institut national des langues et civilisations orientales : Langue et civilisation du Japon : 0459 S

Institut national des langues et civilisations orientales : Langues et littératures océaniques : 0671

16e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, psychologie différentielle : 1358

U. d'Amiens: Psychologie du développement : 0991

U. de Besançon : Psychologie clinique, psychopathologie : 0005

U. Bordeaux-II : Psychologie du développement et l'éducation : 0744

U. Paris-VIII: Psychologie sociale : 0426

U. Paris-VIII: Psychologie clinique et pathologique : 0682

U. Paris-XIII: Psychologie clinique et psychopathologie : 0727

U. de Dijon: Psychologie clinique : 0775

U. Lille-III: Psychologie de la santé : 0022

U. Lille-III: Ergonomie : 0057

U. Lyon-II: Psychologie du travail : 0878 S

U. Montpellier-III: Nîmes, psychologie du développement : 0506

U. Nancy-II: Psychologie différentielle : 0440  
 Conservatoire national des arts et métiers: Psychologie de l'orientation : 0041 S

U. Paris-V : Psychologie expérimentale : processus perceptifs : 0005

U. Paris-VII: Psychopathologie et psychanalyse:

0031

U. Paris-VII: Psychologie générale et histoire de la psychologie : 0117

U. de Reims: Psychologie cognitive : 0859

U. Rennes-II: Psychologie sociale appliquée : 0003

U. de Rouen: Psychologie cognitive : 0595 S

U. de Rouen: Psychologie des régulations sociales du travail : 0844

U. Toulouse-II: 1er octobre 2001, ergonomie et psychologie : 0505

17e section : Philosophie

U. Paris-VIII: Psychanalyse et politique : 0134

U. Paris-VIII: Esthétique et politique : 0142

U. Paris-VIII: Morale et politique : 0535 S

U. de Dijon: Philosophie générale : 0097

U. de Dijon: et 72e section, épistémologie et histoire des sciences, culture scientifique et technique : 1385

U. Grenoble-II : Philosophie générale et bioéthique : 0020

U. Grenoble-II: Histoire de la philosophie ancienne : 0730

U. Lille-III: Logique et épistémologie : 0003

U. Nancy-II: 0088

U. de Nantes: Philosophie anglo-saxonne : 0255 S

U. Paris-I: 1153

U. Paris-I: Histoire de la philosophie ancienne : 1162

U. de Poitiers: 0221 S

U. de Poitiers : Histoire de la philosophie (morale et politique) : 0937

U. Strasbourg-II: 1er octobre 2001, philosophie allemande des XIXe et XXe siècles : 0058 S

U. Paris-X: Métaphysiques de l'âge classique : 0159

U. de Cergy-Pontoise: Philosophie du droit : 0091

Théologie catholique

U. de Metz: Théologie catholique : 0728

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : Droit canonique : 0082

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : Pédagogie religieuse : 0228

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

- U. d'Amiens: Esthétique: 0537
- U. Bordeaux-III: Théâtre: 0341 S
- U. de Caen: Études cinématographiques: 0476
- U. de Marne-la-Vallée: Histoire des arts de l'enregistrement (image et son): 0240
- U. Paris-VIII: Histoire et théories des arts plastiques : 0289 S
- U. Paris-VIII: Esthétique et théories des arts plastiques : 0730 S
- U. d'Artois: Arts du spectacle: 0477
- U. Lyon-II: Histoire de la musique et musicologie : 0599
- U. Paris-I: Esthétique et littérature: 0948
- U. Paris-III : Théorie des formes visuelles et sonores : 0820
- U. Paris-IV: Musique ancienne: 0639 S
- U. Paris-VII: et 9e section, Études cinématographiques : 0979
- U. de Poitiers: Études théâtrales: 0977
- U. Rennes-II : Arts du spectacle, théâtre contemporain et francophonies: 0680
- U. Rennes-II: Arts plastiques: 0759

19e section : Sociologie, démographie

- U. d'Amiens: Sociologie du développement: 0417
- U. d'Amiens: Sociologie générale: 1180
- U. de Besançon: Sociologie: 1109
- U. de Caen: Sociologie générale: 0151 S
- U. Grenoble-II: Sociologie générale: 0369
- Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: et 70e section, et 22e section, Histoire et sociologie de l'éducation: 0331
- Institut national des sciences appliquées de Lyon : Sociologie des entreprises: théorie des organisations, négociation sociale, innovation et société: 0445
- U. Lyon-II: Sociologie générale: 0048
- U. Lyon-II: Sociologie du travail: 0734
- U. Lyon-II: Sociologie: 0958
- U. Lyon-III: Sociologie politique: 0451
- U. Montpellier-III: Sociologie de l'intégration: 0231
- U. de Metz: Sociologie générale: 0586

U. Nancy-II: Sociologie du développement social : 0372

- U. de Nantes: 0108 S
- U. de Nice: Sociologie: relations interethniques et développement social: 1357
- U. de Tours: Sociologie urbaine: 0691
- U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): et 70e section: 0152
- U. de Rouen: Sociologie du travail: 1015
- U. Toulouse-II: Sociologie: 0072 S
- U. Paris-X: Sociologie du travail et des organisations : 1539

20e section : Anthropologie, ethnologie, préhistoire

- U. de Perpignan: 1er octobre 2001, préhistoire (paléolithique) : 0301 S
- U. Paris-X: Ethnologie: 0147 S
- U. Paris-X : préhistoire : 1548

21e section : Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

- U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Histoire et civilisation grecques: 1478
- U. de Pau: et 22e section, Histoire de l'art: antique ou médiéval ou moderne ou contemporain : 0408
- U. Bordeaux-III: Archéologie gallo-romaine: 0602
- U. Clermont-Ferrand-II : Histoire de l'art antique : 0009
- U. Paris-VIII: Histoire ancienne, histoire grecque : 0020
- U. Paris-XII: Histoire médiévale: 0795
- U. Paris- XIII: Histoire médiévale: 0283
- U. Lille-III: Histoire des religions: 0799
- U. du Littoral: 0532
- U. Lyon-II: Histoire et civilisation islamiques médiévales : 0676
- U. de Nice: 1er octobre 2001, Histoire médiévale : 0457 S
- U. d'Orléans: Histoire ancienne: 0491
- U. Paris-I: Archéologie grecque: 0116
- U. Paris-I: Art byzantin: 0902 S
- U. Paris-IV: Égyptologie: 0015 S
- U. Paris-IV: Pré-protohistoire: 0663

U. Paris-IV: Histoire du christianisme antique: 0817

U. Paris-VII: Histoire des sociétés du monde romain : 1561 S

U. de La Rochelle: Histoire médiévale: 0327

U. de Reims: Histoire médiévale: 1152

U. Rennes-II: Histoire grecque: 0036

U. Rennes-II: Archéologie et histoire de l'art antique et médiéval: 0714

U. de Brest: Histoire ancienne: 0048

U. de Rouen: Histoire médiévale: 0081

U. Strasbourg-II: Archéologie romaine: 0067

U. Toulouse-II: Histoire de l'art contemporain : 0942

U. Paris-X : Histoire romaine (antiquité tardive): 1538

22e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Histoire moderne: 0079 S

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Histoire contemporaine: 0084 S

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Arts des temps modernes: 0437

U. des Antilles-Guyane: Martinique, Histoire: 0058

U. de Besançon: Histoire économique et sociale de la France aux XIXe et XXe siècles: 0093

U. de Besançon: Histoire moderne: 1033

U. Bordeaux-III: Histoire moderne: 0021

U. Bordeaux-III: Histoire sociale contemporaine: 0654

U. de Caen: Histoire contemporaine: 0148 S

U. Clermont-Ferrand-II: Histoire de l'art moderne et contemporain: 1390

Institut universitaire de formation des maîtres de Corse: 0015

U. de Chambéry: Histoire contemporaine: 0363 S

U. Grenoble-II: Histoire de l'art moderne: 0625

U. Lille-III: Histoire économique contemporaine : 0007

U. d'Artois: Art flamand et néerlandais: 0373

Institut universitaire de formation des maîtres

de Lyon: Histoire des femmes et études sur le genre en éducation: 0233

U. Lyon-II: 1er octobre 2001, Histoire de l'art moderne (art européen du XVIe au XVIIIe siècle) : 0099 S

U. Lyon-II: 1er octobre 2001, Histoire religieuse et culturelle des XIXe et XXe siècles: 0107 S

U. Lyon-III: 0371

U. Montpellier-III: Histoire moderne: 0571

U. Nancy-II: Histoire contemporaine: 0303

U. de Nantes: Histoire des mondes contemporains : 0102

U. de Nice : Histoire de la méditerranée à l'époque contemporaine: 0087

U. de Tours: Histoire économique et urbaine: 0002

U. de Tours: Histoire de l'architecture à la Renaissance : 0049

U. de Tours: Histoire culturelle et urbaine: 0058

Institut national des langues et civilisations orientales : Histoire et civilisation du Maghreb: 0436

Institut national des langues et civilisations orientales : Civilisation hébraïque: 0664

U. Paris-I: Histoire de l'Afrique noire contemporaine : 0076

U. Paris-IV: Histoire moderne de l'Europe centrale : 0894

U. Paris-VII: Histoire des sociétés d'Afrique noire : 1192 S

U. de Reims: Histoire contemporaine: 0572

U. Rennes-II: Histoire moderne: 0090 S

U. du Havre: 0424

U. de Rouen : Histoire des XVIe et XVIIe siècles (France et/ou pays européens): 0069

U. Strasbourg-II: Histoire de l'art moderne: 0119

U. Paris-X: Histoire politique, XXe siècle: 1537

23e section : Géographie physique, humaine, économique et régionale

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Géographie physique, climatologie: 1262 S

U. de Caen: Géographie physique: 1355

U. Clermont-Ferrand-II : Géographie physique : 0094

U. Paris-VIII: Géographie physique: 0079

U. Paris-VIII: Géographie régionale: 0082 S

U. Paris-XII: 1er novembre 2001, Géographie physique : 0272 S

U. de Dijon : et 24e section, Géographie humaine : 0102

U. Grenoble-I: et 24e section, et 27e section, 1er octobre 2001, géographie humaine, technologie de l'information géographique: 0328 S

U. Grenoble-I: et 37e section, Géographie physique, environnement, traitement quantitatif des données: 0569

U. Grenoble-I: et 24e section, Géographie sociale et aménagement: 1174 S

U. d'Artois: 0009

U. de Limoges: Géographie physique et environnement : 0220

U. Lyon-II: Géographie humaine et régionale: 0525

U. Lyon-II: Géographie du tourisme: 0921

U. Lyon-III: Géographie humaine et régionale: 0194 S

U. Montpellier-III: Géographie: 0089

U. de Metz: Géographie physique et/ou humaine : 0516

U. d'Angers: Géographie du tourisme et des loisirs : 0492

U. de Tours: Géographie physique, environnement, paysages: 0076

Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: formation des maîtres du premier et du second degrés: 0141

U. Paris-I: Géographie physique: 0091

U. Paris-VII: Géographie physique: 0024

U. de Poitiers: Géographie de la population et des migrations: 1338 S

U. de Reims: Géographie humaine: 0077

U. de La Réunion: 0255

U. Paris-X: Géographie tropicale: 0118 S

24e section : Aménagement de l'espace, urbanisme

U. Lyon-III: 0574

U. de Tours: Développement territorial: 0179 S

U. Paris-I : 1er octobre 2001, Géographie, aménagement, urbanisme: 0090

25e section : Mathématiques

U. Aix-Marseille-III: Marseille, analyse: 0615 S

U. d'Avignon: Géométrie: 0002 S

U. Aix-Marseille-II: Marseille, 1er novembre 2001, Théorie algébrique des nombres: 0576 S

U. Clermont-Ferrand-II : Mathématiques pures : 0298

U. de Chambéry : Géométrie: singularités, théorie du contrôle: 0007

U. de Chambéry: et 26e section, Équations aux dérivées partielles ou logique: 0087

U. Grenoble-I: 1355

U. Lille-I: 1er octobre 2001, Mathématiques pures : 0088 S

U. Lille-I: Mathématiques pures: 0785

U. de Limoges: Calcul formel ou cryptographie : 0057

U. Montpellier-II: 0857 S

U. de Metz: Mathématiques pures: 0358

U. de Nice: et 26e section: 0651

U. d'Orléans: et 26e section: 0044 S

U. Paris-VI: et 26e section, Analyse et géométrie : 0193 S

U. de La Rochelle: et 26e section, Modélisation, analyse numérique, calcul asymptotique: 0353

Institut universitaire de formation des maîtres de Reims: et 26e section, préparation aux concours : 0006

U. Strasbourg-I: 0001

U. Strasbourg-I: 0118

U. Paris-XI: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 0024

U. Paris-XI: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 0121 S

26e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

U. Aix-Marseille-I : Bio mathématique ou problèmes inverses: 0998

U. des Antilles-Guyane: 0192 S

U. de Pau : Probabilités appliquées, statistiques : 0013

U. Bordeaux-IV: 0225

U. de Corte : Mathématiques appliquées à l'environnement : 0086 S

U. de Marne-la-Vallée: Analyse numérique et simulation : 0003

- U. Paris-XIII: institut Galilée, Analyse appliquée, modélisation: 0008 S
- U. de Dijon: Probabilités et statistiques appliquées: 0138 S
- U. Grenoble-I: Équations aux dérivées partielles: 0204
- Institut national polytechnique de Grenoble: école nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, probabilités appliquées: 0432
- U. de Valenciennes (École nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique énergétique de Valenciennes): 1er octobre 2001, Mathématiques appliquées: 0167 S
- École centrale de Lyon: Équations aux dérivées partielles, analyse numérique, modélisation: 0008 S
- U. Lyon-I: Probabilités, statistiques: 0706 S
- U. Montpellier-II: Analyses et applications: 0037 S
- U. Nancy-I (école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy): 1er octobre 2001: 0196 S
- U. de Toulon: institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var: 0199 S
- U. Paris-I: 0911 S
- U. Paris-V: Statistique et applications: 1648
- U. Paris-VI: Probabilités et modèles aléatoires: 3270
- U. Paris-IX: Contrôle, économie, finances, jeux: 0298
- Institut national des sciences appliquées de Rennes: Probabilités et statistiques: 0013
- U. de La Réunion: Statistiques: 0048 S
- U. de Bretagne sud (institut universitaire de technologie de Vannes): Statistique appliquée et bases de données: 0023
- U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): Mathématiques appliquées à l'informatique: 0014
- U. de Rouen: Statistiques: 0946
- U. Toulouse-III: 1er décembre 2001, Statistiques: 0229 S
- U. Toulouse-III: et 70e section, Didactique des mathématiques: 0833
- U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Probabilités appliquées: 0480
- 27e section: Informatique
- U. d'Avignon: et 61e section, réseaux et télécommunications: 0316
- U. Aix-Marseille-I: 0134
- U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Systèmes temps réel: 0023
- U. de Besançon: 1er octobre 2001, Génie logiciel, systèmes distribués, réseaux: 0678 S
- U. de Besançon: Bases de données, recherche opérationnelle: 1114 S
- U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort): Distribution, parallélisme ou génie logiciel: 0147
- U. de Pau: 0531
- U. de Pau (institut universitaire de technologie de Pau): et 61e section, Mont-de-Marsan: 0662
- U. Bordeaux-I: Multimédia ou réseaux et systèmes distribués: 0028
- U. de Caen: 0105
- U. de Caen: 1135
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Systèmes distribués, temps réel: 1237
- U. Clermont-Ferrand-II: informatique: 1214
- U. de Marne-la-Vallée: 0026 S
- U. Paris-VIII: et 71e section, Institut d'enseignement à distance, multimédia, conception d'outils électroniques spécifiques: 0908
- U. Paris-XIII: Institut Galilée: 0519
- École normale supérieure de Cachan: Antenne de Bretagne: 0045 S
- U. de Dijon: 0136
- U. de Dijon: Systèmes distribués inter opérables: 1341
- U. de Chambéry: et 25e section, et 26e section et 71e section, Travail coopératif, collecticiels, interactions: 0365
- U. Grenoble-I: Institut des sciences et techniques de Grenoble, communication multimédia et réalité virtuelle: 0447 S
- U. Grenoble-I: et 61e section, Documents multimédia et serveurs d'informations: 1036 S
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): 0074
- Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, télécommunica-

tions, réseaux, systèmes, applications réparties: 0367

Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité, 1er octobre 2001, informatique, systèmes, vision par ordinateurs, réalités virtuelles, scènes audiovisuelles: 0428

U. Lille-I: École universitaire d'ingénieurs de Lille: 0124 S

U. Lille-I: 1er octobre 2001, centre université-économie d'éducation permanente: 0756 S

U. Lille-I: 1327

U. de Valenciennes: 0563

Institut national des sciences appliquées de Lyon: 1er novembre 2001, systèmes distribués et objets: 0042 S

U. Lyon-I: et 61e section; informatique et production: 0139

U. Lyon-I: Ingénierie des connaissances: 1785

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A): Système d'information, bases de données, génie logiciel: 1797

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B): Informatique industrielle et productique: 1381

U. de Metz: Informatique appliquée: 0727

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Saint-Dié): 1386

Institut national polytechnique de Nancy: Informatique et recherche opérationnelle: 0197

U. du Mans: 0195

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): 1822

U. de Nice: 0051

Conservatoire national des arts et métiers: 0552

U. Paris-VI: Systèmes répartis: 2771 S

U. Paris-VII: Informatique fondamentale: 2150

U. de Poitiers: 1er novembre 2001: 0140 S

U. de La Rochelle: Base de données, modélisation de données semi-structurées: 0145

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Animation, simulation: 0105 S

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Vannes): programmation et conception objet: 0081

U. de La Réunion: 0182

U. de Mulhouse: 0051

U. Strasbourg-I: 0018

U. Toulouse-III: 0217 S

U. Toulouse-III: 1346 S

U. Paris-XI: 1200 S

U. Paris-XI: 1er octobre 2001: 1749 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, réseaux: 0283

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: et 25e section, Versailles, cryptographie et multimédia: 0291

28e section: Milieux denses et matériaux

U. d'Amiens: Physique de la matière condensée: 0074 S

U. d'Amiens: 1er novembre 2001, physique de la matière condensée: 0078

U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Métallurgie des dépôts, matériaux en conception: 0124

U. de Pau: Rhéologie des polymères: 0054 S

Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen: Propriétés magnétiques des matériaux supraconducteurs, propriétés physiques des matériaux.: 1098

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): 1er octobre 2001, Mesures optiques et rayonnement: 0065 S

U. de Marne-la-Vallée: Physique de la matière condensée: 0357

U. Paris-XIII: institut Galilée, 1er octobre 2001, Matériaux en couches minces, surfaces et interfaces: 0011 S

U. de Dijon: et 30e section, Physique des matériaux et optique: 0036

U. Grenoble-I: Cristallographie: 0463 S

U. Montpellier-II: Verres: 0029

U. Montpellier-II: Matière molle: 0350 S

U. de Metz: Matériaux métalliques: 0639

U. de Metz: Matériaux optiques pour les télécommunications: 0677

U. Nancy-I: et 31e section, Physique de la matière molle: 0233

U. du Mans: Spectroscopie de vibration: 0007

U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Saint-Nazaire): Anisotropie du comportement mécanique, textures cristallines, contraintes résiduelles: 0209 S

U. de Nice: 1er octobre 2001, Milieux désordonnés : 0063 S

U. de Tours: 0066 S

U. Paris-VI: et 30e section, Physique des nanostructures : 3272

U. Paris-VII: et 29e section, et 62e section, Matière condensée, matière et systèmes complexes : 0292

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): 0922 S

U. de Rouen: Microscopie électronique à haute résolution et transformations de phases dans les métaux : 1319

U. Strasbourg-I: Analyse structurale des nanobjets : 0120 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: et 30e section, Versailles, Matériaux nouveaux, couches minces, magnétisme, optique, magnéto-optique : 0290

29e section : Constituants élémentaires

U. Clermont-Ferrand-II: Physique nucléaire et corpusculaire : 0157

U. Clermont-Ferrand-II: Physique nucléaire et corpusculaire : 1396

U. Grenoble-I: 1er octobre 2001, Physique subatomique : 0449 S

U. Lyon-I: 1er octobre 2001, Physique expérimentale des particules: 0433 S

U. de Nantes: Physique subatomique expérimentale : 0505 S

U. Paris-VII: et 34e section, Astroparticules ou cosmologie : 0074

U. Strasbourg-I (observatoire astronomique): Physique des particules: 1239 S

U. Paris-XI: Physique mathématique: 0261 S

U. Paris-XI: et 34e section, Cosmologie observationnelle : 2130

30e section : Milieux dilués et optique

U. Bordeaux-I: Systèmes moléculaires complexes : 0123 S

U. Bordeaux-I: Physique des plasmas: 0196

U. Bordeaux-I: 1er octobre 2001: 0608 S

U. Lille-I: 0189

U. Lyon-I: Spectroscopie laser et environnement : 0127 S

U. Rennes-I: Physique moléculaire: 0096

U. Paris-XI: et 63e section, institut d'optique théorique et appliquée, Optique: 0312

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-III: Marseille, Résonance magnétique nucléaire du solide: méthodologie et applications: 0902

U. Aix-Marseille-III: Marseille, Chimie théorique, méthodologie et applications moléculaires : 0925

U. Aix-Marseille-I: Chimie théorique fondamentale : 1476

U. de Pau: Chimiométrie, chimie analytique, spéciation des éléments traces "méthodologie en chimie analytique": 0023 S

U. Bordeaux-I: Matériaux interfaces: 0236

U. Bordeaux-I: Chimie théorique: 0463

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): et 33e section, Méthodes de mesures analytiques en chimie: 0332 S

École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand : Vieillessement des matériaux polymères: 1001 S

U. de Dijon: Microscopie électronique: 0257

U. Grenoble-I: Chimie théorique: 0456 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): 0809

U. Lille-I: Chimie théorique, application à la spectroscopie : 1645

U. Lyon-I: Chimie analytique, traces et ultra traces dans les milieux naturels et biologiques: 2094

U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Étienne): et 33e section, Chimie physique, caractérisation des matériaux: 0500 S

U. Montpellier-II : 1er novembre 2001, Spectroscopie raman et infra rouge: 0394 S

U. Nancy-I: Spectroscopie de surface: 0882

U. de Toulon: 1er octobre 2001: 0118 S

École normale supérieure: et 60e section, et 62e section, Microfluidique et chimie en milieu organisé, analyse et réactivité: 0135

U. Paris-VI: Réactivité en phase condensée: 0475 S

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de

technologie de Lorient): 1er octobre 2001, Mécanismes physico-chimiques de formation et d'inhibition de bio films, peintures marines antisalissures, prévention des risques (incendie, pollution): 0139 S

U. du Havre: 1er octobre 2001: 0307 S

École nationale supérieure de chimie de Mulhouse: Sécurité de la réaction chimique: 0204 S

U. Strasbourg-I: Chimie théorique, chimie computationnelle: 0314

U. d'Evry-Val d'Essonne: Modélisation et réactivité chimique: 0433

32e section: Chimie organique, minérale, industrielle

U. Aix-Marseille-III: Marseille, Chimie appliquée aux aliments, chimie moléculaire: 0926

U. d'Amiens: 1er octobre 2001, Synthèse organique, chimie des glucides: 0458 S

U. Bordeaux-I: 1er octobre 2001, Chimie du matériau bois: 0243 S

U. de Dijon: Chimie organique et organométallique: 0140

U. de Dijon: et 33e section, école supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux, Chimie des matériaux: 0286

U. de Dijon (école nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon): et 64e section, Chimie des aliments: 0284

U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune): Chimie organique: 0146

École normale supérieure de Lyon: Chimie organique ou chimie bio organique: 0113

U. Lyon-I: 1er octobre 2001, Synthèse organique fine par voie organométallique: 0154 S

U. Lyon-I: 1er octobre 2001, Cristallographie: 0438 S

U. Lyon-I: Molécules bio-actives, chimie biomimétique: 0788

U. Montpellier-II: Bio molécules: 0587 S

U. de Perpignan: Chimie organique analytique et environnement: 0403

U. Nancy-I: 1er octobre 2001, Chimie du bois: 0166

U. du Mans: et 33e section, Chimie organique macromoléculaire: 0032

U. Paris-V: Chimie biologique (chimie bio-inorganique): 1353 S

U. Paris-VI: Molécules, synthèse et propriétés: 0888

Institut national des sciences appliquées de Rennes: Chimie inorganique: 0003

U. Rennes-I: et 33e section, Chimie minérale, option biomatériaux: 0108

U. Rennes-I: Catalyse: 1640

U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux): 0311 S

U. Strasbourg-I: Chimie inorganique: 0322

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Synthèse organique: 0125 S

33e section: Chimie des matériaux

U. d'Amiens: Synthèse, caractérisation structurale et étude des propriétés physiques de nouveaux matériaux: 0153

U. Bordeaux-I: Matériaux et optique: 1191

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): 0551

École nationale supérieure de chimie de Lille: Chimie des matériaux inorganiques: 0134 S

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix: et 62e section, Chimie textile: 0011

U. Lyon-I: Chimie des dérivés moléculaires et des précurseurs de matériaux à base de bore: 0443

U. Montpellier-II: Verres et applications: 0064 S

U. Montpellier-II: Céramiques: 0088 S

Institut national polytechnique de Nancy: Matériaux métalliques: 0373

U. de Toulon: 0202

U. d'Orléans: et 60e section, école supérieure de l'énergie et des matériaux, matériaux haute température: 0913

École nationale supérieure de chimie de Paris: Physico-chimie des matériaux: 2801 S

U. Paris-VI: 1er octobre 2001, Chimie macromoléculaire: 0967 S

U. Rennes-I: Sol, gel, céramiques: 0273

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): Surfaces et interfaces: 0257

U. d'Évry-Val d'Essonne: et 60e section, Matériaux cimentaires: 0347

34e section : Astronomie, astrophysique

U. Toulouse-III: Astrophysique à haute énergie, astroparticules: 0080 S

U. Toulouse-III: Cosmologie et grandes structures : 0882

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. de Besançon: et 36e section: 0021

U. Grenoble-I (observatoire de Grenoble): Sismologie des mouvements forts, risque sismique : 1400

U. Nancy-I: Méthodes physiques d'études des minéraux : 0193 S

U. de Nice: et 36e section, 1er octobre 2001, Géochimie, géochronologie: 0360 S

U. Paris-VI: Géophysique de subsurface: 0324

U. Paris-VII: Reconstitutions des environnements géologiques, méthodes physiques et chimiques : 0102 S

U. Strasbourg-I (école et observatoire des sciences de la terre): Géophysique de l'environnement : 0267

U. Paris-XI: et 36e section, Géomorphologie et tectonique: 0283 S

36e section : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

U. d'Avignon: 1er novembre 2001: 0105 S

U. de Dijon: et 35e section, 1er octobre 2001, Géologie des ensembles sédimentaires: 0870 S

U. Lille-I: Paléontologie du paléozoïque: 0011

U. du Littoral: et 37e section: 0525

U. d'Angers: Micro paléontologie en relation avec l'environnement et les paléoenvironnements : 0493

U. de Poitiers: 1er octobre 2001, Paléomammologie (évolution, phylogénie, paléoenvironnement) géologie, gène, paléobiologie: 0151 S

U. de Rouen: et 35e section, 1er décembre 2001, Géosciences de la surface: transferts: 0612 S

37e section : Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement

U. Aix-Marseille-II: Observatoire des sciences

de l'univers, océanographie physique côtière: 0304 S

U. Paris-XII: 1er octobre 2001, Physico-chimie de l'environnement atmosphérique : 0260 S

U. de Perpignan : 1er novembre 2001, Géophysique de l'environnement marin: 0011 S

U. Paris-VI: 3266

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Aix-Marseille-I: et 62e section, institut universitaire des systèmes thermiques industriels, Modélisation des transferts couplés: 1299

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie d'Amiens) : 1er octobre 2001, Génie mécanique, usinage: 0187 S

U. de technologie de Compiègne: Composites, propriétés mécaniques, endommagement: 0260

U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Matériaux pour structures adaptatives, mécanique: 0123

U. de Besançon: Dynamique des structures, mécanique des solides: 0643 S

U. Bordeaux-I: Mécanique fondamentale et appliquée: 0956

U. de Caen : et 26e section, Mécanique des solides, modélisation mathématique et numérique : 0096 S

Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand : Mécanique des solides: 0011

U. de Dijon: institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers, Méthodes expérimentales en mécanique: 1254

U. Grenoble-I: 1er octobre 2001, Mécanique des solides, mécanique des milieux continus: 0206 S

U. d'Artois: Béthune: 0237

U. de Valenciennes: Maintenance et conception : 0491

Institut national des sciences appliquées de Lyon : Mécanique des contacts et des solides: 0004

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Mécanique du solide, génie civil.: 0345

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Nîmes): 1er octobre 2001: 0113 S

U. Montpellier-II (institut universitaire de

technologie de Nîmes): Transfert milieux complexes : 0645

U. de Metz: Mécanique des solides: 0676

U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz): et 28e section, 1er octobre 2001, Matériaux, mécanique: 0490 S

U. du Mans: Acoustique et ou génie mécanique : 0304

École centrale de Nantes: 1er octobre 2001, Mécanique des structures: 0146 S

École centrale de Nantes : 1er octobre 2001, Génie industriel: 0149 S

U. de Nantes: Mécanique, génie civil: 1234 S

U. de Tours (école d'ingénieurs du Val de Loire): 1328

École nationale supérieure d'arts et métiers: Paris, modélisation des procédés de fabrication : 0146

École nationale supérieure d'arts et métiers: Cluny, usinage matériau bois: 0278 S

École nationale supérieure d'arts et métiers: Brest, école navale, mécanique des fluides expérimentale, hydrodynamique navale, propulsion par hélice, cavitation: 0421

U. Paris-VI: Modélisation et mécanique des structures : 0229

École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers: Mécanique des fluides, aérodynamique, compressibles et incompressibles : 0742 S

U. de La Rochelle: Génie civil: 0190

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Génie mécanique et productive : 1054

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes): Génie civil, équipements du bâtiment, transferts: 0128

U. de Bretagne Sud: 0007

U. de La Réunion (institut universitaire de technologie de La Réunion): Génie civil, thermique: 0284

U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): Génie civil: 0224

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch): Structures: 0229

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : Génie mécanique: 0144 S

U. Toulouse-III: propagation, capteurs et instrumentation acoustique: 0235 S

61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. Aix-Marseille-III: et 27e section, institut universitaire des sciences pour l'ingénieur de Marseille, Génie informatique et génie logiciel: 0576

U. Aix-Marseille-III: Marseille, automatique: 0903

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie d'Amiens): Génie informatique, robotique : 0115

U. de technologie de Compiègne: Traitements des signaux physiologiques: 0257

U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Informatique industrielle, gestion de production, logistique: 0104

U. de Besançon: 0025

U. Clermont-Ferrand-II: Perception artificielle pour la robotique: 0170 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): et 63e section, 1er octobre 2001, Circuits numériques, capteurs: 0544 S

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Informatique industrielle, réseaux locaux industriels, supervision: 1657

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix: Informatique industrielle, logistique et traitement des données: 0013

Institut national des sciences appliquées de Lyon: Traitement du signal et de l'image: 0210 S

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois): Traitement du signal pour les télécommunications: 1159

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'électricité et de mécanique) : Automatique, traitement du signal: 0020 S

U. d'Angers : Automatique et informatique appliquées, approche algébrique des systèmes à événements discrets: 0245

U. de Toulon: 1er octobre 2001, institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var: 0262 S

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Électronique, électrotechnique,

automatique : 0108 S

U. de Technologie de Troyes: et 27e section, Troyes, Soutien logistique aux systèmes de production : 0074

U. Rennes-I: Signal, image, technologie pour la santé: 0279

U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): 0045

U. Strasbourg-I (école nationale supérieure de physique) : Traitement d'images: 0893 S

École nationale d'ingénieurs de Tarbes: Automatique, mesures et contrôle, micro systèmes: 0019 S

École nationale d'ingénieurs de Tarbes: et 27e section, Ingénierie des connaissances, nouvelles technologies de l'information et de la communication, systèmes d'information industriels : 0075

U. Toulouse-III: temps réel: 0473 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie) : Systèmes électroniques: 0508

62e section : Énergétique, génie des procédés

U. Aix-Marseille-III (école nationale supérieure de synthèses, de procédés et d'ingénierie chimiques) : Génie des procédés: 0789

U. de Pau (institut universitaire de technologie de Pau) : Aérothermique, transferts de chaleur radiatifs et convectifs, mécanique des fluides: 0603

U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): Génie des procédés: 1161

U. de Dijon (institut universitaire de technologie du Creusot): Thermique, matériaux: 1394  
 Institut national des sciences appliquées de Lyon : Transferts thermiques: 0007 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2001, Génie des procédés et environnement : 0140 S

U. de Saint-Étienne: Physico-chimie des interfaces et microencapsulation: 0788

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois) : Génie chimique: 0079

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure des industries chimiques) : Génie des procédés et des systèmes

complexes : 0223

U. de Nantes: 0018

U. d'Orléans: école supérieure de l'énergie et des matériaux, Énergétique: 0562

U. Paris-VI: Génie des procédés et chimie appliquée : 0256

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes): Chimie analytique: 0999 S

U. de Mulhouse: 0014

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch): 0061 S

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : 1er octobre 2001, Génie des procédés, physico-chimie et phénomènes inter faciaux: 0190 S

U. Toulouse-III: Fluides complexes, physico-chimie des interfaces et micro réactions: 0358 S

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'ingénieurs de génie chimique): Informatique et procédés: 0028

63e section : Électronique, optronique et systèmes

École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon: Conception et modélisation des micro systèmes: 0512

U. de Besançon: Belfort, électronique: 1257

U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): 1er octobre 2001: 0310 S

Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen: 1er janvier 2002, Conception, circuits intégrés, micro électronique, composants, systèmes électroniques, électronique analogique, numérique, analyse des défaillances dans les circuits intégrés.: 0781 S

U. de Caen: école d'ingénieurs de Cherbourg, Composants et systèmes: 1080

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): Électronique: 0195

U. Grenoble-I : et 27e section, 1er novembre 2001, institut des sciences et techniques de Grenoble, micro systèmes: 0436 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): Télécommunication: 0315 S

Institut national polytechnique de Grenoble: école nationale supérieure d'ingénieurs électriciens, Électronique de puissance, électrotechnique, énergie électrique.: 0430

Institut national polytechnique de Grenoble:  
école nationale supérieure de physique, opto-  
électronique, composants intégrés passifs: 0434  
U. Lille-I: 1er octobre 2001, Microélectronique,  
micro-ondes: 0242 S

U. Lille-I: Micro électronique, micro-ondes:  
1156

U. d'Artois: Béthune, Génie électrique: 0112

U. de Limoges: caractérisation et conception  
de circuits optiques et micro-ondes: 0480

École centrale de Lyon: Micro électronique,  
optoélectronique : 0122

Institut national des sciences appliquées de Lyon:  
Électronique, optronique et systèmes, compo-  
sants micro électroniques, silicium.: 0542

U. Montpellier-II: 1er octobre 2001, Électro-  
nique : 0710 S

U. Nancy-I (institut universitaire de technolo-  
gie de Longwy): 0954

U. de Nantes (école polytechnique de l'univer-  
sité de Nantes): Saint-Nazaire, Conception des  
machines électriques: 1942

U. de Tours (école d'ingénieurs du Val de  
Loire): 1327

U. Paris-VI: Compatibilité électromagnétique  
pour systèmes embarqués: 1065

U. de Reims (institut universitaire de technolo-  
gie de Troyes): Robotique: 0701

Institut national des sciences appliquées de  
Rennes : Électronique et systèmes de commu-  
nications : 0153

U. Rennes-I: et 61e section, antennes radars:  
0123

École nationale d'ingénieurs de Brest: Optro-  
nique et télécommunications: 0057

U. Toulouse-III: Micro électronique, compo-  
sants et fonctions de l'électronique: 2156

U. Toulouse-III (institut universitaire de tech-  
nologie A): 0462 S

Institut national polytechnique de Toulouse  
(école nationale supérieure d'électrotechnique,  
d'électronique, d'informatique et d'hydrau-  
lique) : Électronique, conception assistée par  
ordinateur : 0049

U. de Cergy-Pontoise (institut universitaire de  
technologie de Cergy-Pontoise): et 61e section,  
Neuville-sur-Oise, capteurs et systèmes de trai-

tement des informations: 0212

U. Paris-XI: Composants pour la microélec-  
tronique avancée: 2131

64e section : Biochimie et biologie  
moléculaire

U. Aix-Marseille-I: Biochimie: 1477

U. d'Amiens: Métabolisme intégré, enzymo-  
logie in vivo: 0010

U. de Besançon: et 65e section, Biochimie, bio-  
logie moléculaire: 0978

U. Bordeaux-I: 0689 S

U. Bordeaux-II: école supérieure de technolo-  
gie des Bio molécules de Bordeaux, biochimie,  
génomique fonctionnelle: 0639

U. Bordeaux-II: école supérieure de technolo-  
gie des bio molécules de Bordeaux, Biotech-  
nologie : 0968

U. Bordeaux-II: et 65e section, Biochimie,  
génomique structurale: 1004

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de  
technologie d'Aubière): et 65e section, Au-  
rillac, Bio informatique: 1100

U. de Corte: et 65e section, Biochimie cellulaire  
et moléculaire: 0190

U. Lille-I: 1er octobre 2001, Glycobiologie  
structurale et métabolique: 0104 S

U. Lille-I: institut agroalimentaire de Lille,  
Biochimie et microbiologie alimentaire: 0294

U. Lyon-I: 1er novembre 2001, Interactions  
protéines membranes: 0145 S

U. Montpellier-II (institut universitaire de tech-  
nologie de Montpellier): Biochimie et biologie  
appliquée : 0109 S

U. d'Orléans: 0914

U. Rennes-I: 1218

U. de Brest: et 67e section: 0521

U. Strasbourg-I: et 27e section, Bio informa-  
tique algorithmique et analyse des séquences  
génomiques : 0255 S

U. Toulouse-III: Biochimie: 0302 S

U. Paris-XI: Génomique structurale: 0808

65e section : Biologie cellulaire

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Oncologie  
génétique : 0300

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Immunologie

moléculaire et physiopathologie: 1345

U. Aix-Marseille-II : Marseille, Contrôle génétique, ontogenèse, évolution des grandes fonctions : 1456

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe: 0442

U. Bordeaux-II: Génétique: 0685 S

U. de Caen: Microbiologie alimentaire: 1016

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) et 64e section : microbiologie fondamentale et appliquée aux domaines médical et des biotechnologies: 1051 S

U. de Dijon: Immunologie: 0949

U. Lille-I: et 68e section, Biologie moléculaire des eucaryotes: 0871

U. de Metz: Microbiologie appliquée à l'environnement : 0529

U. d'Angers: Génétique végétale: 0394 S

U. Paris-V: Neurosciences: 2142

U. Paris-VII: Génétique et signalisation moléculaire : 1869

U. Strasbourg-I: et 64e section, Bio production, biotechnologie : 1075

U. Paris-XI: Phénomènes épigénétiques: 0381

U. d'Évry-Val d'Essonne : Structures des génomes : 0434

66e section : Physiologie

U. d'Amiens: Électrophysiologie cellulaire et moléculaire, seconds messagers et métabolisme des inositides: 0005

U. Bordeaux-I: Écophysiologie, bioénergétique : 0509

U. de Dijon: et 67e section, Génétique: 0037

U. de Dijon: Biologie du développement des plantes : 0242

U. de Chambéry: et 69e section, 1er octobre 2001, Physiopathologie digestive, modulateurs, cerveau: 0243 S

U. du Littoral: et 74e section: 0204

U. de Limoges: Aspects moléculaires et cellulaires de la glycosylation: 0066

U. de Limoges: Apoptose et immunité: 0470

U. Montpellier-II: Génomique fonctionnelle végétale : 0072

U. de Perpignan: Biologie moléculaire végétale: 0246

U. Paris-VII: Physiologie cellulaire animale:

1529 S

U. de Poitiers: Biologies cellulaire et moléculaire végétales, biotechnologies végétales: 0152 S

U. de Bretagne Sud: Biologie: 0197 S

U. de Rouen: et 69e section, Neuroendocrinologie : 0163

U. Strasbourg-I: et 69e section, Biologie intégrée et physiologie des régulations: 0134

U. Toulouse-III: Nutrition, endocrinologie métabolique : 0291 S

67e section : Biologie des populations et écologie

U. Bordeaux-I : et 68e section, 1er octobre 2001, Écologie et génétique, populations végétales terrestres: 0054 S

U. de Corte (institut universitaire de technologie de Corte): Écologie générale, écotoxicologie, surveillance des milieux naturels, biologie végétale : 0201

U. d'Angers: et 68e section, Écologie évolutive et biologie de la conservation orientée sur les vertébrés : 0425

U. Paris-VI: Banyuls, microbiologie marine: 0031 S

U. Rennes-I: 1er octobre 2001, Écologie: 0291 S

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest): et 66e section, Biologie cellulaire, biologie et physiologie animales.: 1061

U. Toulouse-III: Transferts hydriques dans les couverts végétaux: 0348

68e section : Biologie des organismes

U. de Caen: Biologie et biotechnologie marine: 1450

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Biologie des eucaryotes: 0354 S

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan): Biologie végétale: 0404

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires): Sciences végétales: 0134

U. de Tours: Entomologie chimique: 0131

U. de Reims: Reproduction chez les végétaux, biologie et biotechnologies: 0080

U. Strasbourg-I: et 66e section, Biologie et physiologie animales comparées: 0351

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure agronomique de Toulouse) : 1er octobre 2001, Agronomie, éco-physiologie : 0032 S

69e section : Neurosciences

U. Aix-Marseille-III: et 66e section, Marseille, Neurosciences cellulaires et moléculaires post génome, régulations neurovégétatives: 0287 S

U. de Caen: Biologie moléculaire et système nerveux central: 1444

U. Grenoble-I: et 64e section, Biochimie, biologie moléculaire, biophysique: 1380

U. Nancy-I: et 68e section, Ethologie, comportement : 0197 S

U. de Nice: Neurobiologie: 0393

U. Paris-VII: Neurosciences intégrées, neuropharmacologie : 0032 S

U. Paris-VII: et 65e section, Neurobiologie du développement : 0594 S

39e section : Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

U. d'Amiens: Traitement des signaux biomécaniques, ingénierie de la santé: 0141

U. de Besançon: 0143

U. Grenoble-I: Chimie analytique, bromatologie : 1402

U. Paris-XI: Chimie analytique et contrôle de qualité des produits de santé: 1570 S

40e section : Sciences du médicament

U. Clermont-Ferrand-I: Chimie thérapeutique: 0217 S

U. Lille-II: Physiologie, nutrition, diététique: 0069

U. du Littoral : Toxicologie industrielle et environnementale : 0533

U. Montpellier-I: Toxicologie: 1004

U. Nancy-I: Pharmacie clinique: 0005 S

U. d'Angers: Chimie organique, synthèse totale des substances naturelles biologiquement actives et analogues structuraux: 0019

U. de Poitiers: Pharmacognosie: 0075 S

U. de Poitiers: 1er octobre 2001, Physiologie humaine : 0200 S

U. de Poitiers: Chimie thérapeutique: 0867

U. de Reims: Pharmacie clinique: 0597 S

U. Paris-XI: 1er octobre 2001, Pharmacie clinique : 1292 S

U. Paris-XI: Neuropharmacologie: 1385 S

U. Paris-XI: Chimie thérapeutique: 2132

41e section : Sciences biologiques

U. de Dijon: Immunologie: 0174 S

U. Lille-II: 1er octobre 2001, Biochimie: 0068 S

U. Montpellier-I: Biologie cellulaire et moléculaire : 0077 S

U. Montpellier-I : Biochimie métabolique et clinique : 1003

U. Montpellier-I: Hématologie: 1005

U. de Nantes: Virologie clinique et moléculaire : 0004

U. de Rouen: Angiogenèse: 0041 S

U. Toulouse-III: Cinétique des xéno biotiques: 2157

U. Toulouse-III: Parasitologie médicale: 2158

U. Paris-XI: 1er octobre 2001, Bactériologie moléculaire et cellulaire: 0827 S

70e section : Sciences de l'éducation

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine : Bordeaux, formations initiale et continue des enseignants du premier et du second degrés: 0006 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Clermont-Ferrand: Clermont-Ferrand, formations initiale et continue des enseignants, préparation aux concours du premier et du second degrés: 0002

U. Grenoble-II: évaluation: 0659

U. Lille-I: Centre université-économie d'éducation permanente, formation des adultes: 0075

U. Montpellier-III: Formation des maîtres: 0391 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz: 0193

U. Nancy-II: 0759

Institut universitaire de formation des maîtres de Nantes: 0007

Institut universitaire de formation des maîtres d'Orléans-Tours : et 7e section, et 16e section, Orléans et Tours, Théories des apprentissages: 0008

Institut universitaire de formation des maîtres de Reims : professionnalisation enseignante : 0129  
U. Paris-X: 0900

71e section : Sciences de l'information et de la communication

U. d'Avignon: Conception multimédia: 0315  
U. Aix-Marseille-II: école de journalisme et de communication, 1er octobre 2001, communication et hypermédia: 0367 S

U. Paris-VIII: Communication et territoires: 0198

U. Lille-III: Médiation et socialisation des savoirs : 0024

U. de Saint-Étienne: et 19e section: 0537

U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes): La Roche sur Yon, communication d'entreprise: 1335 S

U. de Nice: Médiation culturelle: 1399

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Châteauroux) : et 19e section : 0892

U. Paris-I : Documentation informatique, scientifique et technique: 0678

U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles): Communication et interactions professionnelles: 1389 S

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): Sociologie du journalisme: 1335

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Vannes): Technologie de l'information et communication: 0080 S

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : Information, communication, entreprise : 0474

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray): Écrit électronique, informatisation et multimédia: 1288

72e section : Épistémologie, histoire des sciences et des techniques

U. Paris-I: Histoire et philosophie des sciences: 0108

73e section : Cultures et langues régionales

U. Montpellier-III: Occitan: 0012 S

U. de Perpignan: Catalan, langue et littérature: 0253

74e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, sciences humaines : 0240

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe: 0312

U. de Caen: Éducation et motricité, management du sport, méthodologie de l'entraînement : 1175

U. Grenoble-I: Sport et société: 1198

U. Grenoble-I: et 66e section, Bioénergétique, pathologie de l'exercice: 1280 S

U. d'Artois: Liévin, Lens, sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0412

U. Montpellier-I: Mouvement humain: 0813

U. Montpellier-I: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines : 0976

U. de Nantes: 1599

U. de Toulon: 0427

U. d'Orléans: 0898

U. de Poitiers : Physiologie et activités physiques et sportives: 1097

U. de Poitiers : Physiologie et activités physiques et sportives ou psychologie du comportement moteur: 1554

U. de Poitiers: et 60e section, Analyse mécanique de la performance sportive: 1619

U. de La Réunion : Le Tampon, sciences et techniques des activités physiques et sportives, neurosciences et analyse du mouvement: 0353

U. de Rouen : Sciences sociales et activités physiques et sportives: 1266

U. Paris-X: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, contrôle moteur et activités physiques et sportives: 1352

## Annexe B

---

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT,  
AU RECRUTEMENT (1) SUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS  
(ANNÉE 2001)

---

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié)

adressée au chef d'établissement de:

Section CNU:

Profil :

Article :

Emploi n° (2):

Journal officiel du:

Je soussigné(e) M. - Mme - Mlle (1)

Numen (3):

N° de qualification (recrutement):

Nom patronymique:

Nom marital:

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Nationalité :

Adresse à laquelle seront acheminées toutes les correspondances (4)

Résidence, bâtiment:

N° et rue:

Code postal:

Ville :

Pays :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique:

Fonctions et établissement actuels:

Diplôme :

déclare faire acte de candidature sur l'emploi ci-dessus désigné:

Fait à

le

Signature

---

(1) Entourer la mention utile.

(2) Porter le n° de l'emploi concerné. Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

(3) Pour les personnels de l'éducation nationale.

(4) Aucune modification d'adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier.

## Annexe C

EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS (ANNÉE 2001)

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié)

### CURRICULUM VITAE

Mutation (1): - avec changement de discipline  
- sans changement de discipline:

Détachement (1)

Recrutement (1)  article 46-1°  article 46-2°  
 article 46-3°  article 46-4°

Académie :

Établissement :

Section CNU:

Profil :

Emploi n°(2):

Publié au Journal officiel du

Nom patronymique:

Nom marital:

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Nationalité :

Situation de famille:

Adresse personnelle:

Numéro de téléphone:

Fonctions :

Établissement actuel:

Titres universitaires français (préciser pour la thèse: le titre, la date, le lieu de soutenance, le directeur de thèse et le jury):

Diplômes - Qualifications - Titres:

Travaux - Ouvrages - Articles - Réalisations:

(Numéroter les documents devant figurer dans le dossier des rapporteurs)

Le candidat développera à la suite son curriculum vitae et précisera notamment ses activités en matière:

- d'enseignement;
- de recherche;
- d'administration et autres responsabilités collectives.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.



# EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**

**NOR : MENP0100385A**

**RLR : 711-1**

**MEN - DPE E3 - DES**

---

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 46, 48, 49, 49-1 et 49-3; D. n° 92-70 du 16-1-1992 mod., not. art.14; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997*

---

**Article 1** - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts au recrutement en application du 3° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 2** - Ces concours sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier 2001, dix années de service dans l'enseignement supérieur, ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.

Les candidats doivent, en outre, être titulaires, à la date de clôture des inscriptions, d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'État.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités.

**Article 3** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement

affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

1°) une déclaration de candidature, annexe B (1);

2°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;

3°) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 2 ci-dessus;

4°) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des maîtres de conférences régi par le décret du 6 juin 1984 susvisé et la durée de service effectué dans l'enseignement supérieur ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique;

5°) trois enveloppes à l'adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur;

6°) pour les rapporteurs de la commission de spécialistes, deux enveloppes distinctes comportant chacune:

- un exemplaire du curriculum vitae, annexe C(1);

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C(1);

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent, indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.



Le nom et l'adresse du candidat doivent être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, caractéristiques).

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

**Article 4** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit** (le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi).

Aucun document, y compris thèse et travaux, n'est accepté après la clôture des inscriptions.

**Article 5** - À l'issue de l'examen des candidatures par les instances des établissements selon la procédure prévue aux articles 49 ou 49-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé, le chef d'établissement transmet au ministre les listes de candidats proposés.

Le ministre transmet ces propositions aux sections compétentes du Conseil national des universités.

**Article 6** - Le bureau de la section compétente du Conseil national des universités désigne deux rapporteurs dont les noms et les adresses sont communiqués aux candidats par l'administration centrale à l'adresse figurant sur la déclaration de candidature annexe B(1). Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier. Les candidats font parvenir leurs dossiers, constitués dans les conditions fixées à l'article 7, aux rapporteurs dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci par l'administration centrale.

**Article 7** - Chacun des dossiers destinés aux deux rapporteurs de la section compétente du Conseil national des universités comporte les documents suivants:

1°) un exemplaire du curriculum vitae complété par un exposé du candidat, qui précise notamment ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives (annexe C) (1);

2°) dans la limite de cinq documents, un exemplaire des travaux, ouvrages et articles mentionnés dans l'annexe C(1);

3°) une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut une attestation du chef d'établissement indiquant que ce rapport n'est pas disponible.

4°) le cas échéant, la demande de dispense de l'habilitation à diriger des recherches prévue à l'article 2 ci-dessus.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

**Article 8** - Après s'être, le cas échéant, prononcée sur les demandes de dispense de l'habilitation à diriger des recherches présentées en application de l'article 2 ci-dessus, la section du Conseil national des universités examine les titres et travaux des candidats. Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le bureau pour chaque candidat, elle établit la liste des candidats auxquels elle donne un avis favorable.

**Article 9** - Pour chaque emploi offert au concours, la nomination s'effectue dans l'ordre de la liste de classement des candidats proposés par l'établissement qui ont recueilli un avis favorable de la section compétente du Conseil national des universités.

**Article 10** - Le directeur des personnels enseignants et les présidents ou directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de l'article 46-1° publié dans ce même B.O., pages 28 et 29.

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS  
OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE  
DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS  
OFFERTS AU RECRUTEMENT EN  
APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 46  
DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN  
1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1e section : Droit privé et sciences  
criminelles

U. d'Amiens: 0886

U. de Pau: 0362

U. Lille-II: 0073

U. Lyon-II: 0920

U. de Poitiers: 1406

U. de La Réunion: 0052

2e section : Droit public

U. des Antilles-Guyane: Martinique: 0124

U. Clermont-Ferrand-I: 1219

Institut d'études politiques de Lille: 0022

U. Lille-II: 0185

U. de Valenciennes: 0147

U. Montpellier-I: Droits de l'homme: 0006

U. de Reims: 0853

U. du Havre: 0119

U. de Rouen: Théorie juridique: 0835

3e section : Histoire du droit et des  
institutions

U. Lille-II: 0173

4e section : Science politique

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe: 0157

U. Grenoble-II: 1er janvier 2002: 0032

5e section : Sciences économiques

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de  
technologie d'Aubière): 1016

U. Paris-VIII: Économie: 0929

U. de Saint-Étienne: 0360

U. d'Angers: 0542

U. Toulouse-II: Économie sociale: 0883

6e section : Sciences de gestion

U. Aix-Marseille-II: Aix-en-Provence, marke-  
ting : 0166

U. Paris-XII (institut universitaire de technolo-  
gie de Créteil): Marketing, communication,  
distribution : 0350

U. Paris-XIII: 1er octobre 2001: 0004

U. de Chambéry: Annecy: 0102

U. de Limoges (institut universitaire de technolo-  
gie de Limoges): 0390

U. Lyon-III: 0043 S

Conservatoire national des arts et métiers:  
Contrôle de gestion: 0233

U. Toulouse-I: marketing: 0509

11e section : Langues et littératures  
anglaises et anglo-saxonnes

U. Paris-XII: anglais, langue étrangère appli-  
quée et civilisation et économie d'Amérique du  
Nord et d'Australie: 0522 S

16e section : Psychologie, psycholo-  
gie clinique, psychologie sociale

U. Clermont-Ferrand-II: Psychologie sociale  
de la cognition: 0467

19e section : Sociologie, démographie

U. Paris-VIII: sociologie: 0214 S

25e section : Mathématiques

U. Toulouse-III : Mathématiques pour la  
mécanique: 2154

26e section : Mathématiques appli-  
quées et applications des mathéma-  
tiques

U. de Pau: Probabilités appliquées, statistiques:  
0206 S

U. Paris-I: 0182

27e section : Informatique

U. Paris-VI: 3271

U. Toulouse-I: 0511

Institut national polytechnique de Toulouse  
(école nationale supérieure d'électrotechnique,  
d'électronique, d'informatique et d'hydrau-  
lique): Techniques avancées, imagerie: 0055 S

28e section : Milieux denses et matériaux

U. Aix-Marseille-I: physique du solide, nanotechnologies et autoformation: 0391

Institut national des sciences appliquées de Rennes : physique des hétéro structures quantiques et technologie optoélectronique : 0127 S

29e section : Constituants élémentaires

U. de Nantes: et 63e section, constituants élémentaires : 0885

30e section : Milieux dilués et optique

U. Paris-VI: et 28e section: 0233 S

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-III: et 32e section, Marseille, analyse et qualité: 0319 S

U. Aix-Marseille-II: et 32e section, Marseille, thermodynamique des systèmes organiques organisés : 0357 S

U. Grenoble-I: et 32e section, et 33ème section, chimie : 0221 S

32e section : Chimie organique, minérale, industrielle

U. de Polynésie française: 0003

U. de Nice: chimie organique: 0216

U. Paris-VI: institut de sciences et technologie, chimie des matériaux: 0250

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. de Nice: et 36e section, géosciences: 1184

36e section : Terre solide : Géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

U. Nancy-I: 1er octobre 2001, paléoécologie: 0194 S

U. de Nantes: Paléontologie: 0140

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen :

tribologie, traitement et revêtement de surfaces, qualité, mécanique des milieux continus: 0042

U. de Poitiers: et 35e section: 1655

U. Paris-XI: 1er octobre 2001, dynamique des fluides numériques: 0226 S

61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): 1464

62e section : Énergétique, génie des procédés

U. Clermont-Ferrand-II: Génie biochimique et alimentaires, fermentations: 0966

U. Lyon-I: Chimiométrie et formulation: 0789 S

63e section : Électronique, optronique et systèmes

U. Clermont-Ferrand-II: Compatibilité électromagnétique : 0617

65e section : Biologie cellulaire

U. Paris-VI: Génétique des populations: 0204

U. de Rouen: Variabilité des gènes des bactéries psychrotrophes de l'environnement: 0227

U. Toulouse-III: 0295 S

66e section : Physiologie

U. Paris-VI: Interactions plantes-parasites: 0756

67e section : Biologie des populations et écologie

U. Bordeaux-I: Océanographie biologique: 0132

68e section : Biologie des organismes

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires): Génie des systèmes biologiques : 0188

U. Toulouse-III: et 67e section, biologie des populations, écologie, biologie des organismes : 0308 S

U. Toulouse-III: et 67e section, biologie des populations, écologie, biologie des organismes : 1314

39e section : Sciences physico-chimiques  
et technologies pharmaceutiques

U. Aix-Marseille-II: Marseille, pharmacomé-  
trie et modélisation: 0425 S

70e section : Sciences de l'éducation  
U. Paris-III: et 7e section, linguistique de l'ac-  
quisition du langage oral et écrit: 0773

71e section : Sciences de l'informa-  
tion et de la communication

U. Bordeaux-I (institut universitaire de techno-  
logie A): 0524

74e section : Sciences et techniques  
des activités physiques et sportives  
U. de Dijon: 0376



# EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 4° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**

**NOR : MENP0100386A**

**RLR : 711-1**

**MEN - DPE E3 - DES**

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod.; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997*

**Article 1** - Les emplois de professeurs des universités figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement en application du 4° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 2** - Les candidats, qu'ils soient ou non de nationalité française, doivent relever de l'une des catégories suivantes:

- a) candidats, comptant, au 1er janvier 2001 au moins six années d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précèdent; ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans des établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre 1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions;
- b) enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier 2001 ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an au 1er janvier 2001;
- c) aux maîtres de conférences membres

de l'Institut universitaire de France.

**Article 3** - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue à l'article 10 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 4** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

- 1°) une déclaration de candidature établie sur le modèle de l'annexe B (1);
- 2°) un exemplaire du curriculum vitae, annexe C (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;
- 3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;
- 4°) une pièce permettant d'établir que le candidat appartient à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'il remplit les conditions d'ancienneté requises;



5°) une attestation précisant:

a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000 ou en 2001;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de professeur des universités reconnue par le Conseil national des universités en 1997;

6°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

7°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce:

- un exemplaire du curriculum vitae, annexe C(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C(1).

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

**Article 5** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 6** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissés des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2001, qui pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

**Article 7** - Les résultats des concours de recrutement de professeurs des universités ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2001 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

**Article 8** - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de

l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2001** par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

**Article 9** - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale: <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2001 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

**Article 10** - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur, 61, 65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15) **au plus tard le 18 juin 2001 à minuit** (le cachet de la Poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter:

- leur nom patronymique et leur prénom;
- le cas échéant, leur nom marital;
- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi, (professeur des universités) la discipline, le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours;

- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

**Article 11** - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 8 ci-dessus.

**Article 12** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié avec son annexe, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

*(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum-vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de l'article 46-1° publié dans ce même B.O., pages 28 et 29.*

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU  
SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE  
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS  
OFFERTS AU RECRUTEMENT EN  
APPLICATION DU 4° DE L'ARTICLE 46  
DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN  
1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

### SECONDE CLASSE

27e section : Informatique

U. Paris VIII (institut universitaire de technologie de Montreuil) : Système d'information: 0900

30e section : Milieux dilués et optique

U. Paris-XI: Transferts radiatifs dans les plasmas : application aux lasers X: 2125

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

École nationale supérieure d'arts et métiers: Lille, mécanique des fluides, turbomachines: 0237

71e section : Sciences de l'information et de la communication

U. Paris-VIII: Production éditoriale hypermédia : 0809

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Information et communication: 1328

### PREMIÈRE CLASSE

2e section : Droit public

U. Paris-II: Droit constitutionnel et institutions politiques comparées: 0519

6e section : Sciences de gestion

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure des mines de Nancy) : 0325

19e section : Sociologie, démographie

U. de Mame-la-Vallée: Sociologie générale: 0330

28e section : Milieux denses et matériaux

U. d'Orléans: 0889

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Strasbourg-I: Chimie physique et résonance magnétique nucléaire: 1033

33e section : Chimie des matériaux

École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux : Procédés physico-chimiques sous hautes pressions: 1303

U. Bordeaux-I: Physico-chimie biologique: 0227 S

U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux): Polymères: 0141

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

Institut de physique du globe de Paris : Géophysique des systèmes complexes: 0074

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : Mécanique des fluides(modélisation déphasique) : 0005 S

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Aix-Marseille-II: Marseille, 1er octobre 2001, biophysique, bioénergétique: 1286 S

U. Bordeaux-II: Bio informatique: 0918

U. Strasbourg-I: et 27e section, biologie structurale : 0325

65e section : Biologie cellulaire

U. Aix-Marseille-II: Marseille, biologie moléculaire des eucaryotes: 0128 S

66e section : Physiologie

U. Grenoble-I: et 65e section, et 64ème section, physiologie végétale: 0306

67e section : Biologie des populations et écologie

U. de Pau: Microbiologie de l'environnement: 0345

#### CLASSE EXCEPTIONNELLE

2e section : Droit public

U. Paris-II: Droit international public et droit communautaire : 0514

# EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION ET AU DÉTACHEMENT DANS LES DISCIPLINES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**

**NOR : MENP0100387A**

**RLR : 711-1**

**MEN - DPE E3 - DES**

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 51  
et 58-1*

**Article 1** - Les emplois de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts à la mutation et au détachement.

## TITRE 1ER - MUTATION

**Article 2** - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler ces emplois les professeurs des universités qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les professeurs des universités ne peuvent déposer une demande de mutation

qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

**Article 3** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

- 1°) une demande de mutation, annexe B (1);
- 2°) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des professeurs visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation;
- 3°) le cas échéant, une attestation délivrée par le chef d'établissement justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au dernier alinéa de l'article 2 du présent arrêté;
- 4°) une notice individuelle curriculum vitae annexe C (1);
- 5°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés sur la notice



individuelle ; le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chacun d'entre eux, ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé;

6°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu ou, à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;

7°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

**Article 4** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 5** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

## TITRE II - DÉTACHEMENT

**Article 6** - Les emplois offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou de changement d'affectation au sein de l'établissement ou de réintégration après détachement ou disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

**Article 7** - Sont admis à faire acte de candidature:

1°) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités;

2°) les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2ème classe;

3°) les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au deuxième groupe du premier grade ou placés hors hiérarchie.

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

**Article 8** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

1°) une demande de détachement, annexe B (1);

2°) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures;

3°) une notice individuelle curriculum vitae annexe C (1);

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés sur la notice individuelle; le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chacun d'entre eux, ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé;

6°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

**Article 9** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 10** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

**Article 11** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié avec son annexe, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum-vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de l'article 46-1° publié dans ce même B.O., pages 28 et 29.

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS  
OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE  
DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS  
OFFERTS À LA MUTATION ET AU  
DÉTACHEMENT DANS LES DISCIPLINES  
JURIDIQUES, POLITIQUES,  
ÉCONOMIQUES ET DE GESTION EN  
APPLICATION DU DÉCRET N° 84-431  
DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1<sup>e</sup> section : Droit privé et sciences  
criminelles

U. de Polynésie française: 0014  
U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0005  
U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0006  
U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0010  
U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0850 S  
U. d'Avignon: 0161 S  
U. d'Avignon: 0245  
U. d'Amiens: 0034  
U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe: 0248  
U. de Besançon: 0002  
U. de Besançon: 1100  
U. de Pau: 0010  
U. de Pau: 0154  
U. de Pau: 0326  
U. Bordeaux-IV: 0078  
U. Bordeaux-IV: 0228  
U. Bordeaux-IV: droit international, droit  
comparé: 0374  
U. de Caen: 0004  
U. de Caen: 0012  
U. de Caen: 1134  
U. Clermont-Ferrand-I: droit des affaires, droit  
fiscal: 0117  
U. Clermont-Ferrand-I: droit civil: 1096  
U. Clermont-Ferrand-I: droit civil, droit social:  
1251  
U. de Corte: et 2<sup>e</sup> section, droit de l'environne-  
ment: 0130  
U. de Corte: droit privé: 0171  
U. Paris-XII: 1<sup>er</sup> octobre 2001, droit commer-  
cial: 0469 S

U. Paris-XII: droit civil: 0704  
U. Paris-XII: droit des affaires: 1342  
U. Paris-XII: droit anglais, droit américain,  
enseignement bilingue: 1345  
U. Paris-XIII: 0502  
U. de Dijon: 0012  
U. de Dijon: 0070  
U. de Dijon: 1306  
U. Grenoble-II: 0025  
U. Grenoble-II: 0045  
U. Lille-II: droit des affaires, droit commercial:  
0586 S  
U. Lille-II: 0780  
U. Lille-II: 0989  
U. Lille-II (institut universitaire de technologie  
C): Roubaix, droit fiscal: 0964  
U. d'Artois: Douai, droit privé: 0085  
U. d'Artois: 0438  
U. du Littoral: 0258 S  
U. de Valenciennes: 0298  
U. Lyon-II: 0626  
U. Lyon-III: 0002  
U. Lyon-III: droit pénal: 0012 S  
U. Lyon-III: droit privé: 0031  
U. de Saint-Étienne: 0531  
U. Montpellier-I: 0972  
U. de Perpignan: 0373  
U. de Metz: 0252  
U. Nancy-II: 0017  
U. Nancy-II: 0106 S  
U. Nancy-II: 0668  
U. Nancy-II: 0748 S  
U. du Mans: 0204  
U. du Mans: 0346  
U. de Nantes: 1603  
U. de Nantes: 1645  
U. d'Angers: 0277  
U. d'Angers: 0310  
U. d'Angers: 0499  
U. de Nice: 1398  
U. de Toulon: 0123  
U. de Toulon: 0150  
U. de Toulon: 0192  
U. de Toulon: Draguignan: 0385  
U. d'Orléans: 0018 S  
U. d'Orléans: 0725 S  
U. de Tours: 0810

- U. Paris-II: 0111  
 U. Paris-II: 0511  
 U. Paris-II: 0515  
 U. Paris-II: 0516  
 U. Paris-II: 0520  
 U. Paris-V: 1556 S  
 U. Paris-V: 2140  
 U. de Poitiers: 0085  
 U. de Poitiers: 0089  
 U. de Poitiers: 1555  
 U. de Reims: 0627  
 U. de Reims: Reims et Troyes: 0861  
 U. de Reims: 0882  
 U. Rennes-I: droit privé: 0141  
 U. Rennes-I: 1521  
 U. Rennes-II: 0437  
 U. de Brest: 0012 S  
 U. de Brest: 0730  
 U. de La Réunion: 0005  
 U. du Havre: 0186  
 U. de Rouen: droit de l'activité professionnelle:  
 1072  
 U. de Mulhouse: droit civil: 0173  
 U. Strasbourg-III: 0021  
 U. Strasbourg-III: 0025  
 U. Strasbourg-III: 0383  
 U. Toulouse-I: droit privé: 0030  
 U. Toulouse-I: 0277  
 U. Toulouse-I: 0534  
 U. Paris-X: droit privé: 0873  
 U. Paris-X: droit privé: 1110  
 U. Paris-XI: droit privé: 1577 S  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:  
 Guyancourt: 0093  
 U. de Cergy-Pontoise: 0109  
 U. de Cergy-Pontoise: 0258
- 2e section : Droit public
- U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0658 S  
 U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0927  
 U. d'Amiens: 0688  
 U. de Pau: 0391  
 U. de Caen: 0008  
 U. Clermont-Ferrand-I: 1200  
 U. de Corte: 0101  
 U. Paris-XII: droit international, droit commu-  
 nautaire : 0008
- U. Paris-XII: droit constitutionnel, droit com-  
 munitaire : 1344  
 U. Paris-XIII: 0071  
 U. Paris-XIII: 0800  
 U. de Dijon: 0016  
 U. de Dijon: 0075  
 U. de Dijon: 0083  
 Institut d'études politiques de Grenoble: 0032  
 U. d'Artois: Douai: 0250  
 U. de Limoges: 1er octobre 2001: 0002 S  
 U. de Limoges: 0416  
 U. Lyon-III: 0569  
 U. de Saint-Etienne: 0529  
 U. de Perpignan: 0363  
 U. Nancy-II: 0045 S  
 U. d'Angers: 0624  
 U. de Nice: droit international et communa-  
 taire : 0034  
 U. de Toulon: droit comparé franco-italien: 0426  
 U. Paris-I: droit comparé, droit allemand: 0006  
 U. Paris-I: droit constitutionnel: 0009  
 U. Paris-I: droit administratif: 0832  
 U. Paris-II : 0002  
 U. Paris-II: 0170  
 U. Paris-II: 0517  
 U. Paris-V: 1563  
 U. de Poitiers: 0008  
 U. Rennes-I: 0939  
 U. Rennes-I: 1376  
 U. Rennes-II: 0435  
 U. de Rouen: Évreux, libertés fondamentales:  
 1126  
 U. Strasbourg-III: 0410  
 U. Paris-X: 0874
- 3e section : Histoire du droit et des  
 institutions
- U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe: 0125  
 U. de Caen: 0002  
 U. Paris-XII: 1343  
 U. Grenoble-II: 0011  
 U. Lille-II: 0001  
 U. Lyon-III: 0038  
 U. Montpellier-I: 0973  
 U. Nancy-II: 0049  
 U. de Nantes: 0062  
 U. d'Angers: 0026

U. d'Angers: 0342  
 U. de Reims: 0002  
 Institut d'études politiques de Rennes: 0008  
 U. de Rouen: droit public et théorie du droit,  
 Moyen Age et ancien régime: 0047  
 U. de Rouen: droit public et théorie du droit,  
 Moyen Age et ancien régime: 0063  
 U. Strasbourg-III: 0018  
 U. Paris-X: histoire du droit: 1112  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:  
 Guyancourt : 0147

4e section : Science politique

Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence:  
 politiques publiques: 0032  
 U. Paris-IX : 0105  
 Institut d'études politiques de Grenoble: rela-  
 tions et organisations internationales: 0053  
 U. Lille-II: sociologie politique: 0588  
 U. de Nice: 1233  
 U. de Nice: 1397  
 Institut d'études politiques de Paris: 0095  
 U. Paris-I: 0697  
 U. Paris-II: 0490  
 U. de La Rochelle: 0262 S  
 U. Paris-X: 0080  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:  
 Guyancourt : 0137 S  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:  
 Guyancourt : 0376

5e section : Sciences économiques

U. Aix-Marseille-II: École supérieure de mé-  
 canique de Marseille, théorie économique et  
 systèmes complexes: 1702 S  
 U. d'Amiens: systèmes économiques, institu-  
 tions et organisations: 0533  
 U. Bordeaux-IV: 0295  
 U. Paris-XII: 0723  
 U. Paris-XII: 0973  
 U. Lille-I: 0047  
 U. Lille-II: économie monétaire et financière  
 internationale : 0788 S  
 U. Lyon-II: 0314 S  
 U. Lyon-III: 0184  
 U. Montpellier-I: économie générale: 0100  
 U. Nancy-II: économie et politique sociale: 0551

U. d'Orléans: 0024  
 Institut d'études politiques de Paris: histoire des  
 relations économiques, économie internationale:  
 0014  
 U. de La Réunion: 0348  
 U. Paris-X: 1527  
 U. Paris-XI: 1er octobre 2001: 0063 S  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:  
 Guyancourt, développement durable: 0022  
 U. de Cergy-Pontoise: 0146 S  
 U. de Cergy-Pontoise: école nationale de la sta-  
 tistique et de l'analyse de l'information de  
 Rennes, économie: 0481

6e section : Sciences de gestion

U. Aix-Marseille-III: Puyricard: 0059 S  
 U. Aix-Marseille-III: Puyricard: 0415  
 U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence, finance,  
 ingénierie financière: 0625  
 U. Aix-Marseille-III: Puyricard: 0663 S  
 U. Aix-Marseille-II: Aix-en-Provence, gestion  
 des ressources humaines: 1442  
 U. de Besançon: 0001  
 U. de Besançon: 1178  
 U. de Pau: Institut d'administration des entre-  
 prises : 0042  
 U. de Pau: 0321  
 Institut d'études politiques de Bordeaux: 0034  
 U. Bordeaux-IV: 0015  
 U. Bordeaux-IV: 0263  
 U. de Caen: 0010  
 U. Clermont-Ferrand-I: marketing, produc-  
 tion : 1134  
 U. Clermont-Ferrand-I: comptabilité, finances:  
 1230  
 U. Paris-XII: marketing: 0545  
 U. Paris-XII: finances: 0914  
 École normale supérieure de Cachan: et 5e se-  
 ction, modélisation des entreprises: 0012  
 U. Grenoble-I: 0441 S  
 U. Grenoble-II: 0405  
 U. Grenoble-II: 0415  
 U. Grenoble-II: 0494 S  
 U. Grenoble-II (institut universitaire de techno-  
 logie B): comptabilité, finances, contrôle de  
 gestion, fiscalité: 0073  
 U. Lille-I: 0073

- U. Lille-I: 0879  
U. Lille-II: école supérieure des affaires: 0563  
U. Lille-II: Roubaix: 0923  
U. de Valenciennes: 0215  
U. de Valenciennes: 0528  
U. Lyon-III: 0200 S  
U. Montpellier-I: institut supérieur de l'entreprise de Montpellier, gestion des ressources humaines : 0773  
U. Montpellier-I: institut supérieur de l'entreprise de Montpellier, contrôle de gestion: 0809  
U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier): gestion des ressources humaines et mercatique: 0098  
U. de Metz: 0260  
Institut national polytechnique de Nancy: ingénierie de l'innovation: 0364  
Institut national polytechnique de Nancy: 0366  
U. du Mans: 0276  
U. de Nantes: stratégie, gestion de projet ou ingénierie financière: 1699  
U. d'Angers: 0416  
U. d'Angers: 1134  
U. de Toulon: 0078  
U. d'Orléans: 0032  
U. de Tours: 0988  
Conservatoire national des arts et métiers: Institut national de techniques et d'études comptables : 0466 S  
Institut d'administration des entreprises de Paris : 0010  
U. Paris-II: 0329  
U. Paris-II: 0491  
U. Paris-II: 0518  
U. Paris-IX: 0443  
U. de Poitiers: 0834  
U. de Poitiers: 1201  
U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): mercatique: 1267  
Institut d'études politiques de Rennes: 0022  
U. Rennes-I: management des organisations: 1253  
U. Rennes-I: gestion des ressources humaines: 1383  
U. de Brest: 0698  
U. de Bretagne Sud: 0379  
U. de La Réunion: Institut d'administration des entreprises, gestion des ressources humaines quantitative : 0145  
U. de La Réunion: systèmes d'information: 0354  
U. du Havre: 0349  
U. du Havre: institut supérieur d'études logistiques, gestion de production et logistique: 0395  
U. Strasbourg-III: 0192  
U. Strasbourg-III: 0275  
U. Toulouse-III: 1737  
U. Paris-X: 1er décembre 2001: 0052 S  
U. Paris-X: 1530

# EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**  
**NOR : MENP0100388A**  
**RLR : 711-1**  
**MEN - DPE E3 - DES**

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 26, 33, 34, 35 et 40-2; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997*

**Article 1** - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté, sont offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé, au recrutement.

## TITRE 1ER - MUTATION

**Article 2** - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler l'ensemble de ces emplois les maîtres de conférences titulaires qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans

l'établissement où ils sont affectés, les candidats ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants - chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

Les maîtres de conférences stagiaires peuvent postuler les emplois ouverts à la mutation dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

**Article 3** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

- 1) une demande de mutation (annexe B);
- 2) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des maîtres de conférences visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation;
- 3) le cas échéant, une attestation délivrée par le chef d'établissement, justifiant de son accord et des avis favorables

mentionnés au troisième alinéa de l'article 2 du présent arrêté;

4) un curriculum vitae (annexe C);

5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;

6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de 3ème cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;

7) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

**Article 4** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) au plus tard le 31 mars 2001 à minuit, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 5** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

## TITRE II - DÉTACHEMENT

**Article 6** - Les emplois de maîtres de conférences figurant en annexe A offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou de changement d'affectation au sein de l'établissement ou de réintégration après détachement ou de disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

**Article 7** - Sont admis à faire acte de candidature au titre du détachement:

1°) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités;

2°) les conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine;

3°) les membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de l'École polytechnique;

4°) les fonctionnaires anciens élèves des écoles normales supérieures;

5°) les magistrats de l'ordre judiciaire;

6°) les membres des corps d'ingénieurs de recherche et les membres du corps des ingénieurs

de recherche et de formation;

7°) les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférences et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'État, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine ou leur cadre d'emplois depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

**Article 8** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

1°) une demande de détachement (annexe B);

2°) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures;

3°) pour les candidats mentionnés au 7° de l'article 7 ci-dessus, une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur;

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) un curriculum vitae (annexe C);

6°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;

7°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de 3ème cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

**Article 9** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) au plus tard le 31 mars 2001 à minuit, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 10** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

TITRE III - RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET DU 6 JUIN 1984 SUSVISÉ

**Article 11** - Les emplois offerts au recrutement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite des procédures de mutation, de changement d'affectation au sein de l'établissement, de réintégration après détachement ou disponibilité ou de détachement seront retirés des concours de recrutement. Sous cette réserve, les emplois figurant en annexe A sont ouverts au recrutement en application du 1° de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 12** - Les candidats doivent être titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités.

Ils doivent en outre être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités ou bénéficiaire d'une dispense prévue par l'article 9 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

**Article 13** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte: 1°) une déclaration de candidature (annexe B); 2°) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités; 3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) une attestation précisant:

a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000 ou en 2001;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de maître de conférences reconnue par le Conseil national des universités en 1997; 6°) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 12 ci-dessus; 7°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce:

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation du chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible; - le résumé de la thèse ou des travaux mentionnés à l'article 27 de l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ou, pour les autres diplômes, un document équivalent.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

**Article 14** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 15** - Les services de l'établissement donnent aux candidats réceptionnés des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2001, qui pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

**Article 16** - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats admis à poursuivre le concours.

Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C).

**Article 17** - Les résultats des concours de recrutement de maître de conférences ouverts

par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2001 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

**Article 18** - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2001** par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

**Article 19** - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale: <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2001 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

**Article 20** - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur, 61, 65, rue Dutot, 75732 Paris Cedex 15) **au plus tard le 18 juin 2001 à minuit** (le cachet de la Poste faisant foi), leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter:

- leur nom patronymique et leur prénom;
- le cas échéant, leur nom marital;

- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

**Article 21** - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 18 ci-dessus.

**Article 22** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT

S = emploi susceptible d'être vacant

1e section : Droit privé et sciences criminelles

U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0824  
U. d'Avignon: 0177

- U. d'Amiens: Polyvalence: 0799  
 U. d'Amiens: Polyvalence: 0859  
 U. Bordeaux-IV (institut universitaire de technologie Bordeaux IV): 0389  
 U. de Pau (institut universitaire de technologie de Bayonne) : Droit commercial, droit du travail : 0505  
 U. Bordeaux-IV: 0380  
 U. Bordeaux-IV: 0400  
 U. de Caen: 0361 S  
 U. de Caen: 0744  
 U. de Caen : 1er octobre 2001, Gestion de patrimoine : 1005 S  
 U. Paris-VIII: 0968  
 U. Paris-XII: 0027 S  
 U. Paris-XIII: 0582  
 U. de Dijon: 0196 S  
 U. de Dijon: 0334  
 U. Grenoble-II: Droit civil: 0749  
 U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Droit privé, droit civil, droit des affaires: 0385 S  
 U. Lille-III (institut universitaire de technologie B): Droit des affaires, droit du transport, droit du travail: 0352 S  
 U. Lyon-III: 0229  
 U. Lyon-III (institut universitaire de technologie de Lyon III): 0429  
 U. Lyon-III (institut universitaire de technologie de Lyon III): Droit des affaires, environnement juridique et social de l'entreprise, droit social: 0576  
 U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Étienne): Droit commercial : 0650 S  
 U. Nancy-II: Droit privé: protection sociale: 0433 S  
 U. du Mans: 0381  
 U. de Nantes: 1155  
 U. de Nantes: Droit pénal: 1703  
 U. de Nice: 1er octobre 2001: 0191 S  
 U. de Toulon: 0434  
 U. de Toulon (institut universitaire de technologie de Toulon): Draguignan: 0294  
 U. de Tours: 1044  
 U. Paris-I : Centre national d'éducation à distance : 0133  
 U. Paris-I : Institut des sciences sociales du travail, Droit du travail: 0533  
 U. Paris-II: Droit privé: 0108 S  
 U. Paris-II: 0125  
 U. Paris-II: 0128  
 U. Paris-II: 0512  
 U. Paris-II: 0513  
 U. de Poitiers: 0214  
 U. de Reims: 0705  
 U. Rennes-I: Droit privé: 0346  
 U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest): Morlaix, Droit des personnes, des biens, des affaires, social ou fiscal: 1092  
 U. de Rouen: droit international: 0281  
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): Droit social: 0054 S  
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): Droit des transports: 0268 S  
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): Droit des affaires: 0381  
 U. Strasbourg-III: 0080  
 U. Strasbourg-III: 0170  
 U. Toulouse-I: Droit privé: 0066 S  
 U. Toulouse-I: 0532  
 U. Paris-X: Droit privé: 1534  
 U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux): Droit privé: 1938  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt : 0510  
 U. de Cergy-Pontoise: Droit des affaires: 0136 S  
 U. de Cergy-Pontoise: 1er octobre 2001: 0456  
 U. d'Évry-Val d'Essonne: 0427
- 2e section : Droit public
- U. de Polynésie française: 0042  
 U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0149  
 U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence, Droit fiscal comparé sino-européen: 0840  
 U. d'Avignon: 0215  
 U. d'Amiens (institut universitaire de technologie de l'Aisne): 1107  
 U. de Besançon: Belfort, Droit public interne: Droit administratif, finances publiques: 1419  
 U. Bordeaux-IV: 0099  
 U. Bordeaux-IV: 0401  
 U. de Caen: 0359  
 U. Clermont-Ferrand-I: Finances publiques,

- Droit public interne: 1001  
 U. Clermont-Ferrand-I: Droit public interne: 1250  
 U. Paris-VIII: 0567  
 U. Paris-XII: Droit international, Droit constitutionnel : 1059  
 U. de Chambéry: 0358  
 U. de Chambéry: 0400  
 U. Grenoble-II: 0681  
 U. Lille-II: 0279  
 Lille-II : 0786  
 U. d'Artois: Douai: 0329  
 U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): Tulle, Droit de l'environnement : 0850  
 Institut d'études politiques de Lyon: Droit administratif : 0050  
 U. Lyon-II: Droit public: 0968  
 U. Lyon-III: 0358  
 U. Montpellier-III: 0404  
 U. Montpellier-III: 0619  
 U. de Perpignan: Droit international public: 0406  
 U. Nancy-II: 0213  
 U. d'Orléans: 0590  
 U. de Tours: 0256  
 U. Paris-I: Droit public interne: 0129  
 U. Paris-I: Droit public interne: 0772  
 U. Paris-II: 0189  
 U. Paris-II: 0199  
 U. Paris-II: 0220  
 U. Paris-V: 1568  
 U. Paris-VII: et 24e section, Droit public, Droit de l'aménagement et de l'environnement (aspects internes et internationaux): 0411 S  
 U. de Poitiers: 0848 S  
 U. de La Rochelle: Droit public: 0204  
 U. de Reims: 1236  
 U. de Brest (institut universitaire de technologie de Quimper): Droit public et Droit administratif : 0969  
 U. de La Réunion: 0050  
 U. de La Réunion: Le Tampon: 0352  
 U. du Havre: Droit public interne: 0143  
 U. Strasbourg-III : Centre des études européennes : 0327  
 U. Strasbourg-III: Centre des études européennes : 0328  
 Institut d'études politiques de Toulouse: 0008  
 U. Toulouse-I: 0096  
 U. Paris-X: 0386  
 U. Paris-XI: Droit spatial: 1507  
 U. de Cergy-Pontoise: 0141  
 U. de Cergy-Pontoise: Droit public anglais et américain : 0292  
 3e section : Histoire du droit et des institutions  
 U. de Pau: Histoire économique et sociale contemporaine : 0087  
 U. Clermont-Ferrand-I: 0278  
 U. Grenoble-II: 1er octobre 2001: 0097 S  
 U. Lille-II: 0003  
 U. Montpellier-I: Histoire du droit: 0978  
 U. Paris-II: 0099  
 U. Paris-V: Histoire du droit: 1881  
 U. Toulouse-I: Histoire du droit: 0110  
 4e section : Science politique  
 U. Aix-Marseille-II: Aix-en-Provence: 1205 S  
 U. Paris-VIII: Le monde turc, relations internationales : 0931 S  
 U. Lille-II: Sociologie politique: 0886  
 U. de Valenciennes: Institut de préparation à l'administration générale: 0604  
 U. Lyon-III: 0129  
 U. Montpellier-I: Sociologie politique: 1000  
 U. de Perpignan: 0324  
 U. Paris-I: Sociologie et institutions politiques: 0308  
 U. du Havre: 0422  
 U. Strasbourg-III: 0411  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt : 0256  
 5e section : Sciences économiques  
 U. Aix-Marseille-II : macroéconomie : 1503  
 U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0413  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Économie internationale: 0203  
 U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Économie de l'entreprise: 0134  
 U. de Besançon: Économie du travail, analyse économique : 0857  
 U. Bordeaux-IV: 1er octobre 2001: 0146

- U. de Marne-la-Vallée: 0174  
 U. Paris-XIII: 0939 S  
 U. Grenoble-II: Économie générale: 0615 S  
 U. Grenoble-III: Valence: 0288  
 U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Saint-Omer - Dunkerque): Dunkerque, Économie, économie sociale, logistique appliquée aux nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, gestion commerciale, finances d'entreprise et organisations locales : 0408  
 U. Lille-II: 1er octobre 2001: 0953  
 U. Lille-III: 0177  
 U. Lille-III: 0573  
 U. Lille-III: Économie de la culture: 0638  
 Institut d'études politiques de Lyon: Microéconomie : 0037  
 U. Lyon-II: Économie générale: 0073  
 U. de Saint-Etienne: 0080  
 U. Montpellier-III: 0246 S  
 U. du Mans: 0504  
 U. de Nantes: Économie et logistique maritime: 1108  
 U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers): 0202 S  
 U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers): Économie: 0211 S  
 U. de Nice: 0522  
 U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice): 1341  
 U. d'Orléans: 0449  
 U. de Tours (institut universitaire de technologie de Tours): et 6e section, Économie, commerce international agroalimentaire: 1279  
 École normale supérieure: 0111  
 U. Paris-I: 0121  
 U. Paris-I: Économétrie: 0154  
 U. Paris-I: 0594  
 U. Paris-I: 0742  
 U. Paris-I: 0905  
 U. Paris-I: Politique de l'emploi: 1160  
 U. Paris-IX: Économie de l'entreprise et des organisations : 0128  
 U. Paris-IX: 0135  
 U. de La Rochelle: Économie: 0345  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes): 0053 S  
 U. Rennes-II: 0261  
 U. de La Réunion: 0151  
 École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg: et 6e section, Économie et gestion : 0029  
 U. Strasbourg-I: 0979  
 Institut d'études politiques de Toulouse: Analyse financière: 0026  
 U. Toulouse-I: 0125  
 U. Toulouse-I: 0282  
 U. Toulouse-I: 0411  
 U. Paris-XI: 1951  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, Développement durable: 0343  
 U. de Cergy-Pontoise: Microéconomie: 0008  
 U. de Cergy-Pontoise: Macroéconomie: 0144  
 U. de Cergy-Pontoise: Économie des transports, économie urbaine: 0238  
 U. de Cergy-Pontoise: 0410  
 U. d'Évry-Val d'Essonne: 0031
- 6e section : Sciences de gestion
- U. Aix-Marseille-III (institut universitaire de technologie de Marseille): Gestion financière: 0720  
 U. d'Avignon (institut universitaire de technologie d'Avignon): 0303  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille : 1189  
 U. d'Amiens (Institut universitaire de technologie de Beauvais): Distribution et logistique: 0879  
 U. d'Amiens: Organisation et gestion des ressources humaines: 0916  
 U. des Antilles-Guyane: Martinique: 0075  
 U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou): Guadeloupe, Mercatique et communication d'entreprise: 0399  
 U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou): Martinique: 0446  
 U. de Besançon: Belfort, Gestion: 1288  
 U. de Pau: institut d'administration des entreprises : 0581  
 U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): Agen: 1307  
 U. Bordeaux-IV: 0107  
 U. Bordeaux-IV: 0382  
 U. Bordeaux-IV: Comptabilité financière et audit : 0398

- U. de Caen: Gestion de production, gestion de projet : 0967
- U. Clermont-Ferrand-I: Gestion, marketing: 0506
- U. Clermont-Ferrand-I: Contrôle et gestion financière : 1121
- U. Clermont-Ferrand-I: Contrôle et gestion financière : 1232
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubières): Aurillac, Finances, fiscalité : 0918
- U. Clermont-Ferrand-II : Négociation commerciale et marketing: 1353
- U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon): Gestion, marketing, communication: 0409
- U. Paris-XII (institut universitaire de technologie de Seine-et-Marne Sud): Marketing, distribution : 1335
- U. de Marne-la-Vallée: Comptabilité, contrôle financier : 0355
- U. Paris-VIII: 0231 S
- U. Paris-VIII (institut universitaire de technologie de Tremblay-en-France): 0946
- U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse): Finances, comptabilité: 0581
- U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse): Comptabilité: 0609
- U. de Chambéry: et 71e section, Annecy, Gestion, systèmes d'information et de communication : 0566
- U. de Chambéry (institut universitaire de technologie de Chambéry): Gestion de l'information interne et externe à l'entreprise: 0569
- U. Grenoble-II: 1er octobre 2001, Comptabilité : 0336 S
- U. Grenoble-II: 0354
- U. Grenoble-II: 0417
- U. Grenoble-II: 0524
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): 0750
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie de Valence): Économie, gestion: 0748
- École centrale de Lille: et 19e section, Intelligence économique, gestion, sociologie des organisations, entrepreneuriat, stratégie et gestion de projets: 0093
- U. Lille-I: 0188
- U. Lille-II: 1er octobre 2001, École supérieure des affaires: 0634 S
- U. Lille-II: 1043
- U. Lille-II (institut universitaire de technologie C) : Communication commerciale: 1044
- U. de Valenciennes: 0489
- U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes): Mercatique: 0053
- U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes): 0580
- U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): 0307
- U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): Limoges: 0848
- U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): Brive, Marketing, politique générale et stratégie, fonctionnement opérationnel de l'entreprise: 0849
- École centrale de Lyon: 0134
- U. Lyon-I: Assurances alternatives, évaluation produits exotiques, évaluation entreprises assurances : 1457 S
- U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B) : Marketing, distribution et commerce international : 2084
- U. Lyon-II: Gestion financière: 0305
- U. Lyon-III: Gestion des ressources humaines: 0573
- U. de Saint-Étienne: 0722
- U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Roanne): Comptabilité, contrôle de gestion: 0661
- U. Montpellier-II: Gestion de projet, entreprise: 0200
- U. Montpellier-II: Gestion des systèmes d'information : 0593
- U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier): Gestion, orientation, économie d'entreprises, stratégie: 0520
- U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier): 1er octobre 2001, Gestion, comptabilité, fiscalité: 0639 S
- U. de Perpignan: Finances: 0227 S
- U. de Metz: Gestion des ressources humaines: 0729

- U. Nancy-II: 0245  
 U. Nancy-II: 0535  
 Institut national polytechnique de Nancy: Management, gestion des systèmes industriels: 0372  
 U. du Mans: Finance de marché et d'entreprises : 0305  
 U. du Mans: Comptabilité et contrôle de gestion : 0333  
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes): Gestion des ressources humaines : 0739  
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Saint-Nazaire): Logistique: 0898  
 U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers): Marketing: 0529  
 U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice): Informatique de gestion, fonctionnement de l'entreprise, gestion des ressources humaines : 1392  
 U. de Toulon (institut universitaire de technologie de Toulon): 1er octobre 2001: 0081 S  
 U. d'Orléans: Marketing: 0656  
 U. de Tours: 0259  
 Conservatoire national des arts et métiers: Institut national de techniques et d'études comptables : 0442 S  
 Institut d'administration des entreprises de Paris : 0011  
 U. Paris-I: 1er octobre 2001: 0160  
 U. Paris-I: 0353  
 U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles): Logistique distribution : 2143  
 U. Paris-IX : Comptabilité, contrôle, audit: 0057  
 U. Paris-IX: 0058  
 U. Paris-IX : Comptabilité, contrôle, audit: 0137  
 U. Paris-IX: Finance: 0186  
 U. Paris-IX: Systèmes d'information, organisation : 0311  
 U. de Poitiers: 0427  
 U. de Poitiers: 1157  
 U. de Poitiers: 1er octobre 2001: 1523  
 U. de Reims: 0742  
 U. de Reims: 0831  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes): 0762  
 U. Rennes-I: Politique juridique: 0616  
 U. Rennes-I: Finance, gestion des risques: 1447  
 U. Rennes-I: Management bi-culturel franco-japonais : 1474  
 U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): 0856  
 U. Rennes-II: 0716  
 U. de Brest: 1089  
 U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest): Morlaix, Gestion commerciale: 1066  
 U. de La Réunion: institut d'administration des entreprises, Finances: 0342  
 U. du Havre: institut supérieur d'études logistiques, Management stratégique, logistique: 0389  
 U. du Havre: institut supérieur d'études logistiques, Systèmes d'information et de gestion: 0408  
 U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): 0049  
 U. de Rouen: Gestion des ressources humaines, management public: 1067  
 U. de Mulhouse: et 5e section, Colmar, Gestion, comptabilité, typologie des organisations, pouvoir organisationnel, modèles managériaux, processus de changement: 0499  
 U. Strasbourg-I: 0499 S  
 U. Strasbourg-III: Gestion des ressources humaines : 0202 S  
 U. Toulouse-I: 0236  
 U. Toulouse-I: Finance, contrôle: 0531  
 U. Toulouse-III: 2023  
 U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): 1472  
 U. Paris-X: 1er décembre 2001: 0186 S  
 U. Paris-X: Gestion, marketing: 1233  
 U. Paris-XI: 1472 S  
 U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux): 1950  
 U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux): Marketing: 2117  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, Management, qualité: 0029

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie) : 0507

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie) : Gestion, mercatique: 0516

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie) : Mercatique, distribution: 0518

U. de Cergy-Pontoise: Marketing, management, nouvelles techniques de l'information et de la communication: 0145

U. de Cergy-Pontoise: Finance, contrôle: 0147

U. d'Évry-Val d'Essonne : et 71e section, Management international: 0424

U. d'Évry-Val d'Essonne: 0430

7e section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille : 0001

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, Linguistique française: 0561

U. de Besançon: Didactique, français langue étrangère et nouvelles technologies éducatives: 1256

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine : Bordeaux, formation initiale et continue des professeurs des écoles, techniques de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0165

U. Paris-XIII: Linguistique informatique: 0228

Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil: et 70e section: 0003

U. de Dijon: Linguistique: 0212

U. de Dijon: Histoire du français moderne: 0395

U. Grenoble-III: Phonétique, modélisation: 0089 S

U. du Littoral: Français langue étrangère: 0530

U. de Metz: et 9e section, Théorie des textes, langue étrangère appliquée: 0496

U. Nancy-II: Psycholinguistique: 0299

U. Nancy-II: Didactique des langues, didactique du français langue étrangère, nouvelles technologies et auto formation: 0421

U. de Tours: Didactique du français langue étrangère, linguistique et technologie de l'information : 0325

U. Paris-III: Lexicologie: 0370

U. Paris-III: Linguistique française (enseignement à distance): 0776

U. Paris-IV: Linguistique générale: 0802

U. Paris-VII: Traitements automatiques des langues : 1480

Institut universitaire de formation des maîtres de Poitiers: Poitiers, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré: 0003

U. de Poitiers: Français langue étrangère et linguistique générale: 0448 S

U. Rennes-II: Linguistique française: 0531

U. de Mulhouse: Linguistique française et linguistique du texte: 0126

U. Paris-X: Psycholinguistique: acquisition des langues: 0556

8e section : Langues et littératures anciennes

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, Langue et littérature latines: 0223 S

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, Langue et littérature latines: 0542

U. de Besançon: Latin: 0345

U. de Pau: 1er décembre 2001, Langue et littérature grecques, linguistique: 0238 S

U. Bordeaux-III: Langue et littérature latines: 0109 S

U. Bordeaux-III: Langue et littérature latines: 0213 S

U. Bordeaux-III : Langue et littérature grecques: 0231 S

U. de Caen: grec: 0483

U. Grenoble-III: Langue et littérature latines: 0192

U. Lille-III: Néo-latin: 0330 S

U. Lyon-II: Littérature grecque: 0183

U. Lyon-II: Langue et littérature latines: 0354

U. Lyon-II: Littérature latine: 0359

U. Nancy-II: Langue, littérature et civilisation latines : 0067

U. Nancy-II: Latin: 0258

U. de Nice: Langue et littérature latines: 0429 S

- U. Paris-IV: Langue et littérature grecques: 0188 S
- U. Paris-IV: Langue et littérature grecques: 0251
- U. Rennes-II: Latin, linguistique ancienne: 0280
- U. Toulouse-II: Latin: 0240 S
- U. Toulouse-II: Latin: 0242 S
- U. Paris-X: Littérature et culture latines: 0462 S
- 9e section : Langue et littérature françaises
- U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0778
- U. d'Avignon: Langue et littérature françaises du Moyen âge et de la Renaissance: 0032
- U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Littérature française du XIXe siècle (poésie) : 0225
- U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Langue et littérature françaises médiévales : 0230
- U. d'Amiens: Littérature française du XXe siècle : 0237
- U. des Antilles-Guyane: Martinique, Littérature française du XVIIIe siècle: 0260
- U. des Antilles-Guyane: et 10e section, Guyane: 0315
- U. Bordeaux-III: Histoire de la langue française: 0108
- U. Bordeaux-III: Langue et littérature médiévales : 0503
- U. Clermont-Ferrand-II: Littérature française du XXe siècle: 0344
- U. Paris-VIII: Littératures théâtrales: 0095
- U. Paris-VIII: Littérature et histoire à l'âge classique: 0416
- U. Grenoble-III: Littérature du XXe siècle et expression française: 0051
- U. Lille-III: Littérature du XVIe siècle: 0203
- École normale supérieure des lettres et sciences humaines : Ancien français : Préparation à l'agrégation de lettres: 0138
- Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon : Formation initiale et continue, recherche en didactique: 0003
- U. Lyon-II: Langue et littérature du XVIe siècle : 0170
- U. Lyon-II: Langue et littérature médiévales: 0316
- U. Lyon-II: Grammaire et stylistique: 0534
- U. Lyon-III: Langue et style des XIXe et XXe siècles : 0139
- U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Roanne): Expression et communication écrites et orales: 0451
- U. de Nice : Langue française (perspective diachronique ou synchronique): 0250 S
- U. de Nice: Littérature française de la première moitié du XIXe siècle: 0441
- U. de Tours: Littérature française contemporaine et littérature pour la jeunesse: 0151
- U. de Tours: Rhétorique, grammaire et stylistique : 0770
- U. Paris-III: Langue et littérature médiévales: 0222
- U. Paris-III: Littérature française du XVIe siècle : 0399
- U. Paris-IV : Littérature française du XIXe siècle : 0169
- U. Paris-IV: Littérature française médiévale: 0276
- U. Paris-IV : Littérature française du XVIe siècle : 0290
- U. Paris-IV: et 7e section, Littérature et communication : 0526
- U. Paris-VII: XXe siècle: 0130
- U. Paris-VII: Littérature du XVIe siècle: 0433
- U. Paris-VII: Littérature du XIXe siècle: 0438 S
- U. de Poitiers: Littérature française du XVIIIe siècle : 0444
- U. de Poitiers: Littérature française du XXe siècle, théâtre: 0445
- U. de Poitiers: Histoire de la langue et stylistique aux XVIIIe et XIXe siècles: 0452
- U. de Poitiers: Littérature française du XVIIème siècle : 0949
- Institut universitaire de formation des maîtres de Reims: Didactique du français: 0004
- U. de Reims: et 10e section, Reims et Troyes, Littérature, images et communication: 0165
- U. de Reims: et 7e section, Histoire et grammaire de la langue française: 0313
- U. de Brest: 1er octobre 2001, Langue et littérature médiévales: 0135 S

U. de Rouen: littérature du XIXe siècle: 0184  
U. Strasbourg-II: Littérature française du XXe siècle : 0169 S

U. Toulouse-II: Littérature française classique des XVIIe et XVIIIe siècles: 0119

U. Paris-X: Langue et littérature françaises pour étudiants étrangers: 1535

U. de Cergy-Pontoise: Français langue étrangère : 0476

10e section : Littératures comparées

U. Paris-XIII: Littératures extra européennes: 0201 S

U. de Dijon: 0407

U. Lyon-II: 0165 S

U. Lyon-III: 0158

U. de Nice: Littérature générale et comparée, techniques d'expression: 1194

U. Paris-VII: 0430 S

11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. d'Avignon: Théâtre anglophone: 0113

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille : Aix-en-Provence, Recherche en didactique des langues: 0167

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Américain: 0568

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Civilisation britannique: 0600 S

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Littérature anglaise et traduction: 0667 S

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2001, Anglais, langue étrangère appliquée: 1138 S

Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens : Amiens, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et au professorat des écoles: 0137

U. d'Amiens: Anglais, langue étrangère appliquée, nouvelles technologies: 0241

U. d'Amiens: 1er octobre 2001, Linguistique, grammaire : 0244 S

U. d'Amiens: Traduction, expressions écrite et orale : 0448 S

Institut universitaire de formation des maîtres des Antilles-Guyane: Martinique, Formation

initiale et continue des professeurs du second degré : 0084 S

U. des Antilles-Guyane: Martinique, Littérature américaine: 0051

U. des Antilles-Guyane: Martinique, Études anglophones : 0288 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Besançon: Besançon, Formations des professeurs de lycées et de collège et des professeurs des écoles: 0091

U. de Besançon: Linguistique anglaise: 0177

U. de Besançon : Anglais, langue étrangère appliquée et langue de spécialité: 0314 S

U. de Pau: phonologie, Anglais oral: 0157

U. Bordeaux-III: Anglais: 0098

U. Bordeaux-III: Civilisation britannique: 0135 S

U. Bordeaux-III: Anglais: 0176 S

U. Bordeaux-III: Didactique de l'anglais: 0336

U. Bordeaux-IV: 0111 S

U. de Caen: Anglais, langue étrangère appliquée : 0136 S

U. de Caen: Langue ou littérature ou civilisation des pays anglophones: 0901

U. de Caen: Langue ou littérature ou civilisation des pays anglophones: 0924

U. de Caen: Cherbourg, Anglais, langue étrangère appliquée: 1130

U. Clermont-Ferrand-II: Civilisations et littératures du Commonwealth: 0452

U. Clermont-Ferrand-II: Civilisation américaine : 0540

U. Paris-VIII: 1er octobre 2001, Grammaire, linguistique : 0148 S

U. Paris-VIII: Affaires et commerce, administration et commerce, civilisation anglo-américaine : 0258 S

U. Paris-VIII: Anglais pour non spécialistes, anglais économique: 0269 S

U. Paris-VIII: Civilisation britannique: 0508 S

U. Paris-VIII: Administration et commerce, affaires et commerce, traduction anglo-saxonnes : 0543 S

U. Paris-VIII: Anglais: traduction et traductologie : 0598

U. Paris-VIII (institut universitaire de technologie de Tremblay-en-France): 0752

- U. Paris-XII: Civilisation du monde nord américain : 0368
- U. Paris-XII: 0580 S
- U. Paris-XII: Civilisation britannique et/ou anglais juridique: 0699
- U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse): Civilisation: 0559
- École normale supérieure de Cachan: Anglais de spécialité: 0069
- Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil: Anglais, langue étrangère appliquée: 0334
- U. de Dijon: Études anglophones: 0364
- U. de Dijon: et 67e section, Anglais scientifique : 0472 S
- U. de Dijon: Études américaines: 0993
- U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon): Nevers: 1178
- U. Grenoble-III: Traduction langue étrangère appliquée et spécialisée: 0093
- U. Grenoble-III: Linguistique anglaise: 0108 S
- U. Grenoble-III: Anglais, ingénierie de la formation continue: 0149 S
- U. Grenoble-III : Valence, Études anglophones : 0368
- Institut d'études politiques de Lille: 0027
- U. Lille-III: Littératures anglaise et irlandaise: 0118
- U. Lille-III: Linguistique et phonétique: 0159
- U. Lille-III: 1er novembre 2001, Civilisation américaine : 0202 S
- U. Lille-III: Civilisation des États-Unis: 0644
- U. de Valenciennes: Études anglophones: 0465
- U. de Limoges: 0693
- U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): Tulle: 0851
- Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon: Saint-Étienne, Formation initiale et continue, recherche en didactique: 0232
- U. Lyon-II: Anglais, formation continue: 0363
- U. Lyon-II: Anglais, nouvelles techniques éducatives et linguistique: 0408
- U. Lyon-III: Anglais, langue étrangère appliquée: 0148 S
- U. de Saint-Étienne: 1er décembre 2001: 0439 S
- Institut universitaire de formation des maîtres de Montpellier: Nîmes et Montpellier, Didactique de l'anglais: 0044
- U. Montpellier-III: Littérature et civilisation du Commonwealth : 0287 S
- U. Montpellier-III: Nîmes: 0468
- U. Montpellier-III: Nîmes: 0525
- U. de Metz: Anglais, langue étrangère appliquée, traduction spécialisée: 0325
- Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz: 0008
- U. Nancy-II: Anglais : langue et littérature: 0298
- U. du Mans: Littérature américaine: 0356
- Institut universitaire de formation des maîtres de Nantes : Formation initiale et continue des professeurs du premier et du second degrés: 0005
- U. de Nantes: Langue étrangère appliquée, anglais commercial: 1223
- U. d'Angers : Littérature anglaise du XXe siècle: 0723
- U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers): Anglais: 0563
- U. de Nice: Littératures et cultures du monde anglophone : 0265
- U. de Nice: Anglais des affaires et de l'économie, civilisation contemporaine des pays anglophones : 0466
- U. d'Orléans: Linguistique: 0179
- U. d'Orléans: Linguistique et traduction: 0782
- U. de Tours: Littérature américaine: 0267
- U. de Tours: Littérature de la Grande-Bretagne et du Commonwealth: 0292
- U. de Tours: Civilisation britannique: 0301 S
- U. de Tours: Civilisation américaine: 0309 S
- U. de Tours: 0579 S
- U. de Tours: Littérature américaine: 1082
- U. Paris-I: 1er octobre 2001, Anglais économique : 0595 S
- U. Paris-II: Anglais juridique: 0297
- U. Paris-II: Anglais juridique: 0321
- U. Paris-III: Civilisation britannique, langue étrangère appliquée: 0084
- U. Paris-III: Traduction et linguistique: 0167
- U. Paris-III: Civilisation américaine: 0172
- U. Paris-III: Civilisation britannique: 0174
- U. Paris-III: Anglais, langue étrangère appliquée: 0562 S

- U. Paris-IV: Langue et civilisation anglaises: 0414  
 U. Paris-IV: Civilisation britannique: 0432 S  
 U. Paris-IV : Phonétique et linguistique anglaises : 0493  
 U. Paris-IV: Anglais, langue étrangère appliquée : 0898  
 U. Paris-VI: Anglais pour non spécialistes: 1153  
 U. Paris-VII: Linguistique anglaise: 0153  
 U. Paris-VII: Littérature anglophone et traduction : 0155  
 U. Paris-VII: Littérature britannique: 0161  
 U. Paris-VII: Civilisation britannique: histoire contemporaine : 0168  
 U. Paris-VII: Littérature américaine: 0174  
 U. Paris-VII: Littérature britannique: 0468 S  
 U. Paris-VII: Civilisation britannique: média et image: 0483  
 U. Paris-IX: Langues de l'économie et des affaires et/ou enseignement de l'anglais par les nouvelles technologies: 0240  
 U. Paris-IX: Monde anglophone de l'économie et des affaires: 0243  
 U. Paris-IX: Langues et cultures du monde anglophone : 0244  
 U. Paris-IX: Monde anglophone de l'économie et des affaires et/ou enseignement de l'anglais par les nouvelles technologies: 0290 S  
 U. de La Rochelle: Anglais du Pacifique: 0352  
 U. de Reims: Anglais: 0813 S  
 U. de Technologie de Troyes: Langue et civilisation anglaises et anglo-saxonnes: 0072  
 U. Rennes-II: Anglais, littérature anglaise des XVIe et XVIIe siècles, études shakespeariennes : 0079 S  
 U. Rennes-II: Anglais, linguistique anglaise: 0100  
 U. Rennes-II: Anglais, histoire des idées: 0209 S  
 U. Rennes-II: Anglais, littérature nord américaine : 0402  
 U. Rennes-II: Anglais, littérature des îles britanniques : 0574  
 U. de Brest: Anglais, civilisation britannique ou américaine: 0244  
 U. de La Réunion: Linguistique: 0222  
 U. de Rouen: Langue, littérature et civilisation anglo-saxonnes : 0939  
 U. Strasbourg-II: Anglais, langue étrangère appliquée : 0042  
 U. Strasbourg-II: Civilisation et langue anglaises : 0144  
 U. Strasbourg-II: Civilisation américaine, profil historique: 0213  
 U. Strasbourg-III: Institut d'études politiques: 0125  
 U. Toulouse-I: 0533  
 U. Toulouse-II: Anglais: 0313  
 U. Paris-X: Linguistique anglaise: 0195  
 U. Paris-X: Linguistique anglaise: 0214  
 U. Paris-X: Anglais américain des affaires: 0321  
 U. Paris-X: Études irlandaises: 0552  
 U. Paris-X: Droit anglo-américain: 0553  
 U. Paris-X: Civilisation britannique et anglais juridique: 0643  
 U. Paris-X: Anglais économique et social: 1532  
 U. Paris-X: Anglais, langue étrangère appliquée et civilisation: 1533  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, Anglais et civilisation anglo-saxonne : 0512  
 U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Anglais: 0196  
 12e section : Langues et littératures germaniques et scandinaves  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2001, Allemand: 0615 S  
 U. d'Amiens: Civilisation du XXe siècle: 0147  
 U. de Besançon: Langue, littérature et civilisation contemporaines allemandes: 0318  
 U. de Besançon: Allemand: 0687  
 U. de Besançon: Allemand, langue étrangère appliquée : 1183  
 U. Clermont-Ferrand-II : Civilisation et linguistique allemandes du XVIIIe siècle: 1289  
 U. Paris-VIII: allemand: Études européennes, langue étrangère appliquée, commerce: 0249  
 U. de Dijon: Langue et littérature allemandes des XIXe et XXe siècles: 0365  
 U. Grenoble-III: Langue et littérature allemandes médiévales: 0150 S  
 U. Lille-III: Histoire des idées et de la civilisation allemandes: 0234

U. Lille-III: Linguistique allemande: 0645  
 U. Lille-III (institut universitaire de technologie B): Allemand, gestion: 0800  
 U. du Littoral: Néerlandais: 0469  
 U. de Limoges: Allemand, linguistique, littérature: 0128  
 U. de Saint-Étienne: Littérature allemande des XIXe et XXe siècles: 0012  
 U. de Saint-Étienne: Linguistique allemande: 0108  
 U. Nancy-II: Allemand: Civilisation et traduction: 0155  
 U. Nancy-II: Allemand: Littérature, théâtre: 0243  
 U. d'Angers: Allemand: 0351  
 U. d'Orléans: Allemand, médiologie: 0041 S  
 U. d'Orléans: Grammaire et langue allemandes: 0092  
 U. de Tours: Allemand, langue étrangère appliquée, civilisation: 0874  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: Allemand, nouvelles technologies: 0031  
 U. Paris-I: Allemand économique: 0577  
 U. Paris-III: Allemand: 0203  
 U. Paris-IV: Civilisation et histoire des idées en Allemagne à l'époque moderne: 0618  
 U. Paris-IV: Civilisation et littérature néerlandaises: 0648  
 U. de Poitiers: Littérature et civilisation allemandes contemporaines: 0022 S  
 U. de Reims: Allemand, langue et nouvelles technologies: 0181 S  
 U. de Brest: Allemand: 0383  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg: Guebwiller, préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles et formation des professeurs des écoles stagiaires: 0142  
 U. Strasbourg-II: Allemand, langue étrangère appliquée, économie, terminologie: 0129  
 U. Strasbourg-II: Linguistique allemande: 0199  
 U. Toulouse-II: Langue et littératures des pays de langue allemande: 0276  
 U. Paris-X: Allemand juridique: 0641 S  
 U. Paris-X: Littérature allemande: 0879 S

13e section : Langues et littératures slaves

U. de Caen: Russe: Littérature et civilisation contemporaines: 0516  
 U. Lyon-III: Civilisation russe: 0087 S  
 U. Nancy-II: Civilisation de l'Europe centrale: tchèque et/ou hongrois: 0158  
 Institut national des langues et civilisations orientales: serbo-croate: 0605  
 École normale supérieure: russe: 0155  
 U. Paris-III: Russe, interprétation et traduction: 0778  
 U. Paris-IV: Civilisation russe: 0232  
 U. Paris-IV: Littérature russe: 0236

14e section : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Latino-américain, période contemporaine: 0626  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Espagnol, littérature ou civilisation espagnole: 1156  
 Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens: préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles et au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré: 0135  
 U. d'Amiens: Espagnol, langue étrangère appliquée: 0182 S  
 U. d'Amiens: Espagnol, langue et littérature: 0598  
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, littérature et civilisation hispano-américaines: 0045 S  
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, littérature et civilisation de l'Espagne contemporaine: 0052  
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, directeur d'études 2001, institut universitaire de formation des maîtres des Antilles-Guyane, Espagnol: 0256  
 U. des Antilles-Guyane: Guyane, portugais: 0423  
 U. Bordeaux-IV (institut universitaire de technologie Bordeaux IV): 0329 S  
 U. de Pau: Espagne contemporaine: 0074

- U. de Pau: Espagnol, langue étrangère appliquée : 0376  
 U. Bordeaux-III: 1er octobre 2001, Littérature hispano-américaine : 0100 S  
 U. Bordeaux-III: Littérature espagnole: 0154 S  
 U. Bordeaux-III: Civilisation hispano-américaine : 0433  
 U. de Caen: Espagne classique: 0933  
 U. de Caen: Italien, langue étrangère appliquée : 1449  
 U. Clermont-Ferrand-II: Littérature espagnole: 0468  
 U. Paris-VIII: 1er octobre 2001, Espagnol : langue et didactique: 0163 S  
 U. Paris-VIII: Littérature portugaise: 0303  
 U. Paris-VIII: Histoire et littérature italiennes des XIXe et XXe siècles: 0511 S  
 U. Paris-VIII (institut universitaire de technologie de Tremblay-en-France): espagnol: 0979  
 U. Paris-XII: Espagnol: 1336  
 U. Paris-XIII: Monde hispanique contemporain : analyse de l'image: 0233 S  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil: espagnol: 0383  
 U. Grenoble-III: Espagnol: 0143  
 U. Grenoble-III: Espagnol : littérature et civilisation du siècle d'or: 0211  
 U. Grenoble-III: Valence, espagnol, langue étrangère appliquée: 0301  
 U. Lille-III: Portugais: 0481  
 U. Lille-III: Espagnol: 0585  
 U. du Littoral: Espagnol: 0077  
 U. de Valenciennes: Espagnol: 0338  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon : Formation initiale et continue, recherche en didactique: 0147  
 U. Lyon-II: Italien, langue étrangère appliquée : 0100  
 U. Lyon-II: Espagnol: 0224  
 U. Lyon-II: Italien, langue étrangère appliquée : 0513  
 U. de Saint-Étienne: Italien: 0046  
 U. de Saint-Étienne: Italien: 0098  
 U. Nancy-II: Littérature et civilisation de l'Espagne des XIXe et XXe siècles: 0490  
 U. de Nantes: Littérature, civilisation de l'Espagne contemporaine: 1088  
 U. de Toulon: Civilisation espagnole du XVIIe et du XVIIIe siècles: 0424  
 U. de Tours: Langue, littérature et civilisation de l'Espagne contemporaine: 1096  
 U. Paris-III: Portugais: 0111  
 U. Paris-III : Littérature moderne italienne: 0117 S  
 U. Paris-III: Littérature et civilisation italiennes médiévales : 0118 S  
 U. Paris-III : Littérature et civilisation de l'Amérique latine contemporaine: 0240 S  
 U. Paris-III: Portugais, langue étrangère appliquée et civilisation du Portugal: 0241 S  
 U. Paris-III: 1er octobre 2001, Langue et civilisation du Brésil: 0242 S  
 U. Paris-III: 1er octobre 2001, Littérature et civilisation de l'Amérique coloniale: 0729 S  
 U. Paris-IV: Espagnol: 0384 S  
 U. Paris-IV: Espagnol, langue étrangère appliquée : 0388  
 U. Paris-IV: Portugais: 0772  
 U. Paris-VII: Espagnol, langue et traduction: 1769  
 U. de Poitiers: Littérature, image, cinéma de l'Espagne : 0489  
 U. de Poitiers: Phonologie, morphologie et syntaxe de l'espagnol: 0493  
 U. de Poitiers: Italien, langue et civilisation des XIXe et XXe siècles: 0498  
 U. de Poitiers: Grammaire historique de l'espagnol : 0752  
 U. de La Rochelle: Portugais du Brésil: 0297  
 U. Rennes-II: Études portugaises et africaines: 0441  
 U. de La Réunion: Espagnol: 0267  
 U. de Rouen: Langue, littérature et civilisation hispaniques : 0340  
 U. de Mulhouse : Italien, langue étrangère appliquée, civilisation: 0330  
 U. Strasbourg-II: Langue, littérature et civilisation hispaniques: 0148 S  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse: et 71e section, Toulouse, Didactique des langues vivantes et techniques de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0055  
 U. Toulouse-II: Espagnol: 0320

Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles: Espagnol, formation initiale et continue des personnels du premier et du second degrés: 0403 S

15e section : Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d' autres domaines linguistiques

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Histoire du monde arabe médiéval: 0291

U. Bordeaux-III: Chinois moderne: 0320 S

U. Lille-III: sanscrit: 0483

U. Lyon-II: et 21e section, Civilisations et langues du Proche-Orient ancien: 0969

U. Lyon-III: arabe: 0251

Institut national des langues et civilisations orientales : Langue et linguistique amhariques: 0004 S

Institut national des langues et civilisations orientales : 1er octobre 2001, Persan: 0010 S

Institut national des langues et civilisations orientales : Coréen: 0013

Institut national des langues et civilisations orientales : Langue et civilisation du Japon: 0016

Institut national des langues et civilisations orientales : Yoruba: 0269 S

Institut national des langues et civilisations orientales : Cambodgien: 0366

Institut national des langues et civilisations orientales : Langue chinoise moderne: 0377

Institut national des langues et civilisations orientales : Arabe littéral: 0486

Institut national des langues et civilisations orientales : Bengali: 0496

Institut national des langues et civilisations orientales : Arabe algérien: 0534 S

Institut national des langues et civilisations orientales : Langue et littérature hébraïques: 0616

Institut national des langues et civilisations orientales : Arabe littéral: 0629

U. Paris-IV: institut français de Damas, Arabe: 0669

U. Paris-IV: Grammaire de l'arabe classique: 0828

U. Paris-VII : Langue et civilisation vietnamiennes : 0815 S

U. Paris-VII : Langue et civilisation du

Japon : 1571

U. du Havre: Arabe: 0316

U. Strasbourg-II: Littérature et civilisation hébraïques : 0146

16e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, Psychologie clinique et psychopathologie : 1032

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, Psychologie de l'orientation: 1313

U. d'Amiens: Psychopathologie: 0983

U. de Besançon: Psychologie du travail et de la santé : 0817

U. Bordeaux-II: 1er octobre 2001, Neuropsychologie cognitive du vieillissement: 0742 S

U. Bordeaux-II: Psychologie de la santé et psychologie différentielle: 0999

U. Bordeaux-II: Psychologie clinique et psychopathologie : 1000 S

U. de Caen: Psychologie sociale: 0312 S

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Saint-Denis): Prévention: 0027

Institut universitaire de formation des maîtres de Dijon : Dijon, formations initiale et continue des maîtres du premier et du second degrés: 0001

U. de Chambéry : Psychologie clinique et pathologique : 0324 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Grenoble: Bonneville, Chambéry, Cran, psychologie cognitive: 0004 S

U. Grenoble-I: institut des sciences et techniques de Grenoble, Ergonomie: 0978 S

U. Lille-III: Psychopathologie: 0114

U. Lille-III: Psychologie différentielle: 0137

U. Lille-III: Neuropsychologie: 0709

U. Lille-III (institut universitaire de technologie B): Psychologie sociale: 0089

U. Lyon-II: Psychologie sociale du travail: 0438 S

U. Lyon-II: et 70e section, Psycho sociologie et anthropologie du handicap: 0908

Institut universitaire de formation des maîtres de Montpellier : Perpignan, Psychologie sociale et cognitive : 0042 S

Institut universitaire de formation des maîtres

de Montpellier: et 70e section, Montpellier, Formation de formateurs: 0139

U. Montpellier-III: Psychologie du développement: 0237

U. Montpellier-III: Psychologie clinique et psychopathologie: 0438

U. Montpellier-III: Nîmes, Psychologie du développement: 0494

U. Montpellier-III: Psychologie expérimentale et cognitive: 0621

U. de Metz: Psychologie du travail et de la santé: 0598

U. Nancy-II: Psychologie du développement: 0612

U. d'Angers: Psychologie clinique, sociale: 0080

U. de Nice: Psychologie clinique, psychopathologie: 0421

U. de Nice: Psychologie sociale, psychologie du travail: 0423

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie d'Orléans): Psychologie et sociologie de l'entreprise, ressources humaines: 0322 S

U. de Tours: Psychologie cognitive: 0977

U. Paris-V: Psychopathologie du vieillissement: 0078

U. Paris-V: Psychologie du développement: acquisition et dysfonctionnements du langage: 0111

U. Paris-V: Psychologie du travail: 0113

U. Paris-V: Clinique de l'enfant: 0130

U. Paris-VII: Psychopathologie et neurosciences: 0116

U. Paris-VII: Psychanalyse et anthropologie: 0469

U. Paris-VII: Psychopathologie et psychanalyse: 1508

U. de Poitiers: Psychologie sociale: 0235

U. de Poitiers: Psychologie du développement: 0740

U. de Reims: Psychologie clinique et pathologique: 0815

U. Rennes-II: Psychologie clinique et pathologique: 0487

U. Rennes-II: Psychologie clinique de l'enfant: 0720

Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes): Psychosociale,

communications inter-personnelles: 2160

17e section: Philosophie

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Histoire de la philosophie médiévale et de la Renaissance: 0218

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Épistémologie et logique: 0534

U. Bordeaux-III: Philosophie générale: 0241

U. Bordeaux-III: et 72e section, Épistémologie et logique: 0247 S

U. Bordeaux-III: Histoire de la philosophie allemande: 0562

Institut universitaire de formation des maîtres de Caen: Caen, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré de philosophie et au concours de conseiller principal d'éducation, formation générale et commune: 0012 S

U. de Dijon: Histoire de la philosophie: 0377

U. Lille-III: Philosophie générale: 0072

U. Lyon-III: 0094

U. Montpellier-III: Philosophie générale: 0085

U. Montpellier-III: Histoire de la philosophie moderne et contemporaine: 0186

U. de Metz: Esthétique et épistémologie: 0667

U. Nancy-II: Philosophie allemande: 0413

U. Paris-I: Directeur d'études 2001, institut universitaire de formation des maîtres de Paris: 0257

U. Paris-I: Philosophie de l'art: 0262

U. Paris-VII: et 9e section, Esthétique: lecture de textes philosophiques: 0131 S

U. de Reims: 1105

U. Toulouse-II: Philosophie générale: 0265

U. Paris-X: Philosophie ancienne: 1276

Théologie catholique

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique): Sciences bibliques, ancien testament: 0234

Théologie protestante

U. Strasbourg-II (institut de théologie protestante): Théologie pratique, pédagogie et catéchèse: 0154

U. Strasbourg-II (institut de théologie protestante): Philosophie de la religion et anthropologie: 0244

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. Aix-Marseille-I: département d'institut universitaire de technologie, Arles, Esthétique: 1474  
U. de Besançon: 1er octobre 2001, Histoire de la musique aux XVIIe et XVIIIe siècles: 0342 S  
U. Bordeaux-III: Arts plastiques: 0400  
U. Paris-VIII: Image numérique et réalité virtuelle: 0525 S  
U. Paris-VIII: Théorie des arts plastiques: 0770  
U. Lille-III: Musicologie: 0487  
Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon: Lyon, Saint-Étienne: 0172  
U. Lyon-II: Études théâtrales: 0350 S  
U. de Saint-Étienne: Arts plastiques et nouvelles technologies de l'image: 0720  
U. Montpellier-III: Arts plastiques: 0017  
U. Montpellier-III: Cinéma: 0298  
U. de Nice: Musique, musicologie (hors XXe siècle): 0494 S  
U. Paris-I: Institutions de l'art et de la culture: 1159  
U. Paris-III: Esthétique et sciences de l'art: 0819  
U. Paris-IV: Écriture et création: 0562  
U. Paris-VII : et 9e section, études cinématographiques : 2223  
U. de Poitiers: Études cinématographiques: 0231 S  
U. de Poitiers: 1er octobre 2001, Études théâtrales : 0239 S  
U. Rennes-II: Arts plastiques: 0067 S  
U. Strasbourg-II: Arts appliqués: 0507  
U. Toulouse-II: Études théâtrales: 0208  
U. Toulouse-II: 1er janvier 2002, Arts appliqués : 0824  
U. Toulouse-II: Réalisation audiovisuelle et médiation culturelle: 0941  
U. Toulouse-II (institut universitaire de technologie de Figeac): Arts plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art, utilisation des supports multimédia: 0944  
U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Musique du XVIIIe et du XIXe siècles : 0338

19e section : Sociologie, démographie  
U. Aix-Marseille-II: Marseille, Sociologie

générale, sociologie des représentations ou de l'environnement : 0512

U. d'Amiens: Anthropologie visuelle: 1011  
U. de Besançon: Sociologie: 1239  
U. Bordeaux-II: Sociologie générale (travail): 0178  
U. Paris-XIII: et 20e section, Bobigny, Sociologie et anthropologie des sciences de la santé: 0769  
U. de Chambéry: Sociologie générale, méthodologie : 0483  
U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): Sociologie, psychologie: 0747  
Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: et 70e section, enseignement et insertion professionnels: 0187  
U. Lille-I: Sociologie de la santé: 0412 S  
U. du Littoral: 0531  
U. de Saint-Étienne: 0296  
U. de Saint-Étienne: 0542  
U. de Metz: Sociologie des associations: 0075  
U. du Mans: 0399  
U. de Nantes: Sociologie urbaine: 1560  
U. Paris-I: Sociologie (ethnologie): 1161  
U. Paris-VII: Sociologie de la culture: 0489  
U. de Poitiers: 1er octobre 2001, Sociologie: 0982 S  
Institut universitaire de formation des maîtres de Reims: et 70e section: sociologie de l'éducation :0128  
U. de Reims: Formation continue et développement social: 0746 S  
U. Rennes-II: Sociologie des organisations et des politiques publiques: 0760  
U. de Rouen: Urbanisme et santé: 1159  
U. Strasbourg-II: Analyse démographique et sociologie : 0289  
U. Strasbourg-II: Sociologie du travail: 0425  
U. Toulouse-II: Sociologie: 0206  
U. Paris-X : Sociologie des organisations, sociologie économique: 0678  
U. Paris-X: Sociologie politique, historique et comparative : 0927  
U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, Démographie: 0511  
U. d'Évry-Val d'Essonne: Évry, formation emploi : 0086

20e section : Anthropologie, ethnologie, préhistoire

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Ethnologie générale: 0204

U. Aix-Marseille-II: Marseille, anthropologie biologique : 1710

U. Strasbourg-II: Ethnologie: 0421

21e section : Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

U. d'Avignon: et 22e section, Histoire de l'art médiéval, moderne ou contemporain: 0014

U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, 1er novembre 2001, Art et archéologie des civilisations non grecques de la méditerranée pré-romaine: 0639 S

U. d'Amiens: Histoire ancienne et romaine: 0061

U. d'Amiens: Histoire ancienne et archéologie : 1002

U. de Besançon: Histoire ancienne, histoire des mondes romains: 0083

U. de Pau: Histoire de l'art antique: 0116

U. de Marne-la-Vallée: Histoire grecque: 0244

U. Paris-VIII: Histoire de l'Occident médiéval : 0213 S

U. Paris-XIII: Histoire médiévale: 1002

U. de Dijon: Histoire médiévale: 0369 S

U. Grenoble-II: Histoire médiévale: 0222

U. Grenoble-II: Histoire de l'art médiéval: 0241

U. Lille-III: Histoire médiévale: 0447

U. Lille-III: Histoire grecque: 0497

U. Lille-III: Archéologies romaine et gallo-romaine : 0544

U. Lille-III: Histoire de l'art médiéval: 0597

U. d'Artois: Civilisation occidentale du XIe au XVe siècle: 0100

U. de Valenciennes (école nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique énergétique de Valenciennes) : Histoire médiévale: 0370

U. Lyon-III: Histoire ancienne grecque: 0233

U. de Saint-Etienne: Histoire grecque: 0544

U. Montpellier-III: Histoire de Byzance et de l'orient médiéval: 0166

U. Nancy-II: Histoire grecque: 0701

U. de Nantes : Histoire et archéologie des mondes anciens: 0243

U. d'Orléans: Histoire romaine: 0175

U. Paris-I: Conservation et restauration des biens culturels: 0217

U. Paris-I: Histoire grecque: 0243

U. Paris-I: Histoire médiévale: 0470

U. Paris-I: Histoire ancienne du Proche-Orient, assyriologie : 0472

U. Paris-I: Histoire médiévale: 0492

U. Paris-IV: Histoire romaine: 0136

U. Paris-IV: Archéologie égyptienne: 0270

U. Paris-IV: Archéologie des mondes non-européens : 0679

U. de Reims: et 22e section, Reims et Troyes, Histoire de l'art: 0657 S

U. de Reims: Reims et Troyes, Histoire médiévale : 0900

U. Rennes-II: Histoire médiévale: 0583

U. de Brest: Quimper, Histoire de l'art médiéval : 0974

U. de Bretagne Sud: Histoire médiévale: 0069 S

U. Strasbourg-II: Archéologie médiévale: 0314

U. Toulouse-II: Histoire grecque: 0686

U. Toulouse-II : Histoire de l'art médiéval: 0825

U. Paris-X: Histoire grecque: 0546 S

U. Paris-X: Histoire de l'art, antiquité romaine: 0664 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, Histoire ancienne et médiévale: 0332

U. de Cergy-Pontoise: Histoire de l'antiquité chrétienne et de l'Europe médiévale: 0016

U. d'Évry-Val d'Essonne: Histoire ancienne et médiévale : 0432

22e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

U. d'Avignon: 0196

Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence: Histoire militaire, défense et sécurité: 0028

U. d'Amiens: Histoire contemporaine du XXe siècle: 0980

U. de Besançon: Histoire politique de la France au XIXe siècle: 0297

- U. de Besançon: Histoire de la France et de l'Europe au XXe siècle: 0803  
 U. de Pau: Histoire contemporaine: 0207  
 U. Bordeaux-III: Histoire de l'art: 0197  
 U. Bordeaux-III: Histoire de l'art moderne: 0204  
 U. Bordeaux-III: Histoire de l'art contemporain du XXe siècle: 0559  
 U. de Caen: Histoire moderne: 0291  
 U. Clermont-Ferrand-II: Histoire religieuse et culturelle des XVIIIe et XIXe siècles: 1248  
 U. Grenoble-II: Histoire contemporaine: 0116  
 U. Grenoble-II: Histoire moderne: 0243  
 U. Grenoble-II: 1er octobre 2001, Histoire culturelle du XIXe et du XXe siècles: 0355 S  
 U. Lille-III: 1er novembre 2001, directeur d'études 2001, institut universitaire de formation des maîtres de Lille, Histoire moderne: 0637 S  
 U. d'Artois: Histoire économique contemporaine : 0023  
 U. de Valenciennes: Histoire de l'art contemporain : 0033  
 U. Lyon-II: 1er octobre 2001, Histoire politique et sociale du XIXe siècle (1800-1914) et nouvelles techniques éducatives: 0370 S  
 U. Lyon-III: Histoire de l'art: 0370  
 U. Montpellier-III: Histoire moderne: 0148  
 U. de Perpignan: Histoire industrielle, économique et du mouvement ouvrier: 0278  
 U. de Perpignan: Histoire de l'art moderne et contemporain : 0405  
 U. Nancy-II: Histoire moderne: 0150  
 U. du Mans: Histoire moderne du XVIe au XVIIIe siècle: 0410  
 U. de Nantes: Histoire moderne: 0258  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Nice: et 21e section: 0099  
 U. d'Orléans: Histoire moderne: 0595  
 U. d'Orléans: Histoire économique et sociale des XIXe et XXe siècles: 0743  
 Conservatoire national des arts et métiers: Analyse du monde contemporain: 0523  
 U. Paris-I: Histoire contemporaine des relations internationales: 0780  
 U. Paris-I: Art contemporain: 1158  
 U. Paris-IV: Histoire contemporaine: 0261  
 U. Paris-VII: Histoire des sociétés occidentales d'Europe et d'Amérique du Nord aux XIXe et XXe siècles: 0406  
 U. de Reims : Reims et Troyes, Histoire contemporaine : 0065  
 U. de Rouen: Identités et pratiques sociales, histoire contemporaine des XIXe et XXe siècles: 0904  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse: et 70e section, Toulouse: 0220  
 U. Paris-X: Histoire moderne: 0645  
 23e section : Géographie physique, humaine, économique et régionale  
 U. d'Avignon: et 24e section, Systèmes d'information géographique: 0313  
 Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille : géographie: 0008 S  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Géographie physique, géomorphologie: 1245 S  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Géographie humaine (sociale et culturelle): 1249 S  
 U. Aix-Marseille-I: Aix-en-Provence et Marseille, Géographie humaine: 1257 S  
 Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens : Amiens, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et au professorat des écoles, formation continue des enseignants: 0121  
 U. d'Amiens : et 24e section, système d'information géographique : 0139  
 Institut universitaire de formation des maîtres des Antilles-Guyane: Martinique: 0056  
 U. de Besançon: Géographie générale et quantitative : 0634  
 U. Bordeaux-III: Géographie rurale: 0216 S  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Corse: Corte, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et au concours de recrutement de professeurs des écoles: 0033  
 U. Paris-XIII: Géographie humaine et régionale: 0549 S  
 U. Grenoble-I: et 24e section, Géographie humaine, représentation spatiale, communication territoriale: 0326 S

- U. de Saint-Étienne: 0037 S  
 U. Montpellier-III: Géographie physique: 0512  
 U. de Metz : Géographie physique et/ou humaine : 0468  
 U. d'Angers: Géographie du tourisme et des loisirs : 0338  
 U. d'Angers: Géographie des transports: 0548  
 U. d'Angers: Géographie de l'alimentation dans les sociétés industrialisées: 1204  
 U. de Nice: Géographie humaine, économique, régionale : 0463  
 U. d'Orléans: Géographie physique: 0087  
 U. de Tours: Géographie humaine du monde arabe : 0155 S  
 U. de Tours: Interfaces urbain-rural: 0182  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: 0006  
 U. Paris-I: Géographie physique: 0890  
 U. Paris-VII : et 24e section, Géographie de l'aménagement et du développement local: 2222  
 U. de Poitiers: Géographie humaine, économique et régionale: 0471  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Rennes: Brest, formations initiale et continue des maîtres: 0146  
 U. de Brest: et 24e section, 1er octobre 2001, Géographie humaine, économique et régionale, géographie rurale et/ou analyse spatiale de l'information géographique: 0268 S  
 U. de La Réunion: 0241  
 U. Strasbourg-I: 0802  
 U. Paris-X: Géographie humaine générale: 0547 S
- 24e section : Aménagement de l'espace, urbanisme
- U. de technologie de Compiègne: Ville numérique : 0259  
 U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou): Martinique: 0447  
 U. Lille-I : Stratégie d'acteurs et développement territorial: 1102  
 U. Paris-IV: Aménagement, géographie et traitement des données: 0255  
 U. Paris-IV: Aménagement et géographie: 0601
- École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg: et 27e section, Aménagement, urbanisme : 0087  
 U. Toulouse-II: Aménagement et urbanisme: 0147 S
- 25e section : Mathématiques
- U. de Polynésie française : et 26e section, et 27ème section: 0039  
 U. Aix-Marseille-III: Marseille, algèbre: 0581  
 U. Aix-Marseille-III (institut universitaire de technologie de Marseille): mathématiques fondamentales et appliquées: 0453  
 U. Aix-Marseille-I: Systèmes dynamiques et géométrie : 0312 S  
 U. de Besançon: et 26e section, 1er décembre 2001 : 0196 S  
 U. de Besançon: et 26e section: 0208 S  
 U. de Besançon: 0424 S  
 U. de Caen (institut universitaire de technologie d'Alençon): et 26e section: 1316  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Caen: et 26e section, Caen, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et au concours du professorat des écoles: 0085  
 U. Clermont-Ferrand-II: Mathématiques pures : 0289 S  
 U. de Marne-la-Vallée: et 26e section, Analyse: 0170  
 U. Paris-XIII: institut Galilée: 0045  
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse) : Analyse, algèbre, probabilités : 0850 S  
 U. Grenoble-I: 0599 S  
 U. Lille-I: Mathématiques pures: 1147  
 U. du Littoral: 0049  
 U. de Limoges: Cryptographie: 0134  
 École normale supérieure de Lyon: et 26e section : 0003  
 U. Lyon-I: 0673  
 U. Lyon-I: Contrôle et optimisation: 2092  
 U. de Saint-Étienne: et 27e section, Mathématiques et informatique: 0791  
 U. Montpellier-II: Algèbre, géométrie: 0119 S  
 U. Montpellier-II: Géométrie, systèmes dynamiques : 0130 S

- U. Montpellier-II: Algèbre, géométrie: 0183 S  
 U. Montpellier-II: Géométrie, systèmes dynamiques: 0319 S  
 U. Nancy-I: 0249 S  
 U. Nancy-I: et 26e section: 0823  
 U. de Nantes: et 26e section: 0261 S  
 U. de Nice: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 0167  
 U. de Nice: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 0883  
 U. de Toulon: 0148  
 U. d'Orléans: et 26e section: 0199 S  
 U. de Tours: et 26e section, Analyse non linéaire: 0748  
 U. Paris-VI: et 26e section, Combinatoire et optimisation discrète: 0992  
 U. Paris-VI: Géométrie algébrique et arithmétique: 1161  
 U. Paris-VI: Analyse, équations aux dérivées partielles et théorie du contrôle: 1322  
 U. Paris-VII: Géométrie algébrique, géométrie arithmétique, formes automorphes: 0278  
 U. Paris-VII: Théorie des groupes: 0335 S  
 U. de Poitiers: et 26e section, 1er octobre 2001, Probabilités et statistiques: 0035 S  
 U. Rennes-I: 0211  
 U. Rennes-I: et 26e section, Équations aux dérivées partielles: 0435  
 U. Rennes-I: et 26e section, 1er octobre 2001, calcul formel et /ou calcul scientifique: 0443 S  
 U. de Brest: et 26e section, Géométrie algébrique et riemannienne, théorie ergodique et théorie des probabilités, analyse appliquée: 0522 S  
 U. de Brest: et 26e section, Théorie des probabilités et théorie ergodique: 0611  
 U. de La Réunion: 0014  
 U. Toulouse-III: Mathématiques pures: 1206 S  
 U. Paris-XI: et 26e section, Géométries et interactions: 0426  
 U. Paris-XI: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 0433  
 U. Paris-XI: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 1832  
 U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay): et 26e section: 1677 S  
 26e section: Mathématiques appliquées et applications des mathématiques  
 U. Aix-Marseille-I: Statistiques et traitement du signal: 1012  
 U. d'Amiens (institut supérieur des sciences et techniques de Saint-Quentin): Statistique, recherche opérationnelle: 0177  
 U. d'Amiens (institut supérieur des sciences et techniques de Saint-Quentin): Mathématiques appliquées: 0279  
 U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Mathématiques appliquées et optimisation: 0027  
 U. Bordeaux-II: Statistiques mathématiques et statistiques appliquées: 0751  
 U. Bordeaux-IV: Économétrie (séries chronologiques), théorie des jeux: 0399  
 U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): Lisieux, statistiques et probabilités: 1446  
 U. Clermont-Ferrand-II: Statistiques: 0294 S  
 U. Clermont-Ferrand-II: et 32e section, Interface mathématiques appliquées et chimie quantique moléculaire: 0350  
 U. Clermont-Ferrand-II: 0518 S  
 U. Clermont-Ferrand-II: Probabilités et applications: 1039  
 U. de Marne-la-Vallée: Probabilités et statistiques appliquées à la fiabilité: 0356  
 U. Grenoble-I: Statistiques et probabilités appliquées (biostatistiques): 0887  
 U. Grenoble-II: 0102  
 U. Grenoble-II: Probabilités, statistiques: 0118 S  
 U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): Mathématiques appliquées, statistiques, mathématiques financières: 0346  
 U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): Modèle de calcul scientifique, statistiques: 0505  
 U. Lille-I: 0228  
 U. Lille-II (institut universitaire de technologie C): Statistiques: 1027  
 U. Lille-III: Mathématiques appliquées: 0294  
 École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix: 0001  
 U. de Valenciennes: Mathématiques appliquées, statistiques: 0102  
 U. de Metz: 0470

U. Nancy-I: et 25e section, Outils informatiques pour les mathématiques: 0250 S  
 U. Nancy-I: 0631  
 U. du Mans: 1er novembre 2001, Statistiques ou probabilités: 0023  
 U. Paris-I: Contrôle, dynamique, jeux dynamiques : 0482  
 U. Paris-I: Statistiques: 0803  
 U. Paris-V: 0090 S  
 U. Paris-VI: Équations aux dérivées partielles, analyse numérique, calcul scientifique: 0776 S  
 U. Paris-VI: Probabilités et modèles aléatoires: 0824 S  
 U. Paris-VI: Statistiques: 0908 S  
 U. Paris-VI: et 27e section, Informatique appliquée à la statistique: 1081  
 U. Paris-VII: Analyse numérique, modélisation, calcul scientifique: 1719  
 U. Paris-IX: Probabilités, statistiques: 0309  
 U. de Reims: Modélisation statistique: 0192  
 U. Rennes-I: Statistiques: 0222 S  
 U. Rennes-I: et 25e section: 1158  
 U. Rennes-II: Mathématiques: 0761  
 U. de Bretagne Sud: 0318  
 U. de La Réunion: 0049 S  
 U. de Rouen: Le Madrillet, Statistique bayésienne : 0366  
 U. Strasbourg-I: Mathématiques statistiques: 0473  
 U. Toulouse-I: 0078  
 U. Toulouse-III: Statistiques: 0839  
 U. Paris-X : Statistiques appliquées aux sciences humaines: 0656 S  
 U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray): 0733  
 U. d'Evry-Val d'Essonne: Probabilités: 0425  
 27e section : Informatique  
 U. de Polynésie française: et 61e section: 0066  
 U. de Nouvelle-Calédonie: et 61e section, Télécommunication et réseaux: 0067  
 U. Aix-Marseille-III: Aix-en-Provence: 0498  
 U. Aix-Marseille-I: 0318 S  
 U. Aix-Marseille-I: Génome, informatique théorique : 1291  
 U. Aix-Marseille-I: Département d'institut universitaire de technologie, Digne, informatique

appliquée aux technologies de l'information et la communication dans l'enseignement: 1470  
 U. Aix-Marseille-I: et 61e section, Département d'institut universitaire de technologie, Arles: 1473  
 U. Aix-Marseille-I: Département d'institut universitaire de technologie, Arles: 1475  
 U. Aix-Marseille-II: et 74e section, Marseille, Modélisation des systèmes complexes: 1367 S  
 U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence): Architecture de réseaux et protocoles couches basses: 1726  
 Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens : et 71e section, Amiens, Informatique appliquée aux technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et la formation: 0127  
 U. de technologie de Compiègne: Intelligence artificielle: 0150  
 U. de technologie de Belfort-Montbéliard: et 61e section, Systèmes coopératifs, multimédia: 0043  
 U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Modélisation et simulation des systèmes multi-agents : 0052  
 U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Image numérique: 0137  
 U. de Besançon: Génie logiciel, systèmes distribués, réseaux: 1376  
 U. de Pau: Bayonne, Génie logiciel "architecture et systèmes pour le travail coopératif": 0291  
 U. de Pau (institut universitaire de technologie de Bayonne): Génie logiciel: 0680  
 École nationale supérieure d'électronique, informatique et de radiocommunications de Bordeaux : Informatique et réseaux: 0750 S  
 École nationale supérieure d'électronique, Informatique et de radiocommunications de Bordeaux : Réseaux et systèmes de télécommunications : 1316  
 U. Bordeaux-I: Bio informatique, base de données : 0959  
 U. Bordeaux-I: 1107  
 U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): Agen: 1318  
 U. Bordeaux-IV: 0103  
 Institut des sciences de la matière et du rayon-

- nement de Caen: Algorithmique, bases de données, technologies de l'internet, extraction d'informations, commerce électronique, sécurité informatique, monétique, multimédia: 0814  
U. de Caen: et 30e section: 0238  
U. de Caen: 0897  
U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): Ifs, algorithmique, intelligence artificielle: 1409  
U. de Caen (institut universitaire de technologie de Cherbourg): Saint-Lô: 1448  
U. Clermont-Ferrand-II: 0536  
U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon): Informatique, recherche opérationnelle, simulation: 1236  
U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon): Vichy: 1391  
U. de Corte: Modélisation, simulation: 0209  
U. Paris VIII (institut universitaire de technologie de Montreuil): Traitement de l'image, imagerie numérique: 0978  
U. de Marne-la-Vallée: 0354  
U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée): Informatique et multimédia: 0196  
U. Paris-XII: 0818  
U. Paris-XIII: et 26e section, institut Galilée, Traitement de l'image, reconnaissance de formes: 0100  
U. Paris-XIII: Institut Galilée: 0235  
U. Paris-XIII: Institut Galilée: 1144  
U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse): Bobigny, images: 1148  
U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse): Bobigny, réseaux: 1150  
U. de Dijon: Réseaux ou systèmes intelligents: 0457  
U. Grenoble-I: institut des sciences et techniques de Grenoble, Génie logiciel, composants: 0493  
U. Grenoble-I: Services de bases de données sur le réseau et applications: 0584  
U. Grenoble-I: Ingénierie et architecture du logiciel: 0620  
U. Grenoble-I: Systèmes de connaissances multi-sources: 1120  
U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): et 61e section, 1er octobre 2001, L'Isle d'Abeau, Informatique industrielle: 0556 S  
Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques, télécommunications, systèmes et réseaux: 0431  
Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, télécommunications, programmation et génie logiciel: 0438  
U. Lille-I: Bio informatique: 0336  
U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Calais-Boulogne): Calais: 0110  
U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Calais-Boulogne): Calais: 0145  
U. Lille-III: et 71e section, Informatique et ingénierie de la langue: 0726  
U. d'Artois: Lens: 0028  
U. d'Artois: et 61e section, Béthune, Organisation et gestion de la production: 0034  
U. d'Artois: Lens, Intelligence artificielle: 0360  
U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Lens): 0478  
U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune): 0270  
U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune): et 61e section: 0403  
U. du Littoral: 0270  
U. de Valenciennes: 0240 S  
U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): 0575  
Institut national des sciences appliquées de Lyon: 1er octobre 2001, Réseaux, systèmes coopératifs, sécurité: 0050 S  
Institut national des sciences appliquées de Lyon: Systèmes distribués et réseaux: 0159  
Institut national des sciences appliquées de Lyon: réseaux et applications distribués: 0447  
U. Lyon-I: 1er octobre 2001, Analyse d'images, segmentation d'images trois dimensions, caractérisation de formes: 0397 S  
U. Lyon-I: Neuroinformatique: 0746 S  
U. Lyon-I: et 29e section, Imagerie, modélisation géométrique et application à l'hadronthérapie: 1513 S  
U. Lyon-II: 0205  
U. Montpellier-II: 0673  
U. Montpellier-II (institut universitaire de tech-

- nologie de Montpellier): 1er octobre 2001, Informatique et réseaux: 0274  
 U. de Metz: Informatique appliquée: 0683  
 U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz): Fouille de données: 0067 S  
 U. Nancy-I: 0639  
 U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Saint-Dié): 1422  
 U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun): Verdun: 0181  
 U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun): Réseau, internet: 0798  
 Institut national polytechnique de Nancy: Informatique et recherche opérationnelle: 0146 S  
 U. du Mans: 1er octobre 2001: 0061  
 U. du Mans (institut universitaire de technologie du Mans): Informatique de gestion: 0118 S  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Nantes: et 71e section: 0050  
 U. de Nantes: Traitement automatique des langues naturelles, programmation et modélisation objet: 0266 S  
 U. de Nantes: 1er décembre 2001, Programmation par contraintes et synthèses d'images: 0285 S  
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes): Conception de systèmes d'information, gestion de production assistée par ordinateur : 0830  
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes): Réseaux, génie logiciel: 1150  
 U. d'Angers: 0392 S  
 U. de Nice: 0198  
 U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice): Menton, algorithmique, programmation, base de données: 1393  
 U. de Toulon: Informatique appliquée à l'économie et à la gestion: 0333  
 U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Chartres): Architecture des systèmes, réseaux : 0912  
 U. d'Orléans: 0208 S  
 U. d'Orléans: 0723  
 U. d'Orléans (institut universitaire de technologie d'Orléans): 0439  
 U. de Tours: école d'ingénieurs en informatique pour l'industrie: 0203 S  
 Conservatoire national des arts et métiers: 0310  
 Conservatoire national des arts et métiers: Institut d'informatique d'entreprise, Evry, informatique, réseaux, génie logiciel: 0411  
 Conservatoire national des arts et métiers: Informatique générale: 0555  
 Conservatoire national des arts et métiers: Informatique appliquée: 0556  
 U. Paris-IV : Traitement informatique des langues : 0897  
 U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles): Réseaux et systèmes : 1816  
 U. Paris-VI : Interaction homme-machine: 0626 S  
 U. Paris-VI: Extraction de connaissances: 0764  
 U. Paris-VI: et 65e section, informatique appliquée à la biologie: 0769  
 U. Paris-VI: Réseaux: 0899  
 U. Paris-VI: Optimisation: 1256 S  
 U. Paris-VI: Compilation et sémantique: 1261  
 U. Paris-VI: institut de sciences et technologie, informatique des méthodes numériques: 1394  
 U. Paris-VI: Systèmes adaptatifs: 1625 S  
 U. Paris-VI: Imagerie médicale: 1629  
 U. Paris-VI: Architectures matérielles: 1644  
 U. Paris-VI: Conception assistée par ordinateur des circuits et systèmes intégrés: 2896  
 U. Paris-VI: Systèmes répartis: 3075  
 U. Paris-VII: Algorithmique et programmation : 0368  
 U. de Poitiers: 1485 S  
 U. de La Rochelle (institut universitaire de technologie de La Rochelle): 0126  
 U. de Reims: 0238  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): 0254 S  
 U. de Technologie de Troyes: Ingénierie de systèmes d'information, ingénierie des connaissances : 0073  
 U. Rennes-I: Nouvelles technologies éducatives : 1638  
 U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): 0867  
 École nationale d'ingénieurs de Brest: Réalité virtuelle : 0015 S  
 École nationale d'ingénieurs de Brest: Réalité virtuelle : 0022

- U. de Brest: 0095 S  
 U. de Brest: 0701  
 U. de Bretagne sud (institut universitaire de technologie de Vannes) : bases de données : 0352 S  
 U. de La Réunion: 0298  
 Institut national des sciences appliquées de Rouen : Modélisation des systèmes intelligents : 0031  
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): 0502  
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Colmar): Réseaux informatiques, télécommunications : 0495  
 U. Strasbourg-I: Réseaux et télécommunications : 1126  
 U. Strasbourg-I: Réseau informatique: 1143  
 U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch): 0413  
 U. Toulouse-III : Indexation multimédia ou bases de données: 0409 S  
 U. Toulouse-III: Réseaux et qualité de service: 0850  
 U. Toulouse-III: Interaction multimodale: 0860 S  
 U. Toulouse-III: Architecture des machines: 1525  
 Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes): Réseaux et architecture des systèmes: 2161  
 Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : Génie logiciel: 0109  
 Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : et 26e section, calcul scientifique, optimisation, contrôle et calcul parallèle: 0229  
 Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : Algorithmique et génie logiciel: 0254  
 U. Paris-XI: Traitement informatique de la langue : 0338 S  
 U. Paris-XI: 0358  
 U. Paris-XI: 0836  
 U. Paris-XI: 1630  
 U. Paris-XI: 1690 S  
 U. Paris-XI: 1892 S  
 U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux): Systèmes d'information: 1822  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Institut des sciences et techniques des Yvelines, réseaux systèmes distribués: 0333  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, bases de données: 0513  
 U. d'Évry-Val d'Essonne: 0024  
 U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : systèmes et réseaux: 0139 S  
 28e section : Milieux denses et matériaux  
 U. de Polynésie française: et 63e section, Physique des plasmas: 0024  
 U. Aix-Marseille-III: Marseille, 1er octobre 2001, Modélisation en physique des matériaux: thermodynamique, mécanique: 0352 S  
 U. Aix-Marseille-III : Marseille, Nanomatériaux pour l'extrême ultraviolet: 0540  
 U. Aix-Marseille-I: Microélectronique: caractérisation, simulation et modélisation de composants ultimes métal/oxyde/semi-conducteur: 0335  
 U. de Besançon: et 30e section, Physique, physique moléculaire et spectroscopie de surface: 0822  
 U. de Pau: Étude des équilibres de phase fluide-solide sous haute pression: 0094  
 U. de Caen: Magnétisme et transport: 0412  
 U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Physique du solide: 1049  
 U. Paris-XII: Fluides complexes, théorie des liquides : 1338  
 U. Grenoble-I: et 30e section, Propriétés électroniques en nanophysique: 0451 S  
 U. Grenoble-I: Cristallographie aux électrons et rayons X: 1017 S  
 Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure de physique, Physique des matériaux, modélisation multi-échelles : 0433  
 U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Saint-Omer - Dunkerque): Dunkerque,

Physique appliquée, structure, propriétés énergétiques et électro-optiques des matériaux composites à matrices polymères, encapsulation des composés thérapeutiques: 0419

Institut national des sciences appliquées de Lyon : Sciences des matériaux: 0165 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : Contrôle et caractérisation de matériaux par rayonnements ionisants: 0302

U. Lyon-I: Interfaces, milieux divisés, fluides complexes : 0425 S

U. de Saint-Étienne: et 63e section: 0063

U. Montpellier-II: 1er octobre 2001, Cristaux photoniques : 0173 S

U. de Perpignan: Physique statistique moléculaire hors équilibre dans les milieux diélectriques : 0076

U. Nancy-I: Physique statistique: 0236 S

Institut national polytechnique de Nancy : Verres et céramiques: 0291

U. de Nantes: 0284 S

U. d'Orléans: 0233 S

École normale supérieure: et 30e section, Physique non-linéaire: 0019

École normale supérieure: et 30e section, Étude de nano-objets: 0103

U. Paris-VI: Physique statistique des systèmes complexes, physique non linéaire: 0688 S

U. Paris-VI: Physique des boîtes quantiques de semi-conducteurs : 0813 S

U. Paris-VI: Biophysique, spectroscopie: 0956

U. Paris-VI: Physique des matériaux pour l'optoélectronique : 1097

U. Paris-VII: et 29e section, et 62e section, Interface physique, biologie, médecine: 0541

U. Paris-VII: et 29e section, et 62e section, Dynamique des fluides, des milieux hétérogènes ou granulaires: 0604

U. Paris-VII: et 30e section, Optique des matériaux et des systèmes émetteurs: 1067

U. de Poitiers: Propriétés structurales physiques et mécaniques de revêtements de surface nanostructurés: 0577 S

Institut national des sciences appliquées de Rennes : Physique et application des hétérostructures : 0091 S

U. Rennes-I: Organisation, structure et dyna-

mique des systèmes moléculaires: 0231

U. Rennes-I: Physique des matériaux granulaires : 0250

U. Rennes-I: Simulation dans les matériaux moléculaires : 0672

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): et 33e section, Saint-Brieuc: 0983 S

U. de Rouen: Évreux, Nanomatériaux métalliques, nanoanalyse, propriétés: 0930

U. de Mulhouse: 0072

U. Strasbourg-I: Matériaux organiques pour l'optique non linéaire: 0275

U. Strasbourg-I: Physique biologique: 1037

U. Toulouse-III: Spectroscopie, infra rouge-systèmes à fermions fortement corrélés: 0893 S

U. Paris-XI: Structures électroniques de surfaces, d'interfaces et de nanostructures: 0387 S

U. Paris-XI: Biologie structurale, cristallographie des protéines: 0655

U. d'Evry-Val d'Essonne: Physique des membranes : 0431

U. d'Evry (institut universitaire de technologie d'Evry) : Matériaux et biologie: 0446

U. d'Evry (institut universitaire de technologie d'Evry) : Surfaces et biologie: 0447

29e section : Constituants élémentaires

U. Aix-Marseille-II: et 28e section, Marseille, Modélisation numérique en matière condensée : 1446

U. de Caen: 0424 S

U. Clermont-Ferrand-II: Physique générale et nucléaire : 0321

U. Lyon-I: et 34e section, Cosmologie observationnelle et astroparticules: 0133 S

U. Lyon-I: Physique nucléaire théorique: 0762

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B) : 1458

U. Montpellier-II: et 27e section, Astroparticules expérimentales: 0833

U. Paris-VI: Physique expérimentale des particules : 0978

U. Paris-VII: et 34e section, Physique des neutrinos et/ou des rayons cosmiques: 0236

U. Paris-VII: et 34e section, Théorie en astroparticules ou cosmologie: 0360

30e section : Milieux dilués et optique

U. Aix-Marseille-III: et 63e section, Marseille, Méthodes numériques en électromagnétisme: 0354

U. Aix-Marseille-I : Expérimentation en milieux dilués et optique: 0302

U. d'Amiens: et 28e section, Élaboration et caractérisation physique de couches minces: 0158 S

U. d'Amiens: et 28e section, 1er octobre 2001, Physique de la matière condensée: 0160 S

U. de Besançon: Optique: 0372 S

U. Bordeaux-I: institut universitaire de technologie A de Bordeaux I: 0204 S

U. de Caen: 0820

U. Lille-I: 1013

U. Lille-I: 1er décembre 2001: 1154 S

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Photonique, spectroscopie moléculaire : 0836

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): 0574

U. Lyon-I: Théorie des nanostructures et des systèmes moléculaires: 0395

U. Lyon-I: Agrégats et nanostructures: 2091

U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Etienne): 0785

U. Nancy-I: Interaction plasmas surfaces : 0309

U. de Nice: Optique non linéaire: 0343 S

U. Paris-VI: Physique quantique et interactions fondamentales : 0711

U. Paris-VI: Molécules froides: spectroscopie et dynamique: 1027

U. Paris-VI: Mécanique statistique et simulation de la matière vivante: 1527

U. Paris-VI: Physique moléculaire expérimentale : laser et dynamique moléculaire: 1550

U. de Technologie de Troyes: et 28e section, Matériaux : 0025 S

U. Rennes-I: Physique moléculaire: 0468

U. Rennes-I: Optoélectronique: 0665 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Rouen : et 62e section, Formation des maîtres du second degré: 0007

U. Paris-XI: Plasmas froids et applications: 0427

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-I: Chimie de l'environnement, développements analytiques: 0810

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2001, Chimie analytique, chimie atmosphérique, photochimie : 0821 S

U. des Antilles-Guyane : et 32e section, Guadeloupe, Thermodynamique et cinétique chimique, minérale et industrielle: 0289

U. de Pau: Chimie physique: 0047 S

U. de Pau: et 33e section, État solide, spectroscopie, chimie théorique: 0314

U. Bordeaux-I: Chimie: 0093

U. Bordeaux-I: Systèmes mixtes: 0237

U. Bordeaux-I: Physicochimie biologique: 1198

U. Clermont-Ferrand-II: Chimie physique: 0338

U. de Marne-la-Vallée: Chimie théorique: 0173

U. Paris-XIII: Bobigny, Bio physico-chimie: 0742

U. Grenoble-I: et 32e section, et 26ème section, Modélisation moléculaire: 0698 S

U. Grenoble-I: Photophysique, photochimie moléculaire : 0731 S

U. Lille-II: Toxicochimie environnementale: 1041

U. de Limoges: et 33e section, Chimie générale, matériaux inorganiques: 0131 S

École centrale de Lyon: et 33e section, Matériaux, surfaces, durabilité: 0014

U. Lyon-I: 1er novembre 2001, Physicochimie, catalyse: 0018 S

U. de Perpignan: et 68e section, Biologie et chimie-physique analytique des végétaux aquatiques : 0020

U. de Perpignan: Chimie physique théorique: 0170

U. de Metz: et 32e section, Chimie physique et modélisation moléculaire: 0371

U. Nancy-I : et 27e section, Modélisation systèmes moléculaires complexes: 0260 S

U. Nancy-I : Systèmes macromoléculaires, amphiphiles colloïdaux: 0695

U. de Nantes: Méthodes électro-optiques : 0521

- U. de Nice: Chimie théorique, modélisation, chimiométrie : 0199
- U. de Nice: Radiochimie, radio écologie: 0820
- École nationale supérieure de chimie de Paris: Théorie et simulation des systèmes complexes: 1122
- École normale supérieure : Agrégation de sciences physiques option chimie, physicochimie : structure et réactivité: 0105 S
- U. Paris-VI: Dynamique, résonance magnétique nucléaire: 0840
- U. Paris-VI: Cinétique et réactivité de surface: 1332
- U. Paris-VI : Spectroscopie des matériaux d'œuvres d'art: 1356
- U. Paris-VI: Chimie inorganique théorique: 1690
- U. de Poitiers: 1er octobre 2001, Électrochimie et catalyse: 0291 S
- U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers): 1er octobre 2001, Chimie analytique, électrochimie: 0638 S
- U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux): Génie des procédés et génie analytique: 0306
- U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch): 0187
- U. Paris-XI: Dynamique et réactivité auprès des surfaces: 0487
- U. Paris-XI: Approches multi-échelles des transferts d'électrons et des interactions moléculaires dans les systèmes biologiques: 0717
- 32e section : Chimie organique, minérale, industrielle
- U. Aix-Marseille-III: Marseille, Réactivité organique, modélisation moléculaire, chimie théorique : 0310 S
- U. Aix-Marseille-III: Marseille, 1er novembre 2001, Physico-chimie organique: 0370 S
- U. d'Avignon: 0053 S
- U. Bordeaux-I: Synthèse d'analogues ADN: 0476
- École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand : Chimie des glucides et des hétérocycles : 0333 S
- U. Clermont-Ferrand-II: Chimie organique: 0610
- U. de Dijon: Chimie des organométalliques et catalyse : 1025 S
- U. Grenoble-I: et 31e section, Résonance magnétique nucléaire structurale: 0474 S
- École nationale supérieure de chimie de Lille: Chimie organique physique: 0558 S
- U. du Littoral: 0282
- École normale supérieure de Lyon: Chimie organique, chimie bioorganique ou chimie supramoléculaire : 0056
- U. Montpellier-II: Matériaux inorganiques: 0194
- U. de Nantes: 0294 S
- U. de Nantes: Chimie organique, analytique: 0955
- U. d'Angers: Chimie analytique et environnement : 0078
- U. de Nice: Chimie moléculaire, synthèse de précurseurs organiques pour l'élaboration et le traitement des matériaux: 0798 S
- U. Paris-VI: Glycoscience et chimie de composés d'intérêt biologique: 0683
- U. Paris-VI: Chimie organométallique et synthèse asymétrique: 0965
- U. Paris-VI: Réactivité dans les milieux dispersés : 1121 S
- U. Paris-VI: Spectrométrie de masse: 1230
- U. Paris-VI: Chimie inorganique moléculaire (chimie organométallique): 1382
- U. Paris-VI: Nouvelles méthodes de synthèse des catalyseurs supportés: 1556
- U. Paris-VII : Chimie multiphasique atmosphérique : 0178
- U. Paris-VII: Aspects fondamentaux du transfert d'électron en électrochimie et photochimie moléculaire : 0317
- U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers): Chimie générale et analytique (électrochimie, cinétique): 0374 S
- U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers): Chimie organique: 0942
- U. de La Rochelle: Chimie organique: 0176
- École nationale supérieure de chimie de Rennes: Chimie inorganique et analytique: 1103
- U. Rennes-I: Interface chimie biologie: 0289
- Institut national des sciences appliquées de

Rouen : Maîtrise des risques chimiques, chimie biomimétique, modélisation moléculaire, reconnaissance moléculaire: 0030

U. Toulouse-III: Institut universitaire de technologie A de Toulouse III, reconnaissances ionique et moléculaire: 0370 S

U. Paris-XI: Nanomolécules magnétiques et à transfert d'électrons: 0359 S

U. Paris-XI: Synthèse organique: catalyse énantioselective : 0622 S

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay): Synthèse organique: 0877

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Chimie inorganique moléculaire (synthèse de soldes hybrides): 0287 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Thiochimie et applications: 0394

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Synthèse organique: 0395 S

33e section : Chimie des matériaux

U. de Pau: Physico-chimie des matériaux réactifs : 0497

U. Bordeaux-I: Cristallochimie: 0636

Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen: Matériaux inorganiques, propriétés mécaniques, électriques des solides, caractérisation : 1141

U. Clermont-Ferrand-II: Chimie inorganique: 0330

U. Nancy-I: Chimie du solide: 0653

Institut national polytechnique de Nancy: Chimie macromoléculaire: 0271 S

U. du Mans: Chimie macromoléculaire: 0308

U. de Nantes: 0300 S

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): Chimie des polymères, rhéologie : 1937

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois): et 28e section: 1319

École nationale supérieure d'arts et métiers: Metz, Élaboration et mise en forme des matériaux adaptatifs: 0140

U. Paris-VI: Matériaux hybrides texturés à structures hiérarchiques: 0761

U. Paris-VII (Institut universitaire de technologie de Paris VII): Propriétés et caractérisation

des matériaux, matériaux inorganiques (céramiques, métaux, alliages), polymères, méthodes spectroscopiques d'analyse: 2220

U. Rennes-I: 1er octobre 2001, Chimie du solide, couches minces: 0486 S

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): Saint Briec, Physico-chimie des surfaces et des couches minces: 1509

U. Toulouse-III : Traitement des surfaces et revêtement anti-corrosion impliquant des molécules organiques: 0930 S

U. Paris-XI: Cristallochimie des oxydes: 0413

U. Paris-XI: Chimie de la matière radioactive à l'état solide et en solution: 0651 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Électrochimie des semis conducteurs II - VI: 0048

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Physico-chimie des solides poreux magnétiques et conducteurs: 0330

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : 0445

34e section : Astronomie, astrophysique

U. Paris-VI: 2895

U. Paris-VII: et 37e section, Planétologie: 0179

U. Strasbourg-I: Observatoire astronomique, astrophysique extragalactique: 0288

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. Aix-Marseille-III: Pétrologie, volcanologie: 0924

U. Clermont-Ferrand-II: Dynamique des systèmes magmatiques: 1355

U. Paris-XII: Géosciences: 0377

U. Grenoble-I: Pétrologie structurale: 0378 S

U. de Limoges: et 36e section, Hydrogéochimie : 0259

U. de Saint-Etienne: Géologie des domaines profonds : 0400 S

U. Montpellier-II: et 36e section, Imagerie de surface et de sub-surface: 0441

Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz : et 36e section, géologie: 0021 S

U. de Nice: et 36e section, 1er octobre 2001,

Instabilités gravitaires, rôle des fluides: 0195 S  
U. de Nice: et 36e section, Tectonique quantitative : déformation active: 0362 S

U. d'Orléans: et 36e section: 0194 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: 0111

U. Paris-VI: Pétrographie: différenciation aux différentes échelles: 0404 S

U. Paris-VII: 0696

U. Rennes-I: et 36e section, Physico-chimie des sols et altérites: 0282

U. de Bretagne Sud: et 36e section, 1er octobre 2001 : 0044 S

U. Toulouse-III: Géochimie de surface: 1482

U. Paris-XI: et 36e section, Pétrologie magmatique : 0774

U. de Cergy-Pontoise: Physique et chimie de la terre, spécialité environnement: 0452

36e section : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

U. de Chambéry: Hydrosystèmes, hydrogéologie, hydrodynamique souterraine en pays de montagne : 0053 S

U. Grenoble-I: et 60e section, 1er octobre 2001, institut des sciences et techniques de Grenoble, Géologie, informatique, instrumentation: 0687 S

U. Montpellier-II: 1er octobre 2001, Géologie sédimentaire : 0242 S

U. d'Angers: Mécanismes et processus sédimentaires en relation avec les phénomènes hydrodynamiques : 0076 S

U. d'Orléans: et 35e section: 0414 S

U. Paris-VI: Tectonique et sédimentation : 0321 S

U. Paris-VI: Micropaléontologie: 1445

Institut universitaire de formation des maîtres de Poitiers: Poitiers, coordination, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré: 0112

U. de Rouen: et 35e section, Géosciences de la surface : transferts: 0116

U. Toulouse-III: Paléoenvironnements sédimentaires : 0400

U. Paris-XI: et 35e section, Géologie structurale : 0219

37e section : Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement

U. Aix-Marseille-II: Observatoire des sciences de l'univers, biogéochimie marine: 0564 S

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Aérosols et pollution, transport, rayonnement et modélisation: 0421

U. Clermont-Ferrand-II: Astronomie, météorologie : 1063 S

U. Lille-I: 1171

U. Paris-VI: Géochimie marine: 0342

U. Paris-VI: Villefranche/Mer, Bio géochimie marine : 0786 S

U. Paris-VI : Physique et dynamique de l'atmosphère : 0953

U. Paris-VI: Couplages océan, atmosphère, climat : 1574

U. de La Réunion: Mesures atmosphériques, shadon : 0306

U. de La Réunion: et 30e section, Dynamique atmosphérique, lidar, optique: 0351

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Aix-Marseille-I: institut universitaire des systèmes Thermiques industriels, expérimentation et écoulements haute enthalpie: 0746

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie d'Amiens) : Génie mécanique, matériaux : 0525

U. d'Amiens (institut supérieur des sciences et techniques de Saint-Quentin): Gestion de production : 0523

U. de technologie de Compiègne: Modélisation et ruines des structures: 0044

U. de technologie de Compiègne: Comportement mécanique des matériaux, couplage expérimentation et modélisation: 0073

U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Mécanique probabiliste: 0045

U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Conception des moyens et équipements de production : 0114 S

U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Mécanique du solide: 0136

École nationale supérieure de mécanique et des

microtechniques de Besançon: Génie mécanique, procédés de microfabrication: 0671  
 École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon: Génie mécanique, procédés de fabrication: 1370  
 U. de Besançon: Génie mécanique, modélisation et mise en forme des matériaux: 1115  
 École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux: Mécanique: 1315  
 U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): Génie civil: 0726 S  
 U. Clermont-Ferrand-II: Mécanique du solide et des structures: 0032 S  
 U. Clermont-Ferrand-II: Génie civil, géotechnique: 1056  
 Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand: Mécanique des solides: 0002  
 Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand: Génie mécanique: 0041  
 U. de Corte: Diffusion acoustique: 0066  
 Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen: et 28e section, 1er octobre 2001, Métallurgie et matériaux métalliques, chimie, électrochimie, techniques de mise en œuvre des matériaux métalliques: Fonderie, soudage, forgeage, métallurgie des poudres, analyse des avaries: 0010 S  
 Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen: Bureau des méthodes, bureau d'études, travaux pratiques et projets de conception de fabrication assistée par ordinateur, simulation réaliste des process de fabrication: 0034  
 U. de Dijon: Auxerre: 1075  
 U. de Chambéry: école supérieure d'ingénieurs de Chambéry, Éco-conception de bâtiments, comportement des ouvrages: 0189  
 U. Grenoble-I: 1er octobre 2001, Rhéologie, génie mécanique, conception, fabrication: 0223 S  
 U. Lille-I (institut universitaire de technologie A): Comportement, fatigue, rupture des matériaux, modélisation numérique, productique: 0837  
 U. d'Artois: Béthune, modélisation: 0365  
 U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): Egletons, Génie civil: 0172 S  
 École centrale de Lyon: Mécanique des solides:

0157  
 Institut national des sciences appliquées de Lyon: Mécanique des solides, modélisation et expérimentation du comportement des matériaux et des structures: 0084  
 École Supérieure de Plasturgie d'Oyonnax: et 62e section, Modélisation mathématique appliquée à la mécanique des milieux hétérogènes, sensibilité matériaux: 0003  
 U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz): et 61e section: 0113 S  
 U. Nancy-I: 0641  
 Institut national polytechnique de Nancy: Géomécanique: 0160  
 Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des mines de Nancy): Géoingénierie: 0214  
 U. du Mans: Génie mécanique et, ou acoustique: 0380  
 École centrale de Nantes: Génie industriel et génie mécanique: 1193  
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes): Génie mécanique, calcul des structures: 0731  
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Saint-Nazaire): Modélisation micromécanique et contraintes résiduelles: 1476  
 École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges: 0019  
 U. de Tours: école d'ingénieurs de Tours, Mécanique et matériaux: 1325  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: et 26e section, Metz, Méthodes et systèmes de fabrication: 0012  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: Paris, Mécanique des solides, interaction outil-matière: 0046  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: Bordeaux, Conception système énergétique: 0131  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: et 26e section, Bordeaux, Couplage procédés-propriétés des matériaux: 0134  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: Metz, Conception mécanique, métrologie: 0260  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: Cluny, Usinage, grande vitesse des matériaux: 0277

- École nationale supérieure d'arts et métiers: Paris, Mécanique des fluides compressibles: 0279 S
- École nationale supérieure d'arts et métiers: école navale, Brest, Acoustique sous-marine: 0418
- École nationale supérieure d'Arts et métiers : école navale, Brest, acoustique : 0432
- U. Paris-VI: Acoustique physique: 0604
- U. Paris-VI : Mécanique non linéaire des solides : 0707
- U. Paris-VI: Simulations en dynamique des fluides et des transferts: 1096
- U. Paris-VI: Conception en robotique: 1181
- U. de Poitiers: Robotique, mécanique: 0295 S
- U. de Poitiers: Mécanique analytique, modélisation : 1337
- U. de Reims: Charleville-Mézières, Métallurgie, mise en forme: 0903
- U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Génie civil: 0427
- Institut universitaire de formation des maîtres de Rennes: 0017
- U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes): Génie civil, physique du bâtiment : 0624
- École nationale d'ingénieurs de Brest: et 61e section, Mécatronique: 0010 S
- U. de Brest: directeur d'études 2001, institut universitaire de formation des maîtres de Rennes, Génie mécanique et productique, mécanique du solide: 0929
- U. de La Réunion (institut universitaire de technologie de la Réunion): 0350
- Institut national des sciences appliquées de Rouen : Nouvelles technologies éducatives pour fabrication mécanique ou vibrations ou modélisation : 0142
- U. de Mulhouse: 0497
- École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg: Topographie: 0052
- École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg: Génie civil, bâtiment, travaux publics, aménagement: 0078
- École nationale d'ingénieurs de Tarbes: Mécanique des structures composites: 0046
- U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): Génie mécanique: 0250 S
- Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : Mécanique des fluides: 0106
- U. de Cergy-Pontoise: Génie civil et infrastructures : 0229
- U. d'Evry-Val d'Essonne: Dynamique des structures : 0429
- U. d'Evry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Génie mécanique et productique: 0122
- 61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal
- École nationale supérieure de physique de Marseille: et 27e section, 1er octobre 2001: 0448 S
- U. de technologie de Compiègne: 1er octobre 2001, Traitement du signal en mécanique: 0034 S
- U. de technologie de Compiègne: 1er octobre 2001, Automatique: 0108 S
- U. de technologie de Belfort-Montbéliard: Commande des systèmes électromécaniques appliqués au transport: 0135
- École nationale supérieure d'électronique, informatique et de radiocommunications de Bordeaux : Traitement du signal: 1317
- U. Bordeaux-I: Automatique, productique: 0454 S
- Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen: Traitement du signal, des images, réseaux technologies de l'internet, imagerie numérique bio médicale, multimédia: 1445
- U. Clermont-Ferrand-II: Automatique et robotique : 0873
- École nationale supérieure Louis Lumière: et 71e section, Théorie et pratique du traitement du signal appliqué à l'image, technologies numériques: 0032
- U. Paris-XIII: institut Galilée, Traitement et transport de l'information: 0748
- U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villeteuse) : Réseaux locaux et informatique industrielle: 0866
- Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen: Automatique, électronique, génie informatique, sûreté de fonctionnement: 0047
- U. de Dijon (institut universitaire de technolo-

gie de Dijon): Auxerre, Automatismes, informatique industrielle, génie industriel: 1230  
 U. de Dijon (institut universitaire de technologie du Creusot): et 63e section, Électronique, électrotechnique, automatique: 0757  
 U. de Chambéry (institut universitaire de technologie d'Annecy): Automatique continue et discrète: 0564  
 U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): 1er octobre 2001, Informatique industrielle: 0542 S  
 U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): et 27e section, 1er novembre 2001, Informatique industrielle et informatique: 0789 S  
 Institut national polytechnique de Grenoble: et 63e section, École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité, Conception microélectronique, test, conception de micro systèmes pour le traitement du signal et des communications: 0427  
 Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité, Conception de circuits et systèmes intégrés: 0436  
 École normale supérieure de Lyon: Traitement du signal: 0075  
 Institut national des sciences appliquées de Lyon: Réseaux, gestion de projet, systèmes coopératifs: 0189  
 Institut national des sciences appliquées de Lyon: Automatique continue: 0397  
 U. Lyon-I: Automatique et informatique industrielle: 0728 S  
 École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne: Automatique, fiabilité, maintenance: 0026  
 U. de Saint-Etienne (institut universitaire de technologie de Roanne): Gestion de production et sûreté de fonctionnement: 0452  
 U. de Metz: 0290  
 U. Nancy-I: 0231 S  
 U. Nancy-I (école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy): Transmission numérique, codage signaux, architecture réseaux et protocoles: 0709  
 U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Saint-Dié): Traitement du signal et de l'image: 1402

Institut national polytechnique de Nancy: Informatique industrielle, systèmes: 0374  
 U. d'Angers: Automatismes, informatique appliquée, systèmes à événements discrets, systèmes hybrides: 0537 S  
 U. de Nice: Informatique en temps réel: 1353  
 U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice): Informatique industrielle: 0604  
 U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges): et 27e section, Informatique de gestion, vision et robotique: 0291  
 U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges): Automatique, robotique et productive: 0842  
 U. de Tours: Blois: 0307  
 U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois): et 63e section: 1320  
 U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois): 1322  
 École nationale d'arts et métiers: école navale, Brest, signal: 0431  
 U. de Poitiers: Contrôle écoulement, électrofluidodynamique: 0517  
 U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers): et 63e section, Traitement numérique de l'information électronique numérique et analogique: 0365 S  
 U. de La Rochelle: 0199  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes): et 63e section: 0670  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes): et 63e section, Informatique et réseaux: 1290  
 U. de Technologie de Troyes: et 27e section, Système de production-logistique: 0064  
 École nationale d'ingénieurs de Brest: et 63e section, Image et communication: 0060  
 U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest): Informatique industrielle, automatisation industriel, traitement du signal.: 0228 S  
 U. de Bretagne Sud: 0235  
 U. de Rouen: Apprentissage vision, perception: 0923  
 U. de Mulhouse: 0314  
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): 0501  
 U. Strasbourg-I (institut universitaire de tech-

- nologie de Schiltigheim): Haguenau: 1337  
 U. Strasbourg-I (école nationale supérieure de physique): Génie informatique: 1474  
 U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): Automatique théorique et pratique (conduite des procédés): 1578  
 U. Paris-XI: Automatique: 0202  
 U. Paris-XI: Imagerie avancée, réalité virtuelle, multimédia : 0417 S  
 U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Cachan): et 63e section, télécommunications: Traitement numérique du signal, composants électroniques de mise en oeuvre de ces traitements : 1218  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy): 0082  
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy): et 27e section: 0208  
 U. d'Evry-Val d'Essonne: 0284  
 U. d'Evry-Val d'Essonne: Réalité virtuelle et réalité augmentée: 0428
- 62e section : Énergétique, génie des procédés
- U. Aix-Marseille-III: Marseille, Génie des procédés et environnement: 0357 S  
 U. Aix-Marseille-III (École nationale supérieure de synthèses, de procédés et d'ingénierie chimiques): et 71e section, Génie des systèmes industriels, ingénierie: 0215 S  
 U. de technologie de Compiègne: Valorisation matière végétale, agro-industrie: 0157  
 U. de Pau: Physique des interfaces fluides: mesure et modélisation des propriétés électriques: 0115 S  
 U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): 1091  
 U. de Corte: Combustion: 0208  
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Saint-Denis): Chimiométrie et analyse chimique : 0134 S  
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Saint-Denis): Environnement: 0749  
 Institut national des sciences appliquées de Lyon : Transferts avec changement de phase liquide-vapeur : 0144  
 Institut national des sciences appliquées de Lyon: Génie des procédés et environnement: 0414  
 U. Lyon-I: Génie des procédés: 0745 S  
 École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne: Génie des procédés à hautes températures: 0017  
 U. de Saint-Étienne: Rhéologie et plasturgie: 0304 S  
 U. Montpellier-II: 0966  
 U. de Perpignan: Génie des procédés et dynamique de systèmes: 0083  
 U. de Perpignan: Génie des procédés et propriétés des matériaux réactifs: 0338  
 U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois): Génie chimique: 0201  
 Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure d'électricité et de mécanique) : Thermique, thermodynamique appliquée : 0212  
 Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des industries chimiques) : Génie des procédés et simulation: modélisation et simulation d'écoulements pour les procédés industriels: 0121 S  
 U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): Transferts thermiques: 1939  
 U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges): Énergétique, matériaux et thermodynamique : 0266 S  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: Angers, Modélisation en mécanique et thermique : 0166 S  
 École nationale supérieure d'arts et métiers: et 60e section, Cluny, Énergétique et thermomécanique de l'usinage des matériaux: 0293  
 U. Paris-VI : Génie des procédés et chimie appliquée : 0641  
 U. de Reims: Transferts thermiques: 0371  
 U. de Reims: Thermique et mécanique du solide : 1140  
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): et 32e section, Génie des procédés et chimie industrielle: 1289  
 École nationale supérieure de chimie de Rennes: 1er octobre 2001, automatisme, sécurité dans l'industrie, informatique appliquée, modélisations : 0568 S  
 Université de Bretagne Sud : bio procédés : 0006

Université de Bretagne Sud : thermodynamique, thermique : 0076 S

Université de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient) : génie des procédés, chimie appliquée, traitement des effluents : 0375

Université de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient) : génie des procédés, opérations unitaires et milieux poreux : 0376

Université de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient) : génie des procédés, environnement et production, optimisation des processus : 0377

Université de la Réunion : et 63e section, méthodes inverses, électronique numérique : 0133

Université de la Réunion : et 61e section, agroalimentaire, réseaux de neurones : 0211

Institut national des sciences appliquées de Rouen : simulation et modélisation, maîtrise des risques : 0088

Université de Rouen : phénomènes de mélanges en milieu turbulent, modélisation et combustion turbulente ou métrologie diphasique des aérosols, méthodes de visualisation, granulométrie optique : 0230

Université de Rouen (institut universitaire de technologie de Rouen) : génie chimique, génie des procédés : 1049

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : génie des procédés, chimie, réacteurs chimiques : 0040 S

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : génie des procédés, procédés membranaires : 0156

Ecole centrale des arts et manufactures : simulation numérique de la combustion en chimie complexe : 0025 S

Université Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : moteurs thermiques : 0692

63e section : Électronique, optronique et systèmes

U. Aix-Marseille-III: Marseille, Physique de l'interaction impureté-défauts dans les semi-conducteurs : 0202

U. Aix-Marseille-III (institut universitaire de technologie de Marseille): Télécommunication, transmission numérique: 0237 S

U. Aix-Marseille-I: institut Charles Fabry, 1er novembre 2001, Micro-électronique, conception de circuits radiofréquences et hyperfréquences : 0358 S

U. Aix-Marseille-I: institut Charles Fabry, 1er octobre 2001, Micro-électronique, physique des composants: 0754 S

U. de technologie de Compiègne: Actionneurs électriques, électronique de puissance: 0077

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou): Guyane: 0152

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou) : Guyane, Composants, signaux et systèmes: 0410

École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon: Optronique et microsystèmes : 1417

U. Bordeaux-I: Capteurs et matériaux: 0861

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Électrotechnique, électronique, automatique: 0750

U. Clermont-Ferrand-II: Micro-électronique analogique et microtechnologie: 0538 S

U. Paris-XIII: et 61e section, institut Galilée, télécommunications : 1145

École normale supérieure de Cachan: 0216

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): L'Isle d'Abau, génie électrique: 1260

Institut national polytechnique de Grenoble: 1er octobre 2001, école nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité, Technologie microélectronique, microsystèmes, composants ultimes ou microsystèmes sur silicium: 0426

Institut national polytechnique de Grenoble: et 61e section, École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens, Électronique, sureté de fonctionnement des systèmes électriques: 0429

Institut national polytechnique de Grenoble: école supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes, Radiofréquences, optoélectronique rapide, transmission haut débit: 0437

École centrale de Lille: Génie électrique, électronique de puissance: 0052

- U. Lille-I: école universitaire d'ingénieurs de Lille : 0703
- U. Lille-I: Électronique: 1122
- U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Électronique analogique et numérique, traitement numérique du signal: 0347
- U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Systèmes numériques: 0616
- U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Électronique analogique et numérique, hyperfréquences : 0635
- U. d'Artois: Béthune, Électrotechnique, électronique de puissance: 0059
- U. de Valenciennes: Mécatronique: 0605
- U. de Limoges: Nouvelles technologies pour les systèmes de communications optiques et micro-ondes : 0453
- U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): 0582
- École centrale de Lyon: Génie électrique: 0019
- Institut national des sciences appliquées de Lyon : Électronique, optronique et systèmes, composants photovoltaïques, silicium: 0102
- U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B) : Électronique : système analogique et numérique, interface capteur-processeur: 1441
- U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Étienne): 0142 S
- U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Étienne): Composants électroniques optiques: 0446
- U. de Metz: Conception électronique assistée par ordinateur et télécommunications: 0370
- U. de Metz: Films minces pour l'électronique: 0561
- U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz): et 61e section: 0101
- U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz): Thionville, Électrotechnique et électronique de puissance: 0637
- U. du Mans: Microcapteurs et électronique: 0435
- U. d'Angers: Physique appliquée, ingénierie des systèmes industriels: 0081
- U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): Systèmes électroniques: 1938
- U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : Saint-Nazaire, Génie électrique : 1940
- U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): Saint-Nazaire, Électronique analogique : 1941
- U. d'Orléans: école supérieure des procédés électroniques et optiques: 0744
- École nationale supérieure d'arts et métiers: Lille, Systèmes électrotechniques: 0249
- U. Paris-VI: Matériaux innovants et composants électroniques: 0330
- U. Paris-VI: Instrumentation et matériaux: 0625 S
- U. Paris-VI: Capteurs colorimétriques: 1048
- U. Paris-VI: Modélisation électromagnétique appliquée aux télécommunications: 1051
- U. Rennes-I : et 61e section, Télé-détection radar polarimétrie: 0475 S
- U. de La Réunion: et 61e section, Hyperfréquences, analogique: 0092 S
- U. de Rouen (institut universitaire de technologie d'Évreux) : et 28e section, État des surfaces des matériaux appliqués dans les bio industries: 0787
- Institut national des sciences appliquées de Toulouse : Électronique: 0089
- U. Toulouse-I (institut universitaire de technologie de Rodez): Systèmes industriels: 0536
- U. Toulouse-III: Matériaux de l'électronique de puissance: 0495 S
- U. Toulouse-III: Diagnostic des décharges: 0872
- Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : Modélisation et conception de dispositifs électromagnétiques et optoélectroniques: 0217
- U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray): Électronique, électromagnétique : 0336 S
- U. Paris-XI: Électromagnétisme, télécommunications numériques: 0406 S
- U. Paris-XI: Génie électrique, systèmes industriels : 0521 S
- U. Paris-XI: Interfaces enterrées magnétiques et optique non linéaire: 1636
- U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Cachan): Composants et systèmes électroniques : 0456

U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Cachan): composants et systèmes électroniques : 0868

École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy: et 61e section, Analyse, observation et commande des systèmes à structure variable appliquées aux systèmes électroniques et électriques: 0018

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. de Polynésie française: et 65e section: 0026 S

U. Aix-Marseille-III: Marseille, 1er octobre 2001, Xénobiotiques: absorption intestinale, rôle des microdomaines membranaires: 0394 S

U. Aix-Marseille-I : Biochimie structurale: 0457 S

U. Aix-Marseille-I: Biochimie structurale: enzymologie, physico-chimie: 0841 S

U. d'Amiens: résonance magnétique nucléaire métabolique : 0915

U. de technologie de Compiègne: Biochimie appliquée : 0054

U. de technologie de Compiègne: Biologie moléculaire végétale: 0058

U. de technologie de Compiègne: Anticorps catalytiques, bio catalyse et techniques de sélection : 0264

U. Bordeaux-I: Agen, 1er octobre 2001, Biochimie et toxicologie cellulaires: 0279 S

U. Bordeaux-II: Bio informatique et bio mathématiques : 1001

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): 1407

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): Vire: 1447

U. Paris-XII: Biochimie: 0653 S

U. Paris-XIII: Bobigny, Thérapie génique, cancérologie expérimentale, pharmacologie moléculaire et cellulaire: 1143

U. de Dijon: et 68e section, institut universitaire de la vigne et du vin, Sciences de la vigne: 0298

U. de Dijon (École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon): Biochimie alimentaire: 0502

U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon): Biochimie, physico-chimie ali-

mentaires : 0828 S

U. Grenoble-I: et 65e section, Parasitologie, biologie cellulaire, interactions cellules parasites : 0515 S

U. Grenoble-I: et 65e section, 1er octobre 2001, Biologie cellulaire, moléculaire du développement : 0701 S

U. Grenoble-I: Biophysique moléculaire, cellulaire, repliement des protéines membranaires : 0805

U. Lille-I: 1er octobre 2001, Biochimie structurale et métabolique: 0586 S

U. Lille-I: institut agroalimentaire de Lille, Biochimie, biologie moléculaire: 0798

U. Lille-I: Génie enzymatique: 1649

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): 0638

U. Montpellier-II: Technologie, simulation: 0702  
U. Nancy-I: Biochimie, biologie moléculaire: 1061

U. du Mans (institut universitaire de technologie de Laval): Biochimie et biologie moléculaire : 0545

U. de Tours: 0847

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Tours): Biochimie: 0473 S

U. Paris-VI: Biochimie cellulaire: 0457 S

U. Paris-VII: Pharmacogénomique: 0283

U. de La Rochelle: Génie bio technologique, microbiologie : 0009 S

U. de La Rochelle: Génie bio technologique: 0056

U. Rennes-I: Biogenèse des protéines membranaires : 0305

U. Rennes-I: Biologie structurale: 0489

U. Rennes-I: 1er octobre 2001, Protéome: 0980 S

U. de La Réunion: Biochimie végétale, bio informatique : 0292

U. Strasbourg-I: et 27e section, Bio informatique, analyses des acides nucléiques: 0337

U. Strasbourg-I: Biochimie: 0533 S

U. Toulouse-III : Génomique, bio informatique : 0686 S

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): Auch, Biologie cellulaire, biochimie alimentaire: 1771

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure agronomique de

Toulouse) : Physiologie et génomique fonctionnelle végétale: 0204

65e section : Biologie cellulaire

U. d'Avignon (institut universitaire de technologie d'Avignon): Génétique appliquée à l'agronomie (productions végétales): 0312

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Biologie moléculaire des eucaryotes: 0365 S

U. Bordeaux-I: et 64e section, 1er octobre 2001, Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire : 0280 S

U. Bordeaux-II: Immunologie: 0644 S

U. Clermont-Ferrand-II: Biologie cellulaire: 0355

U. Paris-XII (institut universitaire de technologie de Créteil): Génie biologique, microbiologie, virologie: 1019

U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon): 1393

U. Grenoble-I : Biologie moléculaire, cellulaire : 0765 S

U. Lille-I: 1er octobre 2001, Biologie et génétique des cellules tumorales: 0109 S

U. Lille-I: Cycle cellulaire et signalisation: 0519

U. Lyon-I: Génétique moléculaire du nématode : 0847

U. Lyon-I: Protéomique fonctionnelle de modules extracellulaires: 0849 S

U. Montpellier-II: et 27e section, Bio informatique : 0227 S

École normale supérieure: Biologie cellulaire: 0062

U. Paris-V: Neurosciences: 2139

U. Paris-VI: Biologie cellulaire du développement : 0534 S

U. Paris-VI: Génétique: génomique structurale et fonctionnelle: 0751

U. Paris-VI: Biologie cellulaire de l'ovocyte: 0901

U. Paris-VI: Biologie cellulaire: adhésion et migration cellulaires: 1152 S

U. Paris-VI: Immunologie: 2972

U. Paris-VII: Génétique des micro-organismes eucaryotes : 0351

U. de Reims: Structure de la chromatine et cancérologie : 0360 S

U. Rennes-I: Contrôle hormonal du cycle cellulaire : 0371

U. de Rouen (institut universitaire de technologie d'Évreux) : Microbiologie et environnement : 0816

U. Strasbourg-I: et 68e section, Biologie cellulaire animale: 0474

U. Strasbourg-I: Microbiologie et métabolismes microbiens: 0570

U. Strasbourg-I: Biologie cellulaire végétale, biologie du développement des plantes: 1291

U. Toulouse-III: Virologie, immunologie: 0661

U. Paris-XI: et 64e section, Organismes modèles et maladies génétiques humaines: 0196 S

U. Paris-XI: et 64e section, Intégrité des génomes bactériens: 0548

U. Paris-XI: et 66e section, Génétique des flux métaboliques : 0583 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Biologie moléculaire et cellulaire: 0265 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Génétique de la différenciation cellulaire : 0284

66e section : Physiologie

U. de Besançon: et 69e section, 1er novembre 2001, Renouvellement et protection neuronale: 0420 S

U. de Besançon: Montbéliard, Écophysiologie végétale : 1228

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine : et 68e section, Bordeaux, Biologie végétale: 0162

U. Bordeaux-I: Régulations neuroendocriniennes : 0500

U. de Caen: Physiologie animale, électrophysiologie cellulaire, ischémie cardiaque, cellules isolées : 0919

U. de Caen: Physiologie et biochimie végétales : 1082

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): et 68e section, Aurillac, Physiologie végétale, phytopathologie et biotechnologies : 1142

U. Lyon-I: Génétique des interactions symbiotiques plante-champignon: 0871 S

- U. Montpellier-II: 1er octobre 2001, Génomique fonctionnelle végétale: 0180 S
- U. d'Angers: Physiologie végétale et interactions plantes-micro organismes: 0479
- U. de Nice: Physiologie et signalisation cellulaires : 0220
- U. de Nice: Physiologie végétale, génomique fonctionnelle : 0404
- Institut universitaire de formation des maîtres d'Orléans-Tours : et 67e section, et 68e section, Orléans et Châteauroux, biologie des organismes : 0164
- U. Paris-VI: Physiologie moléculaire végétale: 0325
- U. Paris-VI: institut de sciences et technologie, Parasitologie végétale: 0335
- U. Paris-VII: Biologie cellulaire et moléculaire végétales : 0300 S
- U. de Brest: 0704
- U. de Brest: 0994
- U. de Rouen: Biologie moléculaire des glycosyltransferases végétales: 0393
- U. de Mulhouse: Physiologie et pathologie végétales et animales: 0498
- U. Toulouse-III: Physiologie moléculaire végétale : 0292 S
- U. Toulouse-III: Physiologie intégrative, endocrinologie, physiologie cardiaque: 0753 S
- U. Toulouse-III: Génomique fonctionnelle et protéomique végétales: 1458
- U. Paris-XI: et 67e section, et 64e section, Génomique évolutive de la structure et fonctions foliaires : 0366 S
- U. d'Evry-Val d'Essonne: Biologie végétale, génome : 0426
- 67e section : Biologie des populations et écologie
- U. Aix-Marseille-III: Marseille, Communautés benthiques, eaux douces: 0396
- U. Aix-Marseille-III: Marseille, Paléoécologie, macrorestes végétaux, paléogénétique: 0405 S
- U. d'Avignon: Génétique des populations d'invertébrés : 0066
- U. d'Avignon: Toxicologie et environnement des invertébrés: 0314
- U. Aix-Marseille-I: 1er novembre 2001, Bio-
- diversité : génétique des populations et écologie évolutive : 0478 S
- U. Aix-Marseille-I : Écologie végétale fonctionnelle : 0481 S
- U. Aix-Marseille-I: 1er novembre 2001, Biodiversité végétale et valorisation: 0884 S
- U. Aix-Marseille-I: Écologie et écosystème, environnement : 0900
- U. Aix-Marseille-I: département d'institut universitaire de technologie, Digne, Éco-toxicologie : 1471
- U. Aix-Marseille-II: observatoire des sciences de l'univers, Mathématiques et informatique appliquées à l'océanographie biologique: 0355 S
- U. Aix-Marseille-II: et 68e section, observatoire des sciences de l'univers, 1er novembre 2001, Évolution des invertébrés marins, apport de la biologie moléculaire: 0583 S
- U. Bordeaux-I: Microbiologie, milieux aquatiques : 0513
- U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): 1er octobre 2001: 0328 S
- U. Clermont-Ferrand-II: Biologie des protistes : 0359
- U. de Chambéry: Science du sol, écologie végétale : 0364
- U. Lyon-I: Phylogénie moléculaire des végétaux supérieurs: 0664 S
- U. Lyon-I: Génétique des populations: 0837
- U. Lyon-I: Écologie microbienne et transfert d'informations génétiques: 0838
- U. Montpellier-I: Sécurité environnementale et stratégie industrielle: 0704
- U. Montpellier-II: Écologie quantitative aquatique : 0214
- U. Montpellier-II: et 65e section, Microbiologie des eaux: 0409
- U. Montpellier-II: Adaptation phénotypique et phylogénie des plantes: 0429 S
- U. Montpellier-II: Dynamique des écosystèmes passés et actuels, changements climatiques: 0432 S
- U. Montpellier-II: Génétique et évolution des organismes marins: 0443
- U. de Perpignan: Bio mathématique: 0093
- U. du Mans: Biologie animale: 0366
- U. de Nantes: Écologie, écophysiologie marine: 0535

U. de Nice: 1er octobre 2001, Écologie végétale marine: 0396 S

Institut universitaire de formation des maîtres d'Orléans-Tours : et 65e section, et 66e section, Châteauroux : 0002

U. d'Orléans: et 68e section, Chartres: 0213 S  
École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois: Botanique et écologie végétale : 0006

U. Paris-VI: Comportement écophysiologique : 0622

U. Paris-VI: Écologie forestière: 0928

U. Paris-VI: et 68e section, Roscoff, Phycologie marine: 1007

U. Paris-VI: et 26e section, Statistiques, traitement des données en écologie: 1508

U. Paris-VII: Génétique des populations humaines : 0373 S

U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers): Niort, Prévention et maîtrise des risques écologiques (identification, analyse des nuisances, écotoxicologie des risques naturels): 1654

U. Rennes-I: Phylogénie et systématique végétale : 0514

U. du Havre: 0421

U. Strasbourg-I: et 68e section, Écologie et écophysiologie animales: 0463 S

U. Toulouse-III: Algologie: 0305 S

U. Toulouse-III: Génétique des populations: 0347

U. Toulouse-III: Écologie végétale: 0750 S

U. Toulouse-III: Biologie des populations végétales : 0802 S

U. Toulouse-III: Fonctionnement des écosystèmes et biodiversité végétale: 1680

U. Paris-XI: Écologie du sol: 0775

68e section : Biologie des organismes

U. d'Avignon: et 66e section, Biologie, agronomie : 0072

U. Aix-Marseille-I: département d'institut universitaire de technologie, Digne, Sciences agronomiques et technologies alimentaires: 1472

U. d'Amiens: Relation plantes-insectes, physiologie des insectes: 0670

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Biolo-

gie des populations et écosystèmes, biologie animale : 0011

U. Bordeaux-I: Génomique et nutrition des poissons : 0420

U. Bordeaux-I : Neuropeptides de la drosophile : 0520 S

U. de Caen: 0798

U. de Caen: Biologie et bio technologies marines : 1180

U. de Dijon: Zoologie, biologie animale: 1392

U. Lille-I: Neuroimmunité chez les invertébrés : 0283

U. Lille-I: Culture cellulaire d'invertébrés: 1597

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan): Science agronomique: 0141

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires) : Sciences agronomiques : 0249

U. de Nice: Biologie de l'adaptation animale: 0213

U. de Nice: Génomique: 0738

U. Paris-VI: Biologie animale, morphogénèse animale : 0598

U. Paris-VI: Banyuls, Écophysiologie marine: 1125

U. Toulouse-III: Biodiversité des invertébrés terrestres : 0705

U. Paris-XI: et 65e section, différenciation cellulaire et évolution chez les protistes: 0349

U. Paris-XI : et 65e section, Transgénése, développement et évolution: 0580

69e section : Neurosciences

U. de Dijon: 1196

U. Montpellier-II: Neurobiologie: 0221 S

U. de Nice: Neurobiologie: 0390 S

U. Paris-V: Neurosciences intégrées: 1804

U. Rennes-I: Éthologie humaine: 0520

U. Rennes-I: Comportement et développement : 0532

U. Strasbourg-I: Neurobiologie des comportements : 0340 S

U. Toulouse-III: Éthologie cognitive et modélisation : 1684

39e section : Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

U. Clermont-Ferrand-I: Chimie analytique et spectrométrie de masse: 0730 S

U. Clermont-Ferrand-I: Chimie physique et minérale : 0743 S

U. Clermont-Ferrand-I: Biophysique: 0806 S

U. Clermont-Ferrand-I: Chimie analytique et bromatologie : 0999

U. de Dijon: Chimie analytique: 0408

U. Grenoble-I: et 41e section, Biochimie des protéines modifiées: 0773

U. Lyon-I: et 40e section, Chimie physique et modélisation moléculaire: 1260

U. Lyon-I: Pharmacotechnie et bio pharmacie des transferts membranaires: 1859

U. Montpellier-I: Acoustique, audioprothèse électronique : 0228

U. Montpellier-I: Chimie générale et minérale: 0741

U. Nancy-I: Pharmacie galénique: 0088 S

U. Nancy-I: Chimie analytique: 0339

U. Nancy-I: Bio mathématiques, statistiques, informatique appliquée à la pharmacie: 0912

U. de Nantes: Bio statistiques, bio informatique : 1340

U. de Tours: 1er octobre 2001, Pharmacotechnie industrielle: 0767 S

U. Paris-V: Bio informatique et bio statistique: 1273 S

U. Paris-XI: Bio mathématiques, bio statistiques et informatique médicale: 1377

U. Paris-XI: Pharmacotechnie, vectorisation: 1381

U. Paris-XI: Chimie analytique de macromolécules biologiques: 1401 S

U. Paris-XI: Bio mathématiques, bio statistiques et épidémiologie: 1991 S

40e section : Sciences du médicament

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Pharmacochimie moléculaire: 0978

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Physiologie, physiopathologie, endothélium: 1158 S

U. Clermont-Ferrand-I: Chimie thérapeutique: 0811

U. de Dijon: Chimie thérapeutique: 0562

U. Grenoble-I : et 32e section, Chimie bio organique : 0564

U. Lille-II: 1er octobre 2001, Chimie thérapeutique : 0254 S

U. Lille-II: Santé, environnement, hydrologie: 0512

U. Montpellier-I: Chimie organique: 0237 S

U. Montpellier-I: Pharmacie clinique: 0653

U. de Nantes: Chimie organique, pharmaceutique : 0508

U. de Nantes: Toxicologie, sécurité des xénobiotiques. : 1520

U. Paris-V: Pharmacie clinique et pharmacocinétique, biotechnique: 1269 S

U. Rennes-I: 0377

U. de Rouen: Législation pharmaceutique et économie de la santé: 0499

U. Strasbourg-I: et 27e section, Bio informatique du médicament: 1477

U. Toulouse-III : Réparation ADN, mécanismes et applications: 1517

U. Paris-XI: Chimie thérapeutique: 1317 S

U. Paris-XI: Droit pharmaceutique et économie de la santé: 1337

U. Paris-XI: 1er octobre 2001, Santé publique, environnement et épidémiologie: 1339 S

U. Paris-XI: Toxicologie: 1395 S

U. Paris-XI: Physiologie humaine: 1402

U. Paris-XI: Pharmacognosie: 1449

41e section : Sciences biologiques

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Hématologie: hémostase, biologie moléculaire, immunologie, génétique: 0546

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Biologie moléculaire et cellulaire, application à la signalisation par le cytosquelette: 1009

U. d'Amiens: Hématologie, biologie moléculaire : 0366

U. Bordeaux-II: Biochimie de la santé et de l'environnement : 1002

U. de Caen: biochimie: 1364

U. Grenoble-I: 1er octobre 2001, Parasitologie, mycologie : 0509 S

U. Lille-II: 1er octobre 2001, Biochimie: 0194 S

U. Lyon-I: Étude des mécanismes physiopathologiques et moléculaires de la persistance

des infections à actinomycètes: 1504 S  
 U. Montpellier-I: Parasitologie, mycologie médicale : 0215  
 U. Montpellier-I: Bactériologie, virologie: 0223  
 U. Montpellier-I: Biochimie: 0614 S  
 U. de Nantes: Biochimie fondamentale: 1191  
 U. Paris-V: Biologie parasitaire et génétique des eucaryotes: 1217 S  
 U. Paris-V: Biochimie structurale et métabolique : 1260  
 U. Paris-V : Écologie microbienne du tube digestif, agents biothérapeutiques: 1323 S  
 U. Paris-V : Génétique moléculaire et thérapeutique : 1689 S  
 U. Paris-V: Biotechnologies, environnement et santé: 2009  
 U. de Reims: Biologie cellulaire et hématologie: 1075  
 U. Toulouse-III: Systèmes immunitaires et athérosclérose : 0344

70e section : Sciences de l'éducation

U. d'Amiens: Sciences sociales et santé: 0564  
 U. d'Amiens: Communication et interactions sociales : 0931  
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, Sociologie de l'éducation: 0386  
 Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine : et 71e section, Bordeaux, formations initiale et continue des professeurs documentalistes, formation professionnelle des professeurs des écoles, lycées et collèges: 0028  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Clermont-Ferrand: Clermont-Ferrand, ingénierie du conseil pédagogique, préparation aux concours, formation professionnelle et continue des enseignants du premier et du second degrés: 0108  
 U. Paris-VIII: 0298  
 U. Paris-VIII: Éducation et art: 0628 S  
 U. Paris-XIII: Bobigny, pédagogie de la santé: 0291  
 U. Paris-XIII: Formation continue: 1097  
 U. Paris-XIII: Politiques sociales et professions du champ social: 1142  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Grenoble : Grenoble, Valence, Privas, Sciences

de l'éducation, psycho-clinique: 0002 S  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: Formalisation des pratiques professionnelles, articulation de la recherche et de la formation continue: 0054  
 U. Lille-III: Éducation et travail social: 0548  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon : Formation initiale et continue, recherche sur la petite enfance: 0168  
 U. Lyon-II: Éducation à la santé: 0849  
 U. Lyon-II (institut universitaire de technologie de Bron): Apprentissage en situation d'alternance : 0979  
 U. Montpellier-III: Apprentissage et didactique : 0081 S  
 U. de Nantes: Économie, sociologie de l'éducation : 1943  
 U. de Tours: Alternance et processus de formation initiale et continue: 0583  
 U. Paris-VII: et 28e section, et 29e section, Didactique de la physique: 0230  
 U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes): et 16e section, Psychologie sociale appliquée au travail d'animation en liaison avec les travailleurs sociaux, gestion des conflits dans la vie des quartiers et insertion: 1626  
 U. Rennes-II: Sciences de l'éducation, ethnologie de l'école: 0137 S  
 U. de La Réunion: 0163  
 U. de Rouen: L'évaluation en éducation: 1127  
 U. de Mulhouse: Formation des adultes et formation à distance: 0283  
 U. de Mulhouse: Éducation scolaire: 0317 S  
 U. Strasbourg-I (institut universitaire de technologie de Schiltigheim): Schiltigheim, formation par l'apprentissage: 1480  
 U. Strasbourg-II: Sciences de l'éducation, formation continue: 0336  
 Institut national polytechnique de Toulouse: institut de la promotion supérieure du travail: 0156 S  
 U. Paris-XI: Didactique des sciences expérimentales : 0404  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles: et 71e section, formations initiale et continue des personnels du premier et du second degrés: 0125

71e section : Sciences de l'information et de la communication

U. d'Avignon: Technologies de la communication, usages du multimédia: 0098 S

U. des Antilles-Guyane: Martinique: 0443

U. Bordeaux-III (institut universitaire de technologie B): Administration des systèmes d'information documentaire: 0655

U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée): Communication : 0364

U. Paris-VIII: Hypertextualité: épistémologie des produits et des usages: 0208 S

U. Paris-XIII: Formation continue: 1098

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villeteuse): Bobigny, Nouvelles technologies : 1149

U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): 1er novembre 2001 : 0300 S

U. Grenoble-III: Socio-économie des média: 0173 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: Nouvelles technologies de l'information et de la communication: 0332

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A): Communication: 0697

U. Lille-III: Médiation culturelle: 0076

U. Lille-III: Roubaix, information, Communication : 0167

U. de Valenciennes: Communication et bâti: 0249 S

U. Lyon-II: Théories de la communication, communication des organisations: 0166 S

U. Lyon-III: Documentation et gestion de l'information : 0572

U. Montpellier-I : Informatique et système d'information : 1001

U. Montpellier-III : Réseaux et communication : 0259 S

U. de Metz: Communication multimédia: 0605

U. de Metz: Pratiques d'information et de communication : 0647

U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun): Média et communication culturelle: 0192

U. du Mans (institut universitaire de technologie de Laval): Communication: 0462

U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes) : et 27e section, La Roche sur Yon, Communication et informatique: 1246

U. d'Angers: Sémiologie de l'image, médiation scientifique: 0199

U. d'Angers: Théories et pratiques de la communication par l'image: 1202

U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers): Expression et communication: 0210 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Nice: et 27e section: 0098

U. de Nice: Théorie et pratique du cinéma de fiction : 0497

U. de Toulon (institut universitaire de technologie de Toulon): Saint-Raphaël: 0423

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois): Audiovisuel, conception et réalisation de produits multimédia: 1321

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Tours): Hypermédia et multimédia: 0550

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Tours): Nouvelles technologies de l'information et de la communication, informatique documentaire: 1223

U. Paris-III: Cinéma documentaire: 0605

U. Paris-III: Communication et territoires: 0622

U. Paris-IV (centre d'études littéraires et scientifiques appliquées): Média informatisés et pratique sociale: 0896

U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles): 1er octobre 2001, Communication dans les organisations: 0320 S

U. Paris-VII: Nouvelles technologies de l'information et de la communication, internet, intranet, multimédia: 1651

U. de Poitiers: et 16e section, Ingénierie des média pour l'éducation: 0230

U. de Poitiers: et 16e section, Nouvelles technologies d'information et de communication et formation continue, processus d'apprentissage: 1656

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): 0301

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes): Expression et communication: 1291

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion): Management, marketing de l'info-communication : 1366

U. Rennes-II: Nouvelles technologies de l'information et de la communication et usages: 0140

U. de Bretagne Sud: 0378

Institut universitaire de formation des maîtres de La Réunion: et 27e section, et 16e section, Saint-Denis et Le Tampon, Développement et intégration des techniques de l'information et de la communication dans la formation professionnelle initiale et continue des enseignants: 0083

U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): 0277

U. de Mulhouse: Archivistique: 0496

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse): 0500

Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg: Strasbourg et Mulhouse, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire, de documentation et au concours de conseiller principal d'éducation : 0127

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch): Multimédia: 0037

Institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse : Toulouse, Produits hypermédia: 0013

U. Toulouse-II (institut universitaire de technologie de Figeac): Lettres, documentation et outils et techniques d'animation, publication assistée par ordinateur: 0943

Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes): Nouvelles technologies de l'information et de la communication: 2159

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay): 1933

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie): Communication commerciale: 0517

72e section : Epistémologie, histoire des sciences et des techniques

Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: Histoire des sciences: 0315

U. Lille-I : Epistémologie et histoire des sciences : 0308

Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz: 0006

73e section : Cultures et langues régionales

U. Bordeaux-III: langue et littérature basques: 0386

U. Bordeaux-III: occitan: 0513

U. Montpellier-III: occitan: 0620

74e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille : Marseille, formation en éducation physique et sportive des professeurs du second degré: 0166

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, neurosciences comportementales: 1722

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, motricité humaine, contrôles sensori-moteurs, biomécanique : 1724

Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens : Amiens, Didactique et pédagogie de l'éducation physique et sportive en relation avec les sciences biologiques et humaines: 0136

U. d'Amiens: Activités physiques adaptées, sciences humaines et sociales: 0693

U. d'Amiens: Domaine de l'entraînement: 1179

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Management : 0444

Institut universitaire de formation des maîtres de Besançon : Formation des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges: 0003

U. de Besançon: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0958

U. de Pau: Tarbes, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, biomécanique, biologie du sport: 0071 S

U. Bordeaux-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, analyse biomécanique des gestes sportifs: 0786

Institut universitaire de formation des maîtres de Caen: Caen, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et au professorat des écoles: 0105

- U. de Caen: Management du sport: 0859  
 U. de Marne-la-Vallée: 0142  
 U. Paris-XII: Activités de représentation mentale et didactique des sports collectifs: 1056  
 U. Paris-XII: Économie et Droit du sport: 1337  
 U. Paris-XIII: Bobigny, Psychologie cognitive: 1136  
 U. de Dijon: et 16e section, Psychologie clinique: 0831  
 U. de Dijon: Analyse du mouvement: 1395  
 U. de Chambéry: Ergonomie et matériel sportif: 0484  
 U. Lille-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines et sociales: 0658  
 U. Lille-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences biologiques: 0714  
 U. Lille-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 1018  
 U. d'Artois: Lens, Liévin, Sociologie: 0476  
 U. de Limoges: 0813  
 U. Lyon-I: et 69e section, 1er octobre 2001, Neurosciences appliquées aux activités physiques et sportives: 0451 S  
 U. Lyon-I: Socio-économie des sports: 0457 S  
 U. Lyon-I: Motivation et apprentissage moteur en activité physique et sportive: 0553 S  
 U. Montpellier-I: Optimisation des ressources humaines: 0999  
 U. de Metz: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0700  
 U. Nancy-I: Économie et gestion des activités de loisirs et de santé consacrées à la pratique physique et sportive: 1340  
 U. du Mans: Biomécanique: 0077  
 U. de Nantes: 1761  
 U. de Nice: Sciences de l'homme et de la société: 0980  
 U. de Nice: Sciences de l'homme et de la société: 1071  
 U. de Toulon: 0435  
 U. d'Orléans: Sciences biologiques appliquées aux activités physiques et sportives: 0838  
 U. d'Orléans: Sociologie et histoire des activités physiques et sportives: 0915  
 U. Paris-V: Activités physiques adaptées: 1751  
 U. Paris-V: Histoire et sociologie des pratiques physiques: 1753  
 U. de Poitiers: Management du sport: 1098  
 U. de Poitiers: Neurosciences comportementales et activités physiques et sportives, compétences en activités physiques et sportives: 1468  
 U. de Reims: Socio-management: 1073  
 U. de Brest: Action motrice ou sciences de l'éducation, didactique et intervention: 1085  
 Institut universitaire de formation des maîtres de La Réunion: Saint-Denis et Le Tampon, Préparation aux concours et formation professionnelle initiale et continue des enseignants du premier et du second degrés: 0085  
 U. de Rouen: Transformation des facteurs psychologiques de la performance: 1155  
 U. de Rouen: Transformation des pratiques sportives: 1375  
 U. Strasbourg-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0375  
 U. Strasbourg-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0508  
 U. Strasbourg-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 0547  
 U. Toulouse-III: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie des pratiques corporelles: 1546  
 U. Toulouse-III: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, approche psychosociale des relations sport-santé: 2155  
 U. Paris-X: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, apprentissage et pédagogie: 1336  
 U. Paris-X: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie musculaire, analyse du mouvement: 1354  
 U. Paris-X: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, management du sport et compétence en activités physiques et sportives: 1451  
 U. Paris-XI: Apprentissages moteurs: 0745 S  
 U. Paris-XI: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, histoire et économie du sport: 0826  
 Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles: Formation initiale et continue des personnels du premier et du second degrés: 0200

## Annexe B

---

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT, OU AU RECRUTEMENT (1) SUR UN EMPLOI DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES - (ANNÉE 2001)  
DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

---

adressée au chef d'établissement de:

Section CNU: Profil:

Article :

Emploi n° (2):

Journal officiel du:

Je soussigné(e) M. - Mme - Mlle (1)

Numen (3): N° de qualification (recrutement):

Nom patronymique:

Nom marital:

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Nationalité :

Adresse à laquelle seront acheminées toutes les correspondances (4)

Résidence, bâtiment:

N° et rue:

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique:

Fonctions et établissement actuel:

Diplôme :

déclare faire acte de candidature sur l'emploi ci-dessus désigné:

Fait à                      le

Signature

---

(1) Entourer la mention utile.

(2) Porter le n° de l'emploi concerné. Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

(3) Pour les personnels de l'éducation nationale.

(4) Aucune modification d'adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier.

## **A**nnexe C

CANDIDATURE À UN EMPLOI DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES (ANNÉE 2001)  
(DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ)

### CURRICULUM VITAE

Mutation (1): - avec changement de discipline  
- sans changement de discipline:

Détachement (1)

Recrutement (1)             article 26-I-1°                             article 26-I-2°  
    l'article 26-I-3°                             article 61

Académie :

Établissement :

Section CNU:

Profil :

Emploi n°(2):

Publié au Journal officiel du

Nom patronymique:

Nom marital:

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Nationalité :

Situation de famille:

Adresse personnelle:

Numéro de téléphone:

Fonctions et établissement actuel:

Titres universitaires français (préciser pour la thèse: le titre, la date, le lieu de soutenance, le directeur de thèse et le jury):

Diplômes - Qualifications - Titres:

Travaux - Ouvrages - Articles - Réalisations:

(Numéroté les documents devant figurer dans le dossier des rapporteurs)

Le candidat développera à la suite son curriculum vitae et précisera notamment ses activités en matière :

- d'enseignement;
- de recherche;
- d'administration et autres responsabilités collectives.

Fait à            le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

# EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 2° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**

**NOR : MENP0100389A**

**RLR : 711-1**

**MEN - DPE E3 - DES**

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., ens. D. n° 95-490 du 27-4-1995; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997*

**Article 1** - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement au titre du 2° de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 2** - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue par l'article 9 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé.

Les candidats doivent être titulaires, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur-ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la

possession du doctorat par le Conseil national des universités.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Les candidats doivent en outre relever de l'une des catégories suivantes:

a) personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré et personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier 2001;

b) pensionnaires des écoles françaises à l'étranger et anciens pensionnaires de ces écoles ayant terminé leur scolarité depuis moins de deux ans au 1er janvier 2001 et comptant, à cette même date, au moins trois ans d'ancienneté en qualité de pensionnaires;

c) lecteurs de langue étrangère et maîtres de langue étrangère visés à l'article 8 du décret n° 87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics

d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, répétiteurs de langue étrangère et maîtres de langue étrangère de l'Institut national des langues et civilisations orientales visés à l'article 9 du décret n° 87-755 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des répétiteurs de langue étrangère et des maîtres de langue étrangère de l'Institut national des langues et civilisations orientales, ainsi que vacataires à titre principal maintenus en fonctions par le décret n° 82-862 du 6 octobre 1982 relatif aux conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération des vacataires et des assistants non titulaires auxquels les établissements publics à caractère scientifique et culturel peuvent faire appel pour l'enseignement. Les bénéficiaires de ces dispositions doivent être en fonctions au 1er janvier 2001.

**Article 3** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte

1°) une déclaration de candidature, annexe B (1)  
2°) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)(1) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 2 du présent arrêté;

6°) toute pièce permettant d'établir qu'ils appartiennent à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté requises;

7°) une attestation précisant:

a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000 ou en 2001;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de maître de conférences reconnue par le Conseil national des universités en 1997;

8°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce:

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;

- le résumé de la thèse ou des travaux mentionné à l'article 27 de l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ou, pour les autres diplômes, un document équivalent.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

**Article 4** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001** à minuit, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 5** - Les services de l'établissement donnent aux candidats réception des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2001, qui pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

**Article 6** - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le président pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats, admis à poursuivre le concours. Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C)(1).

**Article 7** - Les résultats des concours de recrutement de maître de conférences ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2001 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

**Article 8** - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de

l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2001**, par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

**Article 9** - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale: <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2001 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique. La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

**Article 10** - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur, 61, 65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15) **au plus tard le 18 juin 2001 à minuit** (le cachet de la Poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter:

- leur nom patronymique et leur prénom;
- le cas échéant, leur nom marital;
- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- le numéro de qualification;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le

numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours.

Ce document doit être daté et signé.

**Article 11** - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 8 ci-dessus.

**Article 12** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants

Pierre-Yves DUWOYE

*(1) Les modèles de déclaration de candidature (annexe B) et de curriculum vitae (annexe C) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de maître de conférences ouverts au recrutement de l'article 26-1 - 1° publié dans ce même B.O., pages 94 et 95.*

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 2° DE L'ARTICLE 26-1 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

5e section : Sciences économiques

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Ilk Kirch): économie générale et économie d'entreprise avec orientation internationale : 0243 S

7e section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

Institut universitaire de formation des maîtres de Dijon: Mâcon, linguistique et didactique de l'écrit, formations initiale et continue des maîtres du premier et du second degrés: 0022

9e section : Langue et littérature françaises

U. Lyon-II: grammaire et stylistique: 0336  
Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg: Strasbourg, préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles, formation des professeurs des écoles stagiaires: 0116

11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. d'Amiens (Institut universitaire de technologie de Beauvais): 0867  
U. de Toulon: anglais scientifique et technique, laboratoire multimédia: 0337

16e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. Bordeaux-II: ergonomie: 1003

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg: Strasbourg ou Colmar, arts plastiques, préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles, formation des professeurs des écoles stagiaires: 0065

19e section : Sociologie, démographie

Institut universitaire de formation des maîtres de Limoges: sociologie de l'éducation: 0004

22e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

U. Lille-III (institut universitaire de technologie B): histoire du travail social: 0303

25e section : Mathématiques

U. Paris-VI: et 27e section, mathématiques et multimédia : 1155

Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg: Strasbourg ou Colmar, préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles, formation des professeurs des écoles stagiaires : 0124

U. d'Évry-Val d'Essonne: algèbre: 0159

27e section : Informatique

U. de Chambéry (institut universitaire de technologie d'Annecy): Annecy, informatique de gestion, systèmes d'information, analyse de données : 0565

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix: mécanique des matériaux souples et développement des méthodes d'éléments finis: 0029

U. Toulouse-III: 1er octobre 2001, génie mécanique : 0891 S

63e section : Électronique, optronique et systèmes

U. de Pau: traitement des plasmas, haute tension, puissance pulsée: 0590 S

70e section : Sciences de l'éducation

Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil: 0382

## EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**

**NOR : MENP0100390A**

**RLR : 711-1**

**MEN - DPE E3 - DES**

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., ens. D. n° 95-490 du 27-4-1995; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997*

**Article 1** - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement au titre du 3° de l'article 26-I° du décret du 6 juin 1984 susvisé.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

**Article 2** - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue par l'article 9 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé. Ils doivent en outre relever de l'une des catégories suivantes:

a) candidats comptant, au 1er janvier 2001, au moins quatre années d'activité professionnelle effective dans les sept ans qui précèdent; ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou les activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre

1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions;

b) enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier 2001, ou ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an au 1er janvier 2001.

**Article 3** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

1°) une déclaration de candidature, annexe B(1);

2°) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) une attestation précisant:

a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou en 2001;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de maître de conférences reconnue par le Conseil national

des universités en 1997;

6°) toute pièce permettant d'établir qu'ils appartiennent à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté requises;

7°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes avec un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités. Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

**Article 4** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

**Article 5** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2001, qui pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

**Article 6** - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le président pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats, admis à poursuivre le concours. Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C)(1).

**Article 7** - Les résultats des concours de recrutement de maître de conférences ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2001 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

**Article 8** - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2001** par voie télématique, où à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un

des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

**Article 9** - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par minitel, soit par le site Internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2001 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique. La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

**Article 10** - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur, 61, 65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15) **au plus tard le 18 juin 2001 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter:

- leur nom patronymique et leur prénom;
- le cas échéant, leur nom marital;
- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- le numéro de qualification;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours.

Ce document doit être daté et signé.

**Article 11** - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements

ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 8 ci-dessus.

**Article 12** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

*(1) Les modèles de déclaration de candidature (annexe B) et de curriculum vitae (annexe C) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de maître de conférences ouverts au recrutement de l'article 26-I - 1° publié dans ce même B.O., pages 94 et 95.*

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU  
SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE MAÎTRE  
DE CONFÉRENCES OFFERTS AU  
RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3°  
DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-  
431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1e section : Droit privé et sciences  
criminelles

U. de La Rochelle (institut universitaire de tech-  
nologie de La Rochelle): 0070

6e section : Sciences de gestion

Institut national polytechnique de Grenoble:  
école supérieure d'ingénieurs en systèmes  
industriels avancés Rhône-Alpes, création

d'entreprises et d'activités: 0435  
U. Lille-II: 1042

12e section : Langues et littératures  
germaniques et scandinaves

U. Paris-III: Allemand: traduction écono-  
mique et juridique: 0201

15e section : Langues et littératures  
arabes, chinoises, japonaises,  
hébraïques, d'autres domaines  
linguistiques

Institut national des langues et civilisations  
orientales : Vietnamien: 0659

16e section : Psychologie, psycholo-  
gie clinique, psychologie sociale

U. de Nantes: Psychologie clinique et patholo-  
gique: 0465

19e section : Sociologie, démographie

U. de Nantes: Sociologie des risques technolo-  
giques: 1585

27e section : Informatique

U. Rennes-I: 1er octobre 2001, École nationale  
supérieure de sciences appliquées et de techno-  
logie de Lannion, informatique: 1571

63e section : Électronique, optronique  
et systèmes

U. de Chambéry : Télécommunications,  
réseaux : 0518

65e section : Biologie cellulaire

U. Paris-VI: Neurosciences: 0520

71e section : Sciences de l'informa-  
tion et de la communication

U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire  
de technologie de Montluçon): Vichy: 1392

U. de Tours (institut universitaire de technolo-  
gie de Tours): Presse écrite: 0220 S

# EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 61 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (ANNÉE 2001)

**A. du 20-2-2001. JO du 28-2-2001**  
**NOR : MENP0100391A**  
**RLR : 711-1**  
**MEN - DPE E3 - DES**

---

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod.; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 mod.; A. du 7-1-1985 pour applic. de art. 61 du D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod.; A. du 15-12-1997*

---

**Article 1** - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement au titre de l'article 61, deuxième alinéa, du décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 2** - Ces concours sont réservés:  
- aux assistants ayant la qualité de fonctionnaire;  
- aux chargés de cours et aux chargés d'enseignement en service à la date du 8 juin 1984.

**Article 3** - Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants:  
- doctorat d'État;  
- doctorat prévu à l'article 16 de la loi du 26 janvier 1984;  
- doctorat de 3ème cycle;  
- titre équivalent figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 7 janvier 1985 susvisé.

**Article 4** - Les candidats doivent également justifier d'au moins quatre années d'ancienneté dans l'enseignement supérieur, au 1er octobre 2001.

**Article 5** - Outre les personnels mentionnés à l'article 2, les enseignants titulaires relevant du ministère de l'éducation nationale servant en coopération dans un établissement d'enseignement supérieur au 1er octobre 1984 et justifiant au 1er octobre 2001 de quatre ans de fonctions en cette qualité peuvent se porter candidats sur ces emplois.

Ils doivent en outre, justifier à la date de clôture de dépôt des candidatures de la possession du doctorat d'État, du doctorat prévu à l'article 16 de la loi du 26 janvier 1984, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur-ingénieur.

**Article 6** - Les candidats mentionnés aux articles 2 et 5 ci-dessus doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences

établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue par l'article 9 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé.

**Article 7** - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1°) une déclaration de candidature, annexe B (1);
- 2°) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;
- 3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;
- 4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;
- 5°) une pièce attestant de la possession de l'un des titres et diplômes requis ou admis en équivalence;
- 6°) un document administratif justifiant l'appartenance à l'une des catégories de personnel visées aux articles 2 et 5 du présent arrêté;
- 7°) une ou des attestations d'ancienneté de service requis aux articles 4 et 5 du présent arrêté délivrée(s) par les établissements concernés;
- 8°) une attestation précisant :

a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou en 2001;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de maître de conférences reconnue par le Conseil national des universités en 1997;

- 9°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

- un exemplaire du curriculum vitae, annexe C(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;

- une copie du rapport de soutenance de thèse du diplôme produit, ou à défaut, une attestation du chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;

- le résumé de la thèse ou des travaux mentionné à l'article 27 de l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ou, pour les autres diplômes un document équivalent.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

**Article 8** - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 31 mars 2001 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

**Article 9** - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2001, qui pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

**Article 10** - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le président pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats, admis à poursuivre le concours. Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C)(1).

**Article 11** - Les résultats des concours de recrutement de maître de conférences ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2001 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

**Article 12** - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2001** par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

**Article 13** - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale:

http://www.education.gouv.fr, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2001 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique. La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

**Article 14** - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur, 61, 65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15) **au plus tard le 18 juin 2001 à minuit** (le cachet de la Poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter:

- leur nom patronymique;
- le cas échéant, leur nom marital;
- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

**Article 15** - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 12 ci-dessus.

**Article 16** - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissements intéressés

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

*(1) Les modèles de déclaration de candidature (annexe B) et de curriculum vitae (annexe C) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de maître de conférences ouverts au recrutement au titre de l'article 26-I - 1° publié dans ce même B.O., pages 94 et 95.*

## Annexe A

LISTE DES EMPLOIS DE MAÎTRE  
DE CONFÉRENCES À PUBLIER AU TITRE  
DES ARTICLES 61 ET 63 DU DÉCRET  
N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

1e section : Droit privé et sciences  
criminelles

Université Clermont-Ferrand-I: Droit privé :  
0001 A

U. de Brest: 0001 A

2e section : Droit public

U. Aix-Marseille-III: 0002 A

4e section : Science politique

U. Paris-I: 0001 A

U. Paris-I: 0002 A

5e section : Sciences économiques

U. Grenoble-II: économie d'entreprise: 0001 A

U. Lille-I: 0001 A

U. Paris-VII: 0003 A

U. Paris-X: 0001 A

6e section : Sciences de gestion

U. d'Orléans: 0001 A

9e section : Langue et littérature françaises

U. Aix-Marseille-III: 0001 A

11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. Paris-VII: Linguistique, industries de la langue : 0001 A

U. Paris-VII : Langue étrangère intégrée, anglais spécialisé et scientifique: 0002 A

16e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. de Caen: Psychologie du développement: 0001 A

17e section : Philosophie

Théologie catholique

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : théologie catholique, pédagogie religieuse : 0001 A

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. Paris-VIII: cinéma: 0001 A

U. Paris-VIII: cinéma: 0002 A

U. Paris-VIII: cinéma: 0003 A

21e section : Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

U. Paris-VIII: Art et archéologie: 0004 A  
Institut national des langues et civilisations orientales : Histoire de l'art russe: 0001 A

26e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

U. Paris-IX: 0001 A

41e section : Sciences biologiques

U. Bordeaux-II (UFR Médicale de Bordeaux): Biologie cellulaire des greffes: 0001 A

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges): 0001 A

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Strasbourg-I(UFR Médicale de Strasbourg): Biochimie: 0001 A

69e section : Neurosciences

U. Strasbourg-I (UFR Médicale de Strasbourg): Physiologie: 0002 A